



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

---

SYNDICAT MIXTE DE  
GARRIGUES CAMPAGNE

---

SERVICE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU POTABLE

---

**Rapport annuel sur le prix et la  
qualité du Service Public de l'eau  
potable**

**EXERCICE 2016**

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE</b>	<b>7</b>
1.1	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	7
1.2	MODE DE GESTION DU SERVICE	7
1.3	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	9
1.4	CONVENTIONS D'IMPORT ET D'EXPORT	10
1.5	NOMBRE D'ABONNEMENTS	11
1.6	NATURE DES RESSOURCES EN EAU	13
1.6.1	RESSOURCES SOUTERRAINES PROPRES	13
1.6.2	ALIMENTATION SECONDAIRE	14
1.6.3	PRODUCTION TOTALE MISE EN DISTRIBUTION	14
1.7	VOLUMES PRODUITS	14
1.8	VOLUMES CONSOMMES AU COURS DE L'EXERCICE	15
1.9	VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE	16
1.10	LINEAIRE DE RESEAU DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)	17
1.11	DESCRIPTION GENERALE DES OUVRAGES DU SERVICE	18
1.12	REMARQUES DU FERMIER SUR LES INSTALLATIONS DU SYNDICAT	20
1.13	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2016	20
1.14	RECOMMANDATIONS ET TRAVAUX SOUHAITES PAR LE DELEGATAIRE	20
1.15	LES TRAVAUX CONCESSIONS	20
1.16	LES AUTRES TRAVAUX NEUFS REALISES PAR LE FERMIER	21
1.17	LES TRAVAUX NEUFS REALISES PAR LE SYNDICAT	21
<b>2</b>	<b>TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE</b>	<b>22</b>
2.1	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	22
2.2	PRIX DE SERVICE DE L'EAU POTABLE	22
2.3	REDEVANCE POUR POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE DOMESTIQUE	23
2.4	REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	23
2.5	FACTURES D'EAU SEMESTRIELLES DU SYNDICAT	24
2.6	EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU POTABLE	27
2.7	FACTURES D'EAU TYPE AU SENS DU DECRET	27
2.7.1	FACTURE TYPE SUR LA BASE DES TARIFS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2016	28
2.7.2	FACTURE TYPE SUR LA BASE DES TARIFS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2017	29
2.8	RECETTES	30
2.8.1	RECETTES DU DELEGATAIRE	30
2.8.2	RECETTES DU SYNDICAT	30
2.8.3	RECETTES DE TIERS	31
<b>3</b>	<b>INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE</b>	<b>32</b>
3.1	ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS (D101.0)	32

<b>3.2</b>	<b>PRIX TTC DU SERVICE AU M3 POUR 120 M3 (D102.0)</b>	<b>32</b>
<b>3.3</b>	<b>DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES DEFINI PAR LE SERVICE (D151.0)</b>	<b>32</b>
<b>4</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	<b>33</b>
<b>4.1</b>	<b>LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER</b>	<b>33</b>
4.1.1	TAUX DE RECLAMATIONS (P155.1)	33
4.1.2	TAUX DE CONFORMITES SUR LES EAUX DISTRIBUEES - QUALITE DE L'EAU (P101.1 ET P102.1)	34
4.1.3	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES (P151.1)	38
4.1.4	TAUX DE RESPECT DU DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS (P152.1)	38
<b>4.2</b>	<b>LA GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE</b>	<b>39</b>
4.2.1	TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT (P107.2)	39
4.2.2	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE (P153.2)	42
4.2.3	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P103.2B)	43
<b>4.3</b>	<b>LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE</b>	<b>45</b>
4.3.1	RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)	45
4.3.2	INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (P105.3)	48
4.3.3	INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU (P106.3)	48
4.3.4	INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION	49
4.3.5	PERFORMANCE OPERATIONNELLE DU RESEAU DE DISTRIBUTION	49
4.3.6	INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (P108.3)	50
<b>4.4</b>	<b>LES AUTRES INDICATEURS AU SENS DU DECRET</b>	<b>51</b>
4.4.1	TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE (P154.0)	51
4.4.2	MONTANTS DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE (P109.0)	51
<b>4.5</b>	<b>LES AUTRES INDICATEURS CONTRACTUELS</b>	<b>52</b>
4.5.1	RECHERCHE PREVENTIVE DE FUITES	52
4.5.2	NOMBRE DE REPARATIONS SUR CANALISATIONS PRINCIPALES	52
4.5.3	AUTO SURVEILLANCE ANALYTIQUE	52
4.5.4	ENGAGEMENTS ENVERS L'ABONNE, CHARTE	52
4.5.5	INDICE DE SATISFACTION DE L'ABONNE	52
<b>4.6</b>	<b>LES PENALITES</b>	<b>53</b>
<b>5</b>	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>54</b>
<b>5.1</b>	<b>MONTANTS FINANCIERS</b>	<b>54</b>
<b>5.2</b>	<b>ETAT DE LA DETTE DU SERVICE</b>	<b>54</b>
<b>5.3</b>	<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>54</b>
<b>5.4</b>	<b>PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX</b>	<b>54</b>
<b>5.5</b>	<b>PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE</b>	<b>55</b>
<b>6</b>	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU</b>	<b>57</b>

---

<b>6.1 OPERATIONS DE COOPERATION DÉCENTRALISÉE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)</b>	<b>57</b>
<b>7 ANNEXES</b>	<b>58</b>
<hr/>	
<b>7.1 ANNEXE 1 : NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU SUR LES REDEVANCES ET SON PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION</b>	<b>58</b>
<b>7.2 ANNEXE 2 : BAREMES DE FACTURATION</b>	<b>62</b>
<b>7.3 ANNEXE 3 : DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES ET FICHES TECHNIQUES PAR COMMUNE</b>	<b>95</b>

# Préambule

Le présent rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable de la Collectivité est rédigé en suivant le plan défini par le décret n°2007-675 du 2 Mai 2007, en application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales, et rappelé ci-après :

## 1° Caractérisation technique du Service :

- présentation du territoire desservi ; mode de gestion du service et, s'il y a lieu, date d'échéance du ou des contrats de délégation du service ;
- estimation du nombre d'habitants desservis sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- nature des ressources utilisées et volumes prélevés sur chaque ressource ; volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable ;
- nombre d'abonnements ;
- volumes vendus au cours de l'exercice, en distinguant les volumes vendus aux abonnés domestiques et assimilés et aux autres abonnés ainsi que les volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable ;
- linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) ;

## 2° Tarification de l'eau et recettes du service :

- présentation générale des modalités de tarification de l'eau et des frais d'accès au service ; références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés ;
- présentation d'une facture d'eau calculée au 1er janvier de l'année de présentation du rapport et au 1er janvier de l'année précédente, pour une consommation de référence d'un ménage définie par l'INSEE. Cette présentation fait apparaître la rémunération du service public d'eau potable en distinguant, le cas échéant, la part revenant aux collectivités délégantes et celle revenant à l'entreprise délégataire, les redevances et les taxes afférentes au service. Elle fait également apparaître le montant de la facture non proportionnel au volume consommé, en distinguant, le cas échéant, la part revenant aux collectivités délégantes et celle revenant aux entreprises délégataires. Pour chacun des éléments ayant connu une évolution depuis l'année précédente, le rapport présente les éléments explicatifs ;
- montants des recettes liées à la facturation du prix de l'eau ainsi que des autres recettes d'exploitation provenant notamment des ventes d'eau à d'autres services publics d'eau potable et de contributions exceptionnelles du budget général.

## 3° Indicateurs de performance :

- données relatives à la qualité des eaux distribuées recueillies dans le cadre du contrôle sanitaire mentionné à l'article R. 1321-15 du Code de la Santé Publique et taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques ;
- indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable ;
- rendement du réseau de distribution ;
- indice linéaire des volumes non comptés ;
- indice linéaire de pertes en réseau ;
- taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable ;
- indice d'avancement de la protection de la ressource en eau.

Les rapports soumis à l'examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en application de l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales présentent en outre les éléments suivants :

- taux d'occurrence des interruptions de service non programmées ;
- délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai ;
- durée d'extinction de la dette de la collectivité ;
- taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente ;
- existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamations.

#### 4° Financement des investissements

- montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire ; montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux ;
- nombre et pourcentage de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés ; pourcentage de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1er janvier de l'année de présentation du rapport ;
- encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette au cours du dernier exercice, en identifiant remboursement du capital et intérêts ;
- montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service ;
- présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service ; montants prévisionnels des travaux ;
- présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.

#### 5° Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau :

- montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles ; nombre de demandes reçues ;
- descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L. 1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par rapport à cette trame réglementaire et compte tenu des spécificités du contrat d'affermage, quelques détails techniques complémentaires sont apportés :

- + au chapitre 1 : Caractérisation technique du Service :
  - Description générale des ouvrages du Service
  - Faits marquants de l'exercice 2016
  - Les travaux concessifs
- + au chapitre 3 : Indicateurs de performances :
  - Les indicateurs de performances complémentaires contractuels
  - Les pénalités

# 1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## 1.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le Syndicat Mixte Garrigues Campagne assure et organise sur l'ensemble de son territoire l'exploitation des captages, réseaux d'adduction et de distribution publique d'eau potable :

- Etude, construction de réseaux d'adduction et transfert et équipements nécessaires (réservoirs, stations de pompage et de traitement)
- Extension et renouvellement des réseaux de distribution
- Livraison, distribution et fourniture d'eau potable

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal.

• Nom de la collectivité : Syndicat Mixte Garrigues Campagne

• Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI

• Compétences liée au service :

Production  Transfert  Distribution

• Territoire desservi

(Nom des communes adhérentes au service, des secteurs et hameaux desservis, etc.) :

24 Communes adhérentes + 1 Commune desservie (Prades le Lez) :

ASSAS, BAILLARGUES, BEAULIEU, BOISSERON, BUZIGNARGUES, CAMPAGNE, CASTELNAU-LE-LEZ, CASTRIES, CLAPIERS, FONTANES, GALARGUES, GARRIGUES, GUZARGUES, MONTAUD, *PRADES le LEZ*, RESTINCLIERES, SAINT-BEAUZILLE-DE-MONTMEL, SAINT-DREZERY, SAINT-GENIES-DES-MOURGUES, SAINT-HILAIRE-DE-BEAUVOIR, SAINT-JEAN-DE-CORNIES, SAINT-VINCENT-DE-BARBEYRARGUES, SAINTE-CROIX-DE-QUINTILLARGUES, SAUSSINES, TEYRAN.

à l'exception de quelques abonnés excentrés situés sur les Communes de :

- ASSAS (3 abonnés) desservis par la Communauté des Communes du Grand Pic Saint Loup
- CASTELNAU-LE-LEZ (10 abonnés) desservis par le réseau de Montpellier.

A l'inverse, la Collectivité alimente en eau directement 3 abonnés de la Commune de PRADES-LE-LEZ.

- Existence d'un schéma de distribution  Non  Oui, date d'approbation : 27 juin 2012
- Existence d'un règlement de service  Non  Oui, date d'approbation : 3 décembre 2009
- Existence d'une CCSPL  Non  Oui

## 1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE

Le Service est exploité en délégation de service public (affermage).

Délégation de Service public :

- Nom du délégataire : Entreprise RUAS Michel SA
- Date de début de contrat : 1<sup>er</sup> Janvier 2010
- Date de fin de contrat : 31 Décembre 2021 (contrat de 12 ans)
- Missions du délégataire :
  - Assurer en continu (sauf cas de force majeure) la livraison, au compteur de chaque abonné du territoire syndical, une eau potable de bonne qualité en quantité et pression suffisantes.
  - S'engager sur des objectifs de résultats (rendements de réseau ; qualité et pression) et des indicateurs de performances.
  - Assurer la surveillance, le bon fonctionnement et l'entretien des ouvrages de captage, pompage, surpression, traitement et télégestion ;
  - Assurer la surveillance, le fonctionnement et l'entretien des réservoirs de stockage et des canalisations destinées à l'adduction et à la distribution de l'eau potable y compris la partie des branchements située sous la voirie publique et les ouvrages accessoires, tels que vannes, réducteurs, compteurs ;
  - Réaliser les travaux de branchements neufs et leur mise en service;
  - Mettre en œuvre le programme contractuel de travaux concessifs ;
  - Assurer le renouvellement de la robinetterie et tout appareillage hydraulique, des machines tournantes et de l'équipement des appareils de captage, pompage, surpression, traitement, télégestion, branchements, compteurs, conformément
    - au programme de renouvellement fonctionnel et patrimonial du contrat
    - à la répartition contractuelle des travaux entre Délégataire et Collectivité;
  - S'engager sur un montant prévisionnel et un calendrier d'investissement au titre de ses obligations en matière de renouvellement des ouvrages et équipements dont il a la charge.
  - Garantir la continuité du Service par un système d'astreinte
  - Assurer la gestion des abonnés (souscription des nouveaux abonnements, tenue à jour du fichier des abonnés, relève des compteurs, facturation, encaissement, reversement des redevances ;
  - Surveiller la bonne application du règlement de Service ;
  - Assurer l'accueil Clientèle, traiter les demandes et les réclamations ;
  - Tenir à jour l'inventaire des biens affermé et les plans des ouvrages

Avenant au contrat :

- Avenant n°1 à date d'effet au 17 mars 2014 :

Cet avenant :

- ✚ clarifie quelques points du contrat de base,
- ✚ le réseau de télé relève (répéteurs et concentrateurs) n'est plus un bien de retour et deviennent propriété de VEOLIA EAU,
- ✚ prend en compte les modifications du périmètre d'affermage :
  - concernant certains équipements de télé relève
  - intégration du nouveau site de production de FONTBONNE – MOUGERES,
  - retrait du périmètre affermé du site de production de FONTBONNE Sud.

### 1.3 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Le Service public d'eau potable dessert environ 60 137 habitants.

	2015	2016	N/N-1
Nombre d'habitants desservis	58 473	60 137	+ 2,85%

Croissance du même ordre de grandeur en 2015 (2,73%).

La répartition par Commune est la suivante :

Commune	Nombre d'habitants raccordés au 31/12/2015	Nombre d'habitants raccordés au 31/12/2016	N/N-1
ASSAS	1 545	1 536	-0,6%
BAILLARGUES	6 670	6 809	2,1%
BEAULIEU	1 717	1 701	-0,9%
BOISSERON	1 923	1 914	-0,5%
BUZIGNARGUES	278	283	1,8%
CAMPAGNE	292	307	5,1%
CASTELNAU LE LEZ	17 061	18 233	6,9%
CASTRIES	5 990	6 054	1,1%
CLAPIERS	5 450	5 464	0,3%
FONTANES	340	340	0,0%
GALARGUES	675	684	1,3%
GARRIGUES	178	176	-1,1%
GUZARGUES	514	526	2,3%
MONTAUD	963	980	1,8%
PRADES LE LEZ	9	10	11,1%
RESTINCLIERES	1 621	1 665	2,7%
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	1 001	1 016	1,5%
SAINT DREZERY	2 290	2 317	1,2%
SAINT GENIES DES MOURGUES	1 875	1 881	0,3%
SAINT HILAIRE DE BEAUIVOIR	390	398	2,1%
SAINT JEAN DE CORNIES	693	692	-0,1%
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	707	694	-1,8%
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	685	748	9,2%
SAUSSINES	955	983	2,9%
TEYRAN	4 651	4 726	1,6%
<b>TOTAL</b>	<b>58 473</b>	<b>60 137</b>	<b>2,8%</b>
	Hausse	1 664	

## 1.4 CONVENTIONS D'IMPORT ET D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Vente	PRADES le LEZ	Vente d'eau potable		
Vente	Montpellier Méditerranée Métropole pour la Commune de JACOU	Vente sans contrat		
Vente	Montpellier Méditerranée Métropole pour la Commune de SAINT BRES	maxi 72 000 m <sup>3</sup> /an 400 m <sup>3</sup> /jour du 1er juin au 15 septembre	16 novembre 2011	
Vente	SMEA Pic Saint Loup	Vente en gros d'eau potable : 40m <sup>3</sup> /h – 960 m <sup>3</sup> /j 365 jours/an Engagement de prise de 80% des volumes disponibles. <i>Tarif : 0,5624 €/m<sup>3</sup></i> <i>Valeur 1/7/2012</i>	21 mars 2013	4 ans
Achat	SIAEP du Pic Saint Loup	Achat d'eau en gros d'eau potable : alimentation de la Zone de Patus à St Vincent	1990	

## 1.5 NOMBRE D'ABONNEMENTS

Le nombre d'abonnements est égal au nombre de compteurs installés sur le territoire de la Collectivité.

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du Code de l'Environnement.

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'Agence de l'Eau.

	2015	2016	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	22 795*	23 309*	+ 2,25%
-domestiques	22 637	23 294	+ 2,90%
-autres que domestiques	155	11	
-autres services d'eau potable	3	4	
* inclus les abonnés du secteur de Prades le Lez hors du périmètre du Syndicat			

La répartition des abonnés par Commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2015	Nombre d'abonnés au 31/12/2016	N/N-1
ASSAS	624	627	0,5%
BAILLARGUES	2658	2661	0,1%
BEAULIEU	716	744	3,9%
BOISSERON	725	816	12,6%
BUZIGNARGUES	140	159	13,6%
CAMPAGNE	129	134	3,9%
CASTELNAU LE LEZ	5797	5990	3,3%
CASTRIES	2412	2434	0,9%
CLAPIERS	2109	2142	1,6%
FONTANES	158	158	0,0%
GALARGUES	303	293	-3,3%
GARRIGUES	79	87	10,1%
GUZARGUES	180	181	0,6%
MONTAUD	414	417	0,7%
RESTINCLIERES	699	714	2,1%
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	447	452	1,1%
SAINT DREZERY	970	996	2,7%
SAINT GENIES DES MOURGUES	840	857	2,0%
SAINT HILAIRE DE BEA UVOIR	169	169	0,0%
SAINT JEAN DE CORNIES	278	286	2,9%
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	302	310	2,6%
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	322	333	3,4%
SAUSSINES	415	423	1,9%
TEYRAN	1906	1922	0,8%
<b>TOTAL</b>	<b>22 792</b>	<b>23 305</b>	<b>2,3%</b>
	Hausse	513	

Progression du même ordre de grandeur (+ 424 en 2015).

Le nombre d'abonnés compteurs est différent du nombre de branchements (un abonné peut avoir plusieurs compteurs)

## 1.6 NATURE DES RESSOURCES EN EAU

### 1.6.1 RESSOURCES SOUTERRAINES PROPRES

Les ressources utilisées sont des nappes souterraines captées à partir de 6 sites de production.

Depuis 2014, le site de MOUGERES est en production et a remplacé celui de FONTBONNE Sud.

Le tableau ci-dessous précise les volumes pompés sur chaque site. Les volumes prélevés sont des volumes d'eau brute non traitée :

	Année	2015	2016	N/N-1	Moyenne 2016	Autorisation m3/jour
<b>1</b>	<b>Volume prélevé par pompage (m3) dont :</b>	<b>5 493 982</b>	<b>5 590 587</b>	<b>+ 1,76%</b>	<b>15 317</b>	<b>32 970</b>
	Pompage de Bérange	886 798	913 452	+ 3,01%	2 503	8 000 9 600 maxi
	Pompage de Castelnaud	2 059 992	2 249 674	+ 9,21%	6 163	10 390 15 960 maxi
	Pompage de Fontmagne	831 698	789 470	-5,08%	2 163	4 000 9 600 maxi
	Pompage de Mougères	1 006 830	987 077	-1,96%	2 704	7 200 7 200 maxi
	Pompage des Candinières	398 515	375 038	-5,89%	1 028	1 943 4 344 maxi
	Pompage de Peillou	288 641	275 876	-4,42%	756	1 440 1 200 maxi
<b>2 inclus</b>	<b>Volume prélevé pour les besoins des usines (m3)</b>	<b>(21 508)</b>	<b>(0)</b>			
	<b>Volume prélevé global m3</b>	<b>5 493 982</b>	<b>5 590 587</b>	<b>+ 1,76%</b>		
<b>1 - 2</b>	<b>Volume produit introduit dans les réseaux m3</b>	<b>5 472 474</b>	<b>5 590 587</b>	<b>+ 2,16%</b>		

Depuis l'année 2012, RUAS intègre les besoins des usines dans les volumes prélevés dans chaque ressource. En 2016, RUAS n'a pas noté de besoin d'usines spécifique (21 508 m<sup>3</sup> en 2015).

L'évolution 2015 – 2016 met en évidence :

-  Une hausse notable des productions (+2,2%),
-  De légères hausses de production sur les captages BERANGE et CASTELNAU,

Les productions sont nettement en deçà des capacités de production et des valeurs d'autorisations de prélèvements.

Ceci est sécurisant pour le Syndicat et lui permettrait de faire face à des problématiques techniques ou de pollution, accidentelle ou non, sur une ressource.

### 1.6.2 ALIMENTATION SECONDAIRE

Le Syndicat Mixte Garrigues Campagne achète de l'eau au Syndicat du Pic Saint Loup pour desservir la Zone du Patus à Saint Vincent de Barbeyrargues :

	2015	2016	N/N-1
Volumes achetés à d'autres Services d'eau potable	6 287	6 834	+ 8,70%

### 1.6.3 PRODUCTION TOTALE MISE EN DISTRIBUTION

	2015	2016	N/N-1
A - Volume prélevé par les ressources propres du Syndicat m <sup>3</sup>	5 493 982	5 590 587	+ 1,76%
B - Besoins des usines m <sup>3</sup>	21 508	0	-100,00%
<b>1 - Volume produit m<sup>3</sup> (A-B)</b>	<b>5 472 474</b>	<b>5 590 587</b>	+ 2,16%
<b>2 - Volume acheté à d'autres services d'eau potable m<sup>3</sup></b>	<b>6 287</b>	<b>6 834</b>	+ 8,70%
<b>Production Totale 1 + 2</b>	<b>5 478 761</b>	<b>5 597 421</b>	
<i>Hausse de la production totale</i>		+ 118 660	+ 2,17%
<b>3 - Volume vendu à d'autres services d'eau potable m<sup>3</sup></b>	<b>235 827</b>	<b>238 380</b>	+ 1,08%
<b>Volume mis en distribution (m<sup>3</sup>) : 1 + 2 - 3</b>	<b>5 242 934</b>	<b>5 359 041</b>	
<i>Hausse de la mise en distribution</i>		+ 116 107	+ 2,21%

## 1.7 VOLUMES PRODUITS

Les volumes produits sont des volumes d'eau traitée (traitement de désinfection au chlore gazeux sur les sites de production).

Les volumes produits sont égaux aux volumes prélevés, aucun site ne disposant par exemple de station de filtration consommatrice d'eau pour réaliser les contre-lavages périodiques.

## 1.8 VOLUMES CONSOMMES AU COURS DE L'EXERCICE

	2015	2016	N/N-1
1 - Volume comptabilisé pendant la période de facturation (m <sup>3</sup> ) – hors vente en gros	3 958 261	3 998 195	+ 1,01%
..... Dont volumes facturés	3 891 526	En attente des données détaillées de RUAS	
..... Dont volumes livrés gratuitement y.c. volumes dégrévés	66 735		
2 -Volume consommateurs sans comptage (m <sup>3</sup> )	31 069	31 057	-0,04%
3 - Volume de service du réseau (m <sup>3</sup> )	48 053	47 446	-1,26%
<b>Volume consommé autorisé (m<sup>3</sup>) : 1 + 2 + 3</b>	<b>4 037 383</b>	<b>4 076 698</b>	<b>+ 0,97%</b>
Nombre de semaines de consommation	53,14	52,14	
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	373	366	
1bis - Volume comptabilisé ramené à 12 mois (365 ou 366 jours) (m3)	(3 873 365)	(3 998 195)	+ 3,22%
<b>1bis+2+3 : Volume consommé autorisé 365 jours (m<sup>3</sup>)</b>	<b>3 952 487</b>	<b>4 076 698</b>	<b>+ 3,14%</b>

Ces volumes sont calculés sur une période de référence de 12 mois (année civile ou période de relève). La période retenue doit être identique pour tous les volumes.

Au sens du décret, le [volume comptabilisé est ramené sur 12 mois \(365 ou 366 jours\)](#). Ceci a un impact sur le volume consommé autorisé.

**Le volume consommé autorisé** -(V6 dans le bilan hydraulique) est la somme :

- du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice - (V7 maintenu à 366 jours dans le bilan hydraulique),
- du volume des consommateurs sans comptage (essais poteaux défense incendie, bornes fontaines, arrosage public sans compteur,...) -(V8 dans le bilan hydraulique).
- et des volumes de service du réseau (purges, vidanges, nettoyage des réservoirs, désinfection après travaux...) - (V9 dans le bilan hydraulique).

## 1.9 VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE

Le volume vendu selon le décret est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice.

**Le volume vendu, calculé par le Délégué**, est égal au volume consommé autorisé (calculé en 1.8), après déduction du volume de service du réseau (V9 dans le bilan hydraulique).

Selon la typologie du décret du 2 mai 2007, le volume vendu se décompose ainsi :

	2015	2016	N/N-1
<b>Calcul du volume vendu</b>	<i>Extrait du RAD 2015</i>	<i>Extrait du RAD 2016</i>	
<b>1 - Rappel du Volume consommé autorisé (m<sup>3</sup>) :</b>	<b>4 037 383</b>	<b>4 076 698</b>	<b>+ 0,97%</b>
2 - Volume de service du réseau (m <sup>3</sup> )	48 053	47 446	-1,26%
<b>Volume vendu aux abonnés du Service en m<sup>3</sup> (1-2)</b>	<b>3 989 330</b>	<b>4 029 252</b>	<b>+ 1,00%</b>
..... Dont volumes facturés	3 891 526	En attente des données	
..... Dont volumes livrés gratuitement y.c. volumes dégrévés	66 735	détaillées de RUAS	
..... Dont volume consommateurs sans comptage	31 069	31 057	-0,04%
<b>Ventilation du Volume vendu selon décret m<sup>3</sup> (1 + 2) =</b>	<b>4 225 157</b>	<b>4 267 632</b>	<b>+ 1,01%</b>
<b>1 - Volume vendu aux abonnés du Service m<sup>3</sup></b>	<b>3 989 330</b>	<b>4 029 252</b>	<b>+ 1,00%</b>
..... Dont domestiques ou assimilés	3 882 444	3 964 311	+ 2,11%
..... Dont Autres que domestiques	106 886	64 941	-39,24%
<b>2 - Volume vendu à d'autres Services</b>	<b>235 827</b>	<b>238 380</b>	<b>+ 1,08%</b>

A noter que dans l'estimation du Délégué :

- Les dotations gratuites (dégrèvements pour fuites) sont évidemment intégrées dans le volume vendu aux abonnés du service.  
En application du décret n° 2012-1078 sur les dégrèvements, les dégrèvements déclarés par RUAS ont été de 66 735 m<sup>3</sup> en 2015 et de m<sup>3</sup> pour l'année 2016 (252 dossiers).
- Le Fermier intègre également, dans les volumes vendus aux abonnés du Service, les volumes des consommateurs sans comptage : **usagers connus avec autorisation** (V8 dans le bilan hydraulique).

Les consommations annuelles moyennes par abonné ressortent à :

Année	2015	2016	Standard
Consommation spécifique par habitant (l/habitant/jour)*	172	173	200
Consommation spécifique par abonné (m <sup>3</sup> /abonné/an)**	167	164	120

$$* \frac{\text{Volume vendu aux clients individuels et collectifs}}{\text{Nb d'habitants} * \text{Nb de jours entre relèves}} = \frac{3\,800\,369 * 1000}{60\,137 * 366} = 173 \text{ l/hab/jour}$$

$$** \frac{\text{Volume vendu aux abonnés domestiques}}{\text{Nb d'abonnés domestiques}} * \frac{365}{\text{Nb de jours entre relèves}} = \frac{3\,800\,369 * 365}{23\,294 * 366} = 163 \text{ m}^3/\text{abonné/an}$$

Les consommations spécifiques par habitant sont en légère hausse, celles par abonné en légère baisse.

Le tableau ci-après précise les volumes vendus par Commune.

Commune	Volumes vendus au 31/12/2015	Volumes vendus au 31/12/2016	N/N-1
ASSAS	114 378	112 863	-1,3%
BAILLARGUES	409 361	412 130	0,7%
BEAULIEU	86 454	96 237	11,3%
BOISSERON	102 694	102 229	-0,5%
BUZIGNARGUES	18 499	19 060	3,0%
CAMPAGNE	13 448	15 266	13,5%
CASTELNAU LE LEZ	1 430 716	1 445 326	1,0%
CASTRIES	354 630	356 128	0,4%
CLAPIERS	346 054	348 710	0,8%
FONTANES	25 213	24 935	-1,1%
GALARGUES	32 085	30 859	-3,8%
GARRIGUES	7 919	8 616	8,8%
GUZARGUES	28 723	26 987	-6,0%
MONTAUD	69 645	63 268	-9,2%
RESTINCLIERES	101 672	107 449	5,7%
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	65 255	61 117	-6,3%
SAINT DREZERY	158 812	160 839	1,3%
SAINT GENIES DES MOURGUES	95 507	103 097	7,9%
SAINT HILAIRE DE BEAUIVOIR	20 769	20 480	-1,4%
SAINT JEAN DE CORNIES	35 395	37 158	5,0%
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	55 335	56 923	2,9%
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	51 376	50 635	-1,4%
SAUSSINES	44 756	49 004	9,5%
TEYRAN	289 565	288 878	-0,2%
<b>TOTAL</b>	<b>3 958 261</b>	<b>3 998 194</b>	<b>1,0%</b>

Valeurs légèrement différentes dans le calcul des volumes vendus dans l'exercice :

**4 029 252 m<sup>3</sup>**

## 1.10 LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)

Le « réseau de desserte » est équivalent au réseau de distribution sans les branchements. Il intègre l'ensemble des canalisations de transfert et de distribution acheminant l'eau depuis les points de traitement jusqu'aux points de raccordements des branchements des abonnés.

Canalisations	2015	2016	N/N-1
Longueur du réseau d'adduction (km)	111 350	115 324	+ 3,6%
Longueur du réseau de distribution (km)	457 293	460 727	+ 0,8%
<b>TOTAL : réseau de desserte</b>	<b>568 643</b>	<b>576 051</b>	<b>+ 1,3%</b>
Longueur des branchements	126 312	129 696	+ 2,7%
Linéaire total du réseau du Syndicat	694 955	705 747	+ 1,6%

## 1.11 DESCRIPTION GENERALE DES OUVRAGES DU SERVICE

L'inventaire au 31 Décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E.

Les biens propres de la Société y figurant sont ceux, conformément au décret, expressément désignés au contrat comme biens de reprise.

Installation de production	Capacité de production (m <sup>3</sup> /j)	Qualification
Pompage de Bérange	9 600	Bien de retour
Pompage de la Crouzette	15 960	Bien de retour
Pompage de Fontmagne	9 600	Bien de retour
Pompage de Mougères	7 200	Bien de retour
Pompage des Candinières	4 344	Bien de retour
Pompage de Peillou	1 200	Bien de retour
<b>Capacité totale de Production</b>	<b>47 904</b>	
Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m <sup>3</sup> /h)	Qualification
Reprise de Bérange	200	Bien de retour
Reprise de Castries	160	Bien de retour
Reprise du Peillou	65	Bien de retour
Reprise Fontbonne BS vers HS	320	Bien de retour
Reprise La Gardie	320	Bien de retour
Reprise Malrives	510	Bien de retour
Reprise Pierre Plantée	150	Bien de retour
Surpresseur St Hilaire de Beauvoir	12	Bien de retour
Surpresseur Assas	16	Bien de retour
Surpresseur de Saint Génies	15	Bien de retour
Surpresseur Montaud	60	Bien de retour
Surpresseur Planchenault	16	Bien de retour
surpresseur St Jean de Cornies	67	Bien de retour
<b>Capacité totale</b>	<b>1 911</b>	

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m <sup>3</sup> )	Qualification
Assas - Le Raoulet	1300	Bien de retour
Bâche Bérange	120	Bien de retour
Baillargues	2000	Bien de retour
Beaulieu	150	Bien de retour
Boisseron (Planchenault)	600	Bien de retour
Buzignargues	500	Bien de retour
Campagne	150	Bien de retour
Castelnaud Le Lez 1	4000	Bien de retour
Castelnaud Le Lez 2	2500	Bien de retour
Castelnaud Le Lez 3	600	Bien de retour
Castries 1	1000	Bien de retour
Castries 2	600	Bien de retour
Clapiers (sur tour)	200	Bien de retour
Clapiers La ZAC	1000	Bien de retour
Clapiers Las Courejas	1300	Bien de retour
Fontanès Quintillargues	500	Bien de retour
Fontbonne Bas Service	800	Bien de retour
Fontbonne Haut Service	2500	Bien de retour
Galargues	250	Bien de retour
Garrigues	150	Bien de retour
Guzargues	500	Bien de retour
Malrives	1750	Bien de retour
Montaud - Monflaur	250	Bien de retour
Pierre Plantée	3000	Bien de retour
Restinclières	150	Bien de retour
Saussines	200	Bien de retour
St Bauzille de Montmel	580	Bien de retour
St Drézéry Le Miradou	250	Bien de retour
St Génies des Mourgues 1	500	Bien de retour
St Génies des Mourgues 2	250	Bien de retour
st Hilaire de Beauvoir	150	Bien de retour
St Jean de Cornies	150	Bien de retour
Teyran Plan Redon	2300	Bien de retour
Teyran village	200	Bien de retour
<b>Capacité totale des réservoirs</b>	<b>30 450</b>	

Canalisations		Qualification
Longueur de canalisations d'adduction (ml)	115 324	Bien de retour
Longueur de canalisations de distribution (ml)	460 727	Bien de retour

Branchements		Qualification
Nombre de branchements	21 616	Bien de retour
Longueur de branchements (ml)	129 696	Bien de retour

Equipements de réseau		Qualification
<b>Nombre total d'équipements</b>	<b>5 154</b>	Bien de retour
dont poteaux incendie	1 036	Bien de retour
dont vannes de sectionnement	3 280	Bien de retour
dont vidanges	237	Bien de retour
dont ventouses	590	Bien de retour
dont réducteurs de pression	11	Bien de retour

Compteurs (*)	Nombre	Qualification
Nombre de compteurs	23 780	Bien de reprise partielle

(\*) compteurs installés sur branchements d'abonnés, à l'exclusion des compteurs de sectorisation.

## 1.12 REMARQUES DU FERMIER SUR LES INSTALLATIONS DU SYNDICAT

---

1. Néant
2. Propositions d'amélioration : néant

## 1.13 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2016

---

- a) Hausse du nombre d'abonnés (2,25%),
- b) Hausse de l'ensemble des volumes pompés, produits (+1,8%) et distribués (+2,2%),
- c) Interconnexion fonctionnelle toute l'année vers le SMEA du Pic Saint Loup,
- d) Hausse du rendement du réseau (+0,8 %) soit un passage de 76,45 à **77,09%**,
- e) Points positifs :
  - Interconnexion avec le SMEA du Pic Saint Loup (238 380 m<sup>3</sup> de vente en gros du Syndicat),
  - Achèvement de la sectorisation du réseau conduisant à des campagnes de recherche de fuites mieux ciblées et plus efficaces (123 fuites sur canalisations et branchements détectées et réparées),
  - Absences de pics ponctuelles de turbidité à MOUGERES suite aux fortes pluies tout au long de l'année,
  - Conformité microbiologique : objectif de performance (100%) atteint,
  - Conformité physico-chimique : objectif de performance (96%) atteint,
- f) Points négatifs :
  - 1 282 343 m<sup>3</sup> de pertes,
  - 4 036 interventions Clientèle en 2016.

## 1.14 RECOMMANDATIONS ET TRAVAUX SOUHAITES PAR LE DELEGATAIRE

---

-  En matière de choix d'équipements performants sur les réseaux et les usines,
-  En matière de choix d'équipements fiables et adaptés pour le parc compteurs.

La liste des renouvellements ci-après ont été transmis fin 2015 dans le cadre de la construction budgétaire du programme travaux 2016 du Syndicat.

Les renouvellements et renforcement de canalisations prioritaires couvrent un linéaire de 13,5 km.

## 1.15 LES TRAVAUX CONCESSIONS

---

Il s'agissait des travaux d'investissements et d'améliorations listés dans le contrat et dont le Fermier assure le financement et la réalisation (article 37) pour un montant d'investissement de **1 933 019 €**.

Cette opération est terminée : l'ensemble des 24 communes sont opérationnelles en télé-relève au 31 décembre 2016.

A noter que le poids de l'amortissement (source CARE) des travaux concessionnaires est de 185 744 € en 2016 (182 999 € en 2015).

## 1.16 LES AUTRES TRAVAUX NEUFS REALISES PAR LE FERMIER

---

- ✚ Néant

## 1.17 LES TRAVAUX NEUFS REALISES PAR LE SYNDICAT

---

- ✚ Travaux de renforcement de réseau chemin des grives à St DREZERY
- ✚ Travaux de construction du réservoir du Mas du Caylus à Castelnau le Lez débutés en 2015, mis en service au 1<sup>er</sup> semestre 2017
- ✚ Inauguration de la 2ème cuve et des installations électromécaniques du réservoir des MOURGUETTES en décembre 2016.

## 2 TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

### 2.1 FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'Assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part Collectivité (délibération du 3 décembre 2009 pour application au 1<sup>er</sup> Janvier 2010).

La Collectivité ayant opté pour un mode de gestion en délégation de service, les tarifs concernant la part de la société RUAS sont fixés par le contrat et indexés à chaque facturation par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les frais d'accès au service sont de 43,00 € - tarif de base.

Autres prestations facturées aux abonnés (travaux du délégataire comme travaux de branchements...) :

Prestations	Montant facturé (HT) – tarif de base
fermeture d'un branchement	57,00 €
réouverture d'un branchement	57,00 €
construction d'un nouveau branchement	bordereau des prix
modification d'un branchement	bordereau des prix
remplacement d'un compteur	bordereau des prix
frais d'étalonnage d'un compteur sur place	de 95 à 185 €
frais d'étalonnage d'un compteur au banc d'essai	de 165 à 545 €
raccordement d'un nouvel ouvrage	bordereau des prix
contrôle des installations privées	180,00 €

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le Service est-il assujéti à la TVA ?  Oui  Non

Sont obligatoirement assujétiés à la TVA :

- les services délégués
- les services d'eau potable des collectivités de plus de 3000 habitants
- les services précédemment assujétiés à la TVA du fait de l'adhésion à un autre service.

### 2.2 PRIX DE SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les tarifs applicables à la mise en place du nouveau contrat de délégation puis modifiés par l'avenant n°1, les taxes et redevances des Organismes Publics sont les suivants :

	1 <sup>er</sup> Janvier 2010 en valeur de base
<b>Part de la Collectivité</b>	
Part fixe	19,1600 € HT/an
Part proportionnelle	0,5057 € HT/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire (contrat de base)</b>	
Part fixe (€ HT/an)	26,00 € HT/an
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,3300 € HT/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire (avenant n°1)</b>	
Part fixe (€ HT/an)	
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,0044 € HT/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>	
TVA	5,5%
Préservation des ressources en eau	0,1050 € HT/m <sup>3</sup>
Redevance pollution	voir ci-dessous

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé.

Les relevés sont semestriels ou plus (télé relève en service)

## 2.3 REDEVANCE POUR POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE DOMESTIQUE

Cette redevance est perçue dans toutes les Communes, quelle que soit leur population. Elle remplace l'ancienne « contre-valeur » de la redevance de pollution domestique qui, jusqu'au 31 décembre 2007, n'était perçue que dans les Communes comprenant au moins 400 habitants agglomérés permanents et saisonniers pondérés.

Cette redevance est reversée à l'Agence de l'Eau, et ne comporte à partir de 2012, qu'une seule catégorie de Collectivité.

Redevance pour pollution domestique (€/m<sup>3</sup>) au 1<sup>er</sup> janvier 2015 : 0.2900 €HT/m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> janvier 2015	1 <sup>er</sup> janvier 2016
Redevance pour pollution domestique (€/m <sup>3</sup> )	0,2900 € HT/m <sup>3</sup>	0,2900 € HT/m <sup>3</sup>

## 2.4 REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE

	1 <sup>er</sup> janvier 2015	1 <sup>er</sup> janvier 2016
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (€/m <sup>3</sup> )	0,1550 € HT/m <sup>3</sup>	0,1600 € HT/m <sup>3</sup>

## 2.5 FACTURES D'EAU SEMESTRIELLES DU SYNDICAT

Le tableau suivant présente les montants applicables à une facture semestrielle de Janvier 2015 à janvier 2017 :

FACTURES	Part du Déléataire		Part Collectivité		Préservation des Ressources	Lutte contre la pollution	Modernisation réseaux
	Partie fixe *	Partie proportionnelle	Partie fixe *	Partie proportionnelle			
<b>Facture de Juin 2015</b> <b>(relevé de mai 2015)</b>	<b>(2S 2015)</b>	<b>(1S 2015)</b>					
(1er semestre)	28,98	0,3713	19,16	0,5057	0,1050	0,29	0,155
<b>Facture de Février 2016</b> <b>(relevé de novembre 2015)</b>	<b>(1S 2016)</b>	<b>(2S 2015)</b>					
(2nd semestre)	28,98	0,3726	19,16	0,5057	0,1050	0,29	0,160
<b>Facture de Juillet 2016</b> <b>(relevé de mai 2016)</b>	<b>(2S 2016)</b>	<b>(1S 2016)</b>					
(1er semestre)	28,69	0,3727	19,16	0,5057	0,1050	0,29	0,160
<b>Facture de Décembre 2016</b> <b>(relevé de novembre 2016)</b>	<b>(1S 2017)</b>	<b>(2S 2016)</b>					
(2nd semestre)	28,69	0,3698	19,16	0,5057	0,1050	0,29	0,160

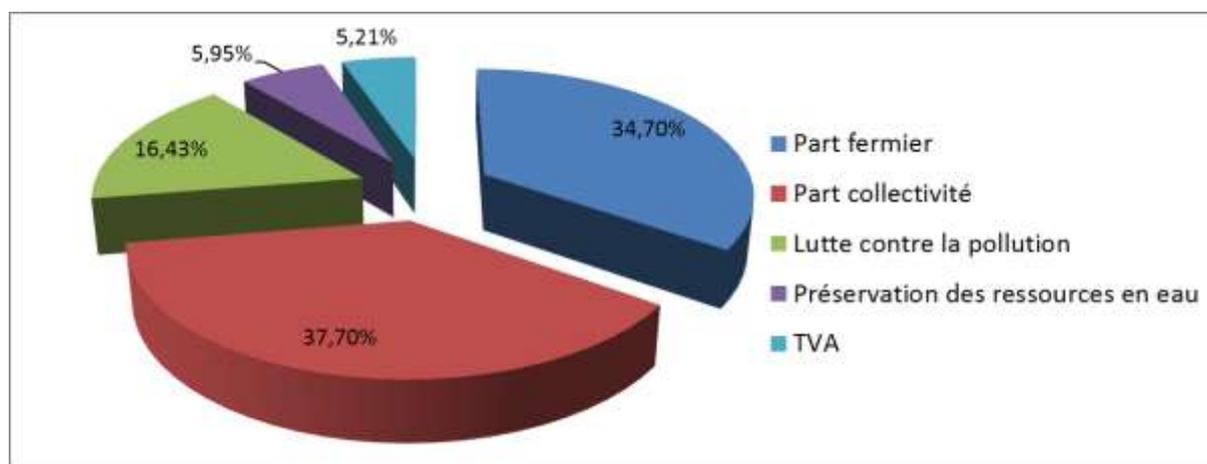
\* les montants indiqués correspondent à la part fixe due pour une durée d'abonnement d'un an

## Facture-type de Juin 2016 :

Les composantes de la facture d'eau semestrielle d'un ménage de référence (75 m<sup>3</sup>) éditée en Juillet 2016 sont les suivantes : (abonnement – 50% : 2<sup>ème</sup> semestre 2016 ; consommation : 1<sup>er</sup> semestre 2016)

Détail de la facture	Quantité	Prix unitaire	Montant hors TVA	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
<b>Abonnement</b>						
ABONNEMENT EAU PART DISTRIBUTEUR	1	14,3778	14,3778	5,50%	0,7908	15,1686
ABONNEMENT EAU PART COLLECTIVITE	1	9,5800	9,5800	5,50%	0,5269	10,1069
<b>Sous-total</b>			<b>23,9578</b>		<b>1,3177</b>	<b>25,2755</b>
<b>Consommation</b>						
CONSOMMATION EAU PART DISTRIBUTEUR	60	0,3727	22,362	5,50%	1,2299	23,5919
CONSOMMATION EAU PART COLLECTIVITE	60	0,5057	30,342	5,50%	1,6688	32,0108
<b>Sous-total</b>			<b>52,7040</b>		<b>2,8987</b>	<b>55,6027</b>
<b>Préservations des ressources en eau</b>						
PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU - AGENCE DE L'EAU	60	0,1050	6,3000	5,50%	0,3465	6,6465
<b>Sous-total</b>			<b>6,3000</b>		<b>0,3465</b>	<b>6,6465</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>						
LUTTE CONTRE LA POLLUTION - AGENCE DE L'EAU	60	0,2900	17,4000	5,50%	0,9570	18,3570
<b>Sous-total</b>			<b>17,4000</b>		<b>0,9570</b>	<b>18,3570</b>
<b>Montant hors TVA</b>						<b>100,36 €</b>
<b>Montant de la TVA</b>						<b>5,52 €</b>
<b>Total TTC</b>						<b>105,88 €</b>
soit						<b>1,76 €</b>
(base de 60 m <sup>3</sup> /an)						<b>€/m<sup>3</sup> TTC</b>

La répartition des composantes est la suivante :

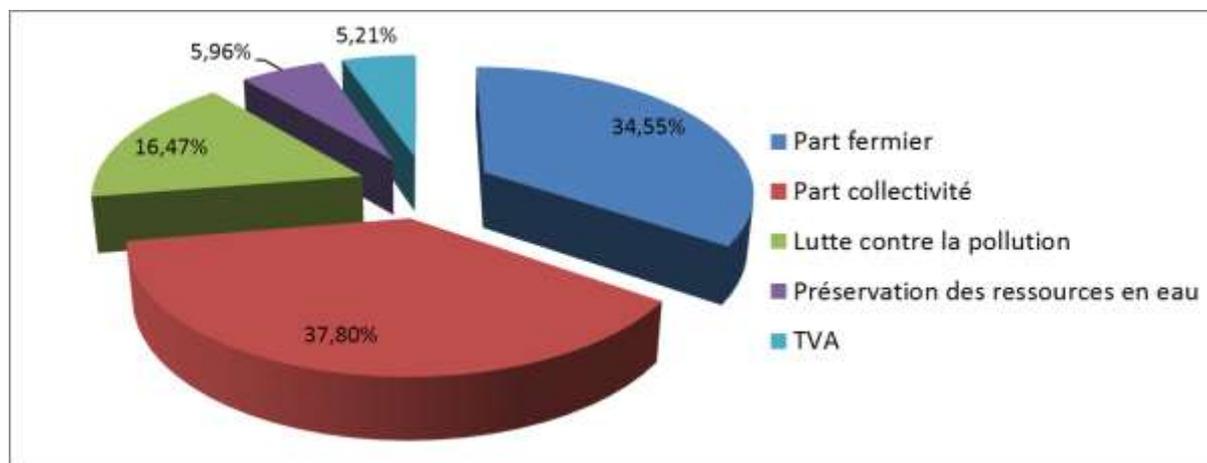


**Facture-type de Fin 2016 (éditée en décembre 2016) :**

Les composantes de la facture d'eau semestrielle d'un ménage de référence (75 m<sup>3</sup>) éditée en fin 2015 sont les suivantes : (abonnement – 50% : 1<sup>er</sup> semestre 2017 ; consommation : 2<sup>ème</sup> semestre 2016)

Détail de la facture	Quantité	Prix unitaire	Montant hors TVA	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
<b>Abonnement</b>						
ABONNEMENT EAU PART DISTRIBUTEUR	1	14,3101	14,3101	5,50%	0,7871	15,0972
ABONNEMENT EAU PART COLLECTIVITE	1	9,5800	9,5800	5,50%	0,5269	10,1069
<b>Sous-total</b>			<b>23,8901</b>		<b>1,3140</b>	<b>25,2041</b>
<b>Consommation</b>						
CONSOMMATION EAU PART DISTRIBUTEUR	60	0,3698	22,188	5,50%	1,2203	23,4083
CONSOMMATION EAU PART COLLECTIVITE	60	0,5057	30,342	5,50%	1,6688	32,0108
<b>Sous-total</b>			<b>52,5300</b>		<b>2,8892</b>	<b>55,4192</b>
<b>Préservations des ressources en eau</b>						
PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU - AGENCE DE L'EAU	60	0,1050	6,3000	5,50%	0,3465	6,6465
<b>Sous-total</b>			<b>6,3000</b>		<b>0,3465</b>	<b>6,6465</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>						
LUTTE CONTRE LA POLLUTION - AGENCE DE L'EAU	60	0,2900	17,4000	5,50%	0,9570	18,3570
<b>Sous-total</b>			<b>17,4000</b>		<b>0,9570</b>	<b>18,3570</b>
<b>Montant hors TVA</b>						<b>100,12 €</b>
<b>Montant de la TVA</b>						<b>5,51 €</b>
<b>Total TTC</b>						<b>105,63 €</b>
soit						<b>1,76 € /m<sup>3</sup> TTC</b>
(base de 60 m <sup>3</sup> /an)						

La répartition des composantes est la suivante :



## 2.6 EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU POTABLE

Les éléments explicatifs de l'évolution des prix sont les suivants :

▪ **Pour la part Déléataire :**

Indexation annuelle du tarif du Fermier par application d'un coefficient défini au contrat et application de la nouvelle tarification liée à la mise en place du nouveau contrat au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Contrat	<b>26,00 €/an + 0,3300 €/m3</b>
Avenant n°	<b>0,0044 €/m3</b>
Valeur au :	1 <sup>er</sup> septembre 2009
Formule de révision	$K_N = 0,15 + 0,28 \frac{ICHT - E}{ICHT - E_0} + 0,10 \frac{EMT(A)}{EMT(A)_0} + 0,28 \frac{FSD2}{FSD2_0} + 0,19 \frac{TP10a}{TP10a_0}$
Coefficient de révision applicable à la facture de Juin 2015	Partie Fixe = 1.11462 Partie proportionnelle = 1.11035
Coefficient de révision applicable à la facture de Février 2016	Partie Fixe = 1.11462 Partie proportionnelle = 1.11423

▪ **Pour la part Collectivité :** pas de modifications :

- Partie fixe établie par délibération du 24 Novembre 2003 et non revalorisée par la suite : 19,16 €/an,
- Partie proportionnelle : 0,4581 €/m3 au 1er janvier 2004, augmentée de 2% par an, soit 0,5057 €/m3 au 1er Janvier 2009.
- Par décision du Comité syndical, le montant de la partie proportionnelle reste inchangé depuis 2009.

▪ **Taxes et redevances :**

- augmentation du montant de la redevance prélèvement : de 0,10 €/m3 à 0.1050 €/m3 depuis 2014,
- augmentation de la redevance Pollution à 0,29 €/m3 en 2016.

## 2.7 FACTURES D'EAU TYPE AU SENS DU DECRET

Au sens du décret, le rapport doit présenter une facture d'eau calculée au 1er janvier de l'année de présentation du rapport (2016) et au 1er janvier de l'année suivante, pour une consommation de référence d'un ménage définie par l'INSEE (120 m<sup>2</sup>/an).

## 2.7.1 FACTURE TYPE SUR LA BASE DES TARIFS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016

Détail de la facture	Quantité	Prix unitaire	Montant hors TVA	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
<b>Abonnement</b>						
ABONNEMENT EAU PART DISTRIBUTEUR	1	28,98	28,98	5,50%	1,5939	30,5739
ABONNEMENT EAU PART COLLECTIVITE	1	19,1600	19,1600	5,50%	1,0538	20,2138
<b>Sous-total</b>			<b>48,14</b>		<b>2,6477</b>	<b>50,7877</b>
<b>Consommation</b>						
CONSOMMATION EAU PART DISTRIBUTEUR	120	0,3727	44,724	5,50%	2,4598	47,1838
CONSOMMATION EAU PART COLLECTIVITE	120	0,5057	60,684	5,50%	3,3376	64,0216
<b>Sous-total</b>			<b>105,4080</b>		<b>5,7974</b>	<b>111,2054</b>
<b>Préservations des ressources en eau</b>						
PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU - AGENCE DE L'EAU	120	0,1050	12,6000	5,50%	0,6930	13,2930
<b>Sous-total</b>			<b>12,6000</b>		<b>0,6930</b>	<b>13,2930</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>						
LUTTE CONTRE LA POLLUTION - AGENCE DE L'EAU	120	0,2900	34,8000	5,50%	1,9140	36,7140
<b>Sous-total</b>			<b>34,8000</b>		<b>1,9140</b>	<b>36,7140</b>
					<b>Montant hors TVA</b>	<b>200,95 €</b>
					<b>Montant de la TVA</b>	<b>11,05 €</b>
					<b>Total TTC</b>	<b>212,00 €</b>
					soit	1,77 € €/m3 TTC
					(base de 120 m3/an)	

## 2.7.2 FACTURE TYPE SUR LA BASE DES TARIFS AU 1ER JANVIER 2017

Détail de la facture	Quantité	Prix unitaire	Montant hors TVA	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
<b>Abonnement</b>						
ABONNEMENT EAU PART DISTRIBUTEUR	1	28,62	28,62	5,50%	1,5741	30,1941
ABONNEMENT EAU PART COLLECTIVITE	1	19,1600	19,1600	5,50%	1,0538	20,2138
<b>Sous-total</b>			<b>47,78</b>		<b>2,6279</b>	<b>50,4079</b>
<b>Consommation</b>						
CONSOMMATION EAU PART DISTRIBUTEUR	120	0,3681	44,172	5,50%	2,4295	46,6015
CONSOMMATION EAU PART COLLECTIVITE	120	0,5057	60,684	5,50%	3,3376	64,0216
<b>Sous-total</b>			<b>104,8560</b>		<b>5,7671</b>	<b>110,6231</b>
<b>Préservations des ressources en eau</b>						
PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU - AGENCE DE L'EAU	120	0,1050	12,6000	5,50%	0,6930	13,2930
<b>Sous-total</b>			<b>12,6000</b>		<b>0,6930</b>	<b>13,2930</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>						
LUTTE CONTRE LA POLLUTION - AGENCE DE L'EAU	120	0,2900	34,8000	5,50%	1,9140	36,7140
<b>Sous-total</b>			<b>34,8000</b>		<b>1,9140</b>	<b>36,7140</b>
					<b>Montant hors TVA</b>	<b>200,04 €</b>
					<b>Montant de la TVA</b>	<b>11,00 €</b>
					<b>Total TTC</b>	<b>211,04 €</b>
					soit	1,76 € €/m3 TTC
					(base de 120 m3/an)	

## 2.8 RECETTES

### 2.8.1 RECETTES DU DELEGATAIRE

Référence		2015	Bilan prévisionnel du contrat		2016	%
<b>Produits d'exploitation:</b>						
Partie fixe			20 205	26,00 €	525 330,00 €	
Partie proportionnelle			3 550 000	0,33 €	1 171 500,00 €	
<b>Total 1</b>		<b>2 156 926,00 €</b>			<b>1 696 830,00 €</b>	<b>3,25%</b>
<b>Produits exclusifs:</b>						
<b>Travaux</b>	(branchements)		240	1 200,00 €	288 000,00 €	
<b>Prestations aux abonnés</b>						
Frais d'accès au service			909	43,00 €	39 087,00 €	
Frais d'ouverture/fermeture			202	57,00 €	11 514,00 €	
Frais de relance			808	12,00 €	9 696,00 €	
<b>Autres</b>						
Facturation redevance assainissement			34 582	2,50 €	86 455,00 €	
Facturation redevances Agence			40 410	0,20 €	8 082,00 €	
<b>Total 2</b>		<b>608 988,00 €</b>			<b>442 834,00 €</b>	<b>35,72%</b>
<b>Produits Financiers</b>		- €			- €	- €
<b>Total 3</b>		<b>- €</b>			<b>- €</b>	
<b>Produits accessoires</b>		277 610,00 €			- €	277 610,00 €
<b>Total 4</b>		<b>277 610,00 €</b>			<b>- €</b>	<b>-0,03%</b>
<b>TOTAL 1+2+3+4</b>		<b>3 043 524,00 €</b>			<b>2 139 664,00 €</b>	<b>9,45%</b>

Les recettes globales du Délégué sont en hausse par rapport à 2015 de 9,5 %.

### 2.8.2 RECETTES DU SYNDICAT

Année	2015	2016
1 - Recettes surtaxe syndicale Source : <b>Comptes administratifs.</b>	<b>2 458 744,06 €</b>	<b>2 500 369,17 €</b>
Recettes surtaxe syndicale Source : <b>CARE du Délégué.</b>	<b>2 554 377,00 €</b>	<b>2 520 160,00 €</b>
Recettes surtaxe syndicale <i>Calcul théorique</i>	22 795 abonnés x 19,16 € = 436 752,20 € 3 989 330 m <sup>3</sup> x 0,5057 € + 235 827 m <sup>3</sup> x 0,3304 = 2 095 321,42 €	23 309 abonnés x 19,16 € = 446 600,44 € 4 029 252 m <sup>3</sup> x 0,5057 € + 238 380 m <sup>3</sup> x 0,3304 = 2 116 350,18 €
<b>Total</b>	<b>2 532 073,62 €</b>	<b>2 562 950,62 €</b>
<b>Autres recettes :</b>		
1- Recettes liées aux travaux	<b>1 198 539,01 €</b>	<b>2 187 011,31 €</b>
3 - Autres recettes (locations immeubles, redevance prélèvement, produits divers et exceptionnels, amortissements des subventions.)	<b>418 180,02 €</b>	<b>446 610,14 €</b>
<b>TOTAL des RECETTES</b> (hors excédents antérieurs) : 1+2+3	<b>4 075 463,09 €</b>	<b>5 133 990,62 €</b>

Les différences constatées sur la surtaxe syndicale sont en partie liées aux dates de facturation, aux volumes appliqués, au décalage des paiements et aux impayés.

### 2.8.3 RECETTES DE TIERS

Source : Compte annuel de résultats d'exploitation (CARE)

	2015 Source CARE	2016 Source CARE
Redevance prélèvement	451 447 €	<b>427 597 €</b>
Redevance pollution	1 114 531 €	<b>1 104 516 €</b>
Autres Tiers	0 €	<b>34 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 565 978 €</b>	<b>1 532 147 €</b>

La redevance de prélèvement ne transite plus par le Syndicat ; le Délégué verse directement cette redevance à l'Agence de l'Eau.

### 3 INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE

---

#### 3.1 ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS (D101.0)

---

*Est considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.*

*Seuls les Services de distribution sont concernés.*

**60 137 habitants** en 2016

#### 3.2 PRIX TTC DU SERVICE AU M3 POUR 120 M3 (D102.0)

---

*Prix TTC du service de l'eau au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 :*

**1,76 €/m<sup>3</sup>** sur la base d'une consommation standard de 120 m<sup>3</sup>/an.

#### 3.3 DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES DEFINI PAR LE SERVICE (D151.0)

---

*Temps d'attente maximum auquel s'est engagé le Fermier pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel :*

**1 jour**

## 4 INDICATEURS DE PERFORMANCE

La liste des indicateurs de performance est présentée dans le décret et l'arrêté du 2 Mai 2007. En concordance avec les objectifs de la stratégie nationale de développement durable, les indicateurs de performances seront présentés suivant les trois axes d'examen classiquement retenus pour l'évaluation de l'inscription d'un Service dans cette démarche :

- ✚ La qualité du Service à l'utilisateur
- ✚ La gestion financière et patrimoniale
- ✚ Les performances environnementales

### Nota :

L'indice P103-2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est devenu **P103-2b** à partir de l'exercice 2013 en application des articles L2224-7-1 et D2224-5-1 du C.G.C.T.

Seront également présentés :

- ✚ Les autres indicateurs au sens du décret.
- ✚ Les autres indicateurs contractuels

### 4.1 LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER

#### 4.1.1 TAUX DE RECLAMATIONS (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature (courrier et mail principalement) relatives au service de l'eau :

- non-respect d'exigences réglementaires, contractuelles ou d'engagement lié au règlement de service
- à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues :  Non  Oui

Le taux de réclamations est :

$$\frac{\text{nombre de réclamations laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} \times 1000 = \text{_____} \text{‰}$$

	2015	2016
Taux de réclamations (pour 1 000 abonnés)	0,18 u /1 000 abonnés	0,21 u /1 000 abonnés
Nombre de réclamations écrites reçues par le Fermier	4	5
Nombre de réclamations écrites reçues par le Syndicat	0	0
Nombre d'abonnés (clients)	22 795	23 309

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance :

0,5 u/1 000 abonnés.

Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité :

1,5 u/ 1 000 abonnés.

**Objectif atteint**

#### 4.1.2 TAUX DE CONFORMITES SUR LES EAUX DISTRIBUEES - QUALITE DE L'EAU (P101.1 ET P102.1)

Les données relatives à la qualité publique de l'eau distribuée définies par l'article D. 1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Parallèlement, l'Exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée par des analyses menées dans le cadre de son autocontrôle.

Le suivi analytique annuel en 2016 est très important, en relation avec la taille de la Collectivité :

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le Fermier	Autres	Total	Rappel 2015
Microbiologie	1035	578	18	1631	1 406
Physico-chimie	7 846	615	26	8487	7 915
<b>TOTAL</b>				<b>10 118</b>	<b>9 321</b>

##### 4.1.2.1 Résultats d'analyse à la ressource

Il s'agit des résultats d'analyses obtenus sur les ressources en eau.

	Contrôle Sanitaire		Surveillance par le Délégué	
	Nb total de résultats d'analyses	Nb total de résultats d'analyses conformes	Nb total de résultats d'analyses	Nb total de résultats d'analyses conformes
Microbiologique	14	14	53	53
Physico-chimique	1 313	1 313	18	18

Contrôle Sanitaire et Surveillance par le Délégué		
	Nombre total de résultats d'analyses	Nombre total de résultats d'analyses conformes
Atrazine	7	7
Simazine	7	7
Terbuthylazine	7	7
Déséthylatrazine	7	7
Nitrates	7	7
Arsenic	7	7
Sodium	7	7
Sulfates	7	7
Chlorures	7	7

Il n'y a pas de non-conformité sur les ressources.

##### 4.1.2.2 Résultats d'analyses sur l'eau produite et distribuée

Sont distingués les paramètres soumis à limite de qualité et ceux soumis à Références de qualité.

##### Conformités des paramètres analytiques:

	Contrôle Sanitaire		Surveillance par le Délégué	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux Limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux Limites / Respect des Références
<b>Paramètres soumis à Limite de Qualité</b>				
Microbiologique	342	342	278	278
Physico-chimique	3 782	3 781 (- 1)	25	25
<b>Paramètres soumis à Référence de Qualité</b>				
Microbiologique	679	678 (- 1)	247	247
Physico-chimique	1 616	1 553 (- 63)	596	592 (- 4)
<b>Autres paramètres analysés</b>				
Microbiologique				
Physico-chimique	1 187			

### Détails sur quelques paramètres:

	Contrôle Sanitaire et Surveillance par le Délégué		
	Nombre total de résultats d'analyses	Conformes aux Limites ou aux Références de Qualité	Type de seuil
Atrazine	22	22	Limite de qualité
Carbone Organique Total	66	66	Référence de qualité
Déséthylterbutylazine	22	22	Limite de qualité
Fer total	45	45	Référence de qualité
Nitrates	51	51	Limite de qualité
Simazine	22	22	Limite de qualité
Terbutylazine	22	22	Limite de qualité
Turbidité	317	315 (-2)	Limite et Référence de qualité

### 4.1.2.3 Conformité des prélèvements

La conformité de l'eau distribuée est mesurée au robinet du consommateur.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégué		Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégué	
	Nb PLV total	Nb PLV Conformes	Nb PLV total	Nb PLV Conformes	Nb PLV total	Nb PLV Conformes
Microbiologie	171	171	139	139	310	310
Physico-chimie	85	84 (-1)	25	25	110	109 (- 1)

Limite de qualité	Taux de conformité Contrôle sanitaire	Taux de conformité Surveillance Délégué	Taux de conformité Contrôle sanitaire et Surveillance
Microbiologie	100,00%	100,00%	100,00%
Physico-chimique	98,80%	100,00%	99,10%

Le taux de conformité s'apprécie par rapport au nombre de prélèvements et non par rapport au nombre de paramètres déclassants.

#### 4.1.2.4 Détails des non-conformités

##### Détails des non-conformités par rapport aux limites de qualité :

Paramètres	mini	maxi	Nb de non-conformités		Nb d'analyses		Seuil
			Contrôle sanitaire	Délégataire	Contrôle sanitaire	Fermier	
Plomb	0	13	1	0	25	1	10 µg/l

##### Détails des non-conformités par rapport aux références de qualité :

Paramètres	mini	maxi	Nb de non-conformités		Nb d'analyses		Seuil
			Contrôle sanitaire	Délégataire	Contrôle sanitaire	Fermier	
Bact et spores sulfitorédu	0	4	1	0	166	36	0 n/100 ml
Conductivité à 20°C	496	1 113	18	0	107	0	1000 µS/cm
Conductivité à 25°C	554	1 242	29	0	108	0	1100 µS/cm
Equ.Calco	0	2	1	0	20	0	2 Qualitatif
Température	8,5	31,1	14	3	178	145	25°C
Turbidité ressources	0	0,65	1	1	27	24	0.5 NFU

L'évolution du taux de conformité ces dernières années est la suivante :

<b>Paramètres microbiologiques</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Taux de conformité microbiologique	100,00%	99,35%	100,00%	99,39%	99,40%	100,00%	100,00%
Nombre de prélèvements conformes	144	154	160	162	165	159	171
Nombre de prélèvements non conformes	0	1	0	1	1	0	0
<b>Nombre total de prélèvements</b>	<b>144</b>	<b>155</b>	<b>160</b>	<b>163</b>	<b>166</b>	<b>159</b>	<b>171</b>
<b>Paramètres physico-chimiques</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Taux de conformité physico-chimique	96,92%	95,45%	97,33%	93,33%	90,28%	92,41%	98,82%
Nombre de prélèvements conformes	63	63	73	84	65	73	84
Nombre de prélèvements non conformes	2	3	2	6	7	6	1
<b>Nombre total de prélèvements</b>	<b>65</b>	<b>66</b>	<b>75</b>	<b>90</b>	<b>72</b>	<b>79</b>	<b>85</b>

#### 4.1.2.5 Composition de l'eau du robinet

Paramètres	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Valeur Seuil
Calcium	90,1	190,3	51	mg/l	/
Chlorures	9,8	83	51	mg/l	250
Fluorures	0	170	20	µg/l	1500
Magnésium	2,09	15,07	51	mg/l	/
Nitrates	2,6	22,1	51	mg/l	50
Pesticides totaux	0	0,29	22	µg/l	0,5
Potassium	0,3	5,7	20	mg/l	/
Sodium	5,2	42,7	20	mg/l	200
Sulfates	14	97	51	mg/l	250
TH	23,4	53,4	51	°F	/

Pour l'indicateur de performance relatif à la **microbiologie**, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance : 100%

**Objectif atteint**

Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité : 96%.

**Sans objet**

Pour l'indicateur de performance relatif à la physico-chimie, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance : 96%

**Objectif atteint**

Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité : 94%.

**Sans objet**

**Synthèse :**

- 1) Globalement, la qualité de l'eau est **conforme aux objectifs** recherchés sur le plan physico-chimique.
- 2) **Limites de qualité** : Le dépassement constaté concerne :
  - a. Plomb = 1
- 3) **Références de qualité** : Les 64 dépassements constatés concernent :
  - a. Bactéries et spores sulfitoréductrices = 1
  - b. Conductivité à 20°C = 18
  - c. Conductivité à 25°C = 29
  - d. Equilibre calcocarbonique = 1
  - e. Température = 14
  - f. Turbidité = 1

Globalement la qualité de l'eau est très satisfaisante.  
Les seuils d'inacceptabilité n'ont pas été atteints en 2016.

Les dépassements en limites et références de qualité observés ne concernent que :

-un dépassement constaté par l'ARS par rapport **aux limites de qualité** : plomb.

Ce dépassement a entraîné une contre-analyse qui s'est révélée négative.

-un dépassement constaté par l'ARS par rapport **aux références de qualité** : Bactéries et spores sulfitoréductrices.

Ce dépassement a également entraîné une contre-analyse qui s'est révélée négative.

-les autres dépassements par rapport **aux références de qualité** : conductivité, température, équilibre calcocarbonique, turbidité, sont sans incidence sur la santé du consommateur.

Il est à noter la baisse de la turbidité, liée aux épisodes pluvieux, observée en 2016.

#### 4.1.3 TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée est de :

$$\frac{\text{nombre d'interruptions de service non-programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} \times 1000 = \text{_____} \text{‰}$$

	2015	2016
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)	0,75	1,37
Nombre d'interruptions de service	17	32
Nombre d'abonnés (clients)	22 795	23 309

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance :

5 u/1 000 abonnés.

Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité :

10 u/ 1 000 abonnés.

**Objectif atteint**

#### 4.1.4 TAUX DE RESPECT DU DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS (P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **1 jour** après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf). Le taux de respect de ce délai est de :

$$\frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} \times 100 = \text{_____} \%$$

	2015	2016
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements	100%	100%
Nombre total de branchements ouverts	1 800	2 222
Nombre total de branchements ouverts dans le délai	1 800	2 222

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance :

95 %.

Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité :

90 %.

**Objectif atteint**

## 4.2 LA GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE

### 4.2.1 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT (P107.2)

#### 4.2.1.1 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Pour mémoire, les renouvellements de réseau ont atteint ces cinq dernières années (en kilomètres) :

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
3,362/ 438,047=	2,230/ 462,059=	3,905/ 464,614=	2,138 / 446,090=	2,634/ 449,214=	2,612/ 457,293	2,649/ 460,727
<b>0,77%</b>	<b>0,48%</b>	<b>0,84%</b>	<b>0,48%</b>	<b>0,59%</b>	<b>0,57%</b>	<b>0,57%</b>

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est :

$$\frac{L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}}{5 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} \times 100 = 0,57 \%$$

Ce taux de renouvellement moyen sur les 5 dernières années de **0,57%** est faible.

Sur la base d'une durée de vie des canalisations de 50 ans, le taux de renouvellement théorique est de 2%.

A titre d'informations, l'exécution du programme de renouvellements et renforcement de canalisations prioritaires proposé par RUAS pour 2016 couvrent un linéaire de 13,5 km, soit un taux de renouvellement de 2,29%.

Pour cet indicateur de performance, le Fermier ne s'est pas engagé sur un objectif de performance, le renouvellement des réseaux étant du ressort de la Collectivité (sauf 18 ml par opération, considérés comme travaux d'entretien).

#### 4.2.1.2 Renouvellement pris en charge par le Fermier

Cet état ci-dessous, extrait du CARE, fournit les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice 2016 dans le cadre d'une obligation au titre des renouvellements fonctionnel et patrimonial.

Renouvellement	Dépenses année 2015	Dépenses année 2016
Pour garantie de continuité de Service	23 155,77 € (RAD) 192 982,00 € (CARE)	7 989,63 € (RAD) 209 330,00 € (CARE)
Programme contractuel (renouvellements)	532 911,00 € (CARE)	382 465,00 € (CARE)
<b>TOTAL</b>	<b>556 066,77 € (RAD) 725 893,00 € (CARE)</b>	<b>390 454,63 € (RAD) 591 795,00 € (CARE)</b>

Pour mémoire, les dépenses de renouvellement prévues dans le bilan prévisionnel du contrat sont les suivantes:

Renouvellement	Bilan prévisionnel du contrat	Dépenses déclarées dans le rapport annuel 2016	Dépenses déclarées dans le CARE 2016
Renouvellement fonctionnel :			
- appareillages hydraulique	10 550 €	3 008,16 €	
- électriques et électromécanique,	103 109 €		
- traitements	44 339 €	4 981,47 €	
- autres (hydraulique réservoir)			
<b>Total</b>	<b>157 998 €</b>	<b>7 989,63 €</b>	<b>209 330 €</b>
Renouvellement patrimonial :			
- branchements	198 000 €	NC	
- compteurs	61 652 €		
- compteurs sectoriels	41 194 €		
<b>Total</b>	<b>300 846 €</b>		<b>382 465 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>458 844 €</b>		<b>591 795 €</b>

Le rapport annuel ne donne pas d'informations de détail pour 2016.

Les travaux de renouvellement recensés dans le rapport annuel du Fermier concernent :

- Installations
  - Station de Fontmagne Nord : débitmètre de refoulement DN250mm
  - Station de Mougères : Renouvellement des 6 lampes UV du réacteur UV
- Accessoires hydrauliques sur les réseaux :
  - 18 ventouses,
  - 15 vannes,
  - 2 tampons de regards,
  - 3 regards,
  - 2 BAC.
- Réseaux, branchements, compteurs
  - ✓ branchements en plomb supprimés :

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/L. Cette faible valeur peut induire, en fonction de la qualité de l'eau, une suppression des branchements en plomb.

Renouvellement des branchements plomb	2015	2016	Evolution
Nombre total de branchements du Service	21 052	21 616	2,7%
dont branchements plomb ou de nature inconnue au 31 Décembre (N-1)	160	195	21,9%
% de branchements plomb restant à supprimer au 1 <sup>er</sup> janvier	0,76%	0,90%	18,7%
<b>Branchements plomb supprimés</b>	<b>130</b>	<b>102</b>	<b>-21,5%</b>
<b>% de branchements plomb supprimés</b>	<b>81,3%</b>	<b>52,31%</b>	<b>-35,6%</b>

En 2016, sur 102 branchements au plomb renouvelés :

- ✚ 102 ont été pris en charge par la Collectivité et réalisés en polyéthylène (PEHD)
- ✚ 0 par le Fermier.

La répartition, par Commune, des branchements au plomb restants, n'est plus fournie, de par la problématique des branchements non accessibles et ceux de catégorie inconnue.

✓ autres branchements hors plomb renouvelés :

178 branchements renouvelés, essentiellement de type acier ou polyéthylène basse densité

Renouvellement des branchements hors plomb	2015	2016	N/N-1
Nombre total de branchements	21 052	21 616	2,7%
Nombre renouvelés	268	178	-33,6%
%	1,27%	0,82%	-35,3%

Renouvellement des branchements hors plomb								
Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Moyenne
Nombre de branchements renouvelés	19 816	20 112	20 356	20 449	20 642	21 052	21 616	
Nombre total de branchements de l'année N	186	204	228	147	220	268	178	
Nombre total de branchements cumulés		390	618	765	985	1 253	1 431	
% de branchements renouvelés	0,94%	1,01%	1,12%	0,72%	1,07%	1,27%	0,82%	1,39%
<b>Bilan</b>								
Engagement contractuel : 1%	198,2	201,1	203,6	204,5	206,4	210,5	216,2	1440
<b>Solde:</b>	<b>-12,2</b>	<b>2,9</b>	<b>24,4</b>	<b>-57,5</b>	<b>13,6</b>	<b>57,5</b>	<b>-38,2</b>	<b>-9,4</b>

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance :

1 %.

Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité :

0,5 % sauf si le cumul de l'objectif depuis le début du contrat est atteint.

Le Fermier a renouvelé :

- en 2016, 178 branchements hors plomb,
- depuis 2010, 1 431 au total, soit un taux moyen sur 7 exercices de 1,39%.

**Objectif moyen atteint**

✓ compteurs des abonnés remplacés

Renouvellement des compteurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Nombre de compteurs	21 405	21 548	21 894	22 188	22 694	23 068	23 780	3,1%
Nombre de compteurs remplacés	6 498	7 502	6 788	1 032	210	107	136	27,1%
Taux de compteurs remplacés en %	30,9	34,8	31,0	4,7	0,9	0,46	0,57	23,9%
Cumul du renouvellement			20 788	21 820	22 030	22 137	22 273	0,61%

Ce renouvellement accéléré des compteurs est lié à la mise en place de la télé-relève qui implique la généralisation de changement des appareils de comptage.

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance :

1 400 par an.

Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité :

1 000 sauf si le cumul de l'objectif depuis le début du contrat est atteint.

Le Fermier a renouvelé, en 2016, 136 compteurs.

Sur 7 exercices, l'engagement contractuel ressort à 9 800 compteurs renouvelés; le cumul réel à fin 2016 est de 22 273 compteurs renouvelés.

**Objectif très largement dépassé**

#### 4.2.2 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE (P153.2)

La durée d'extinction de la dette, exprimée en années, se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du Service si la Collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le Service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles).

La durée d'extinction de la dette est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la Collectivité au 31/12/2015 contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. Cette dernière étant égale aux recettes réelles d'exploitation diminuées des dépenses réelles d'exploitation incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

L'encours de la dette est le montant du capital restant dû au 31 décembre 2016 = **1 571 571,17 €**

L'épargne brute annuelle est la différence entre les recettes et les dépenses d'exploitation =  
(recettes d'exploitation : 4 903 466,41 € - dépenses d'exploitation : 557 618,12 € = **4 345 848,29 €**)

La durée d'extinction de la dette est :

$$\frac{\text{Encours de la dette au 31/12/2016 (1 571 571,17 €)}}{\text{Epargne brute annuelle (4 345 848,29 €)}} = 0,36 \text{ an}$$

ANNEE	2015	2016
Durée d'extinction de la dette	0,56 an	0,36 an

### 4.2.3 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P103.2B)

*Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompes... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.*

*L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service était calculé, jusqu'en 2012 inclus, sur la base du barème suivant (la valeur de cet indice était comprise entre 0 et 100).*

*Les objectifs de la loi de Grenelle 2 et du décret d'application de l'article 161 publié le 27 janvier 2012 sont d' :*

- *Inciter les Collectivités à mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable,*
- *Engager des actions afin de limiter le taux de pertes à 15% sur les réseaux urbains.*

*Les Collectivités, à l'échéance du 31 décembre 2013, doivent :*

- *Etablir un descriptif détaillé des réseaux,*
- *Définir et mettre en œuvre un plan d'action destiné à la réduction des pertes d'eau pour les réseaux dont le taux de perte est supérieur au seuil défini par le décret d'application.*

*L'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013) assure l'articulation entre l'obligation de réaliser un descriptif détaillé introduite par le décret du 27 janvier 2012 et l'arrêté du 2 mai 2007 sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service. Il modifie notamment les critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux en introduisant un **nouveau barème de 0 à 120 points**.*

*Ce même arrêté précise qu'il faut que ce nouvel indice atteigne un **total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service dispose d'un descriptif détaillé**.*

*Cet arrêté stipule que l'atteinte de ce seuil de 40 points (sur 45 attribuables) conditionne l'attribution des points suivants alloués par le barème (entre les cotations 45 et 120 points - effet « palier »).*

Le rapport du Fermier justifie la valeur déclarée de 107 points pour l'année 2014.

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'était engagé sur un objectif de performance : 60 à mi- contrat.

Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité : 50.

RUAS précise que l'indice avec l'ancien calcul serait de 80

**L'objectif est atteint.**

Compte tenu de la nouvelle valeur de l'indice (107 sur 120), le Syndicat dispose du dispositif détaillé exigé par le décret du 27 janvier 2012.

La valeur de l'indice atteint le premier seuil des 40 premiers points du barème : calculé = 42 points.  
En conséquence, le Service dispose au 31 décembre 2016 du **descriptif détaillé des réseaux**.

CODE		Points	Données
------	--	--------	---------

		possibles	VEOLIA
	<b>Partie A : plans des réseaux (15 points)</b>		
VP.236	Existence d'un plan du réseau de transport et de distribution d'eau potable et localisant les ouvrages principaux et les dispositifs de mesures	10	10
VP.237	Procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	5	5
	<b>Total partie A</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
	<b>ACQUIS</b>		
	<b>Partie B : inventaire des réseaux (30 points)</b>		
VP.238 239 240	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (linéaire, diamètre, matériau) ;	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	12
	<b>Total partie B</b>	<b>30</b>	<b>27</b>
	<b>ACQUIS</b>		
	<b>Total parties A + B</b>	<b>45</b>	<b>40 &lt; 42 &lt; 45</b>
	<b>ACQUIS</b>		
	<b>Partie C : autres éléments (75 points)</b>		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges...) et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire des pompes et équipements	10	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques des compteurs et carnet métrologique	10	10
VP.246	Identification des secteurs de recherche de pertes d'eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions (réparations, purges, renouvellement)	10	10
VP.248	Programme de mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations chiffré et au moins sur 3 ans	10	10
VP.249	Modélisation des réseaux	5	5
	<b>Total partie C</b>	<b>75</b>	<b>65</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>120</b>	<b>107</b>

Relativement à l'instruction du MEDDE du 16 juin 2015, le Syndicat dispose avant l'échéance du 31 décembre 2014, un descriptif détaillé des ouvrages : **la Collectivité est donc conforme.**

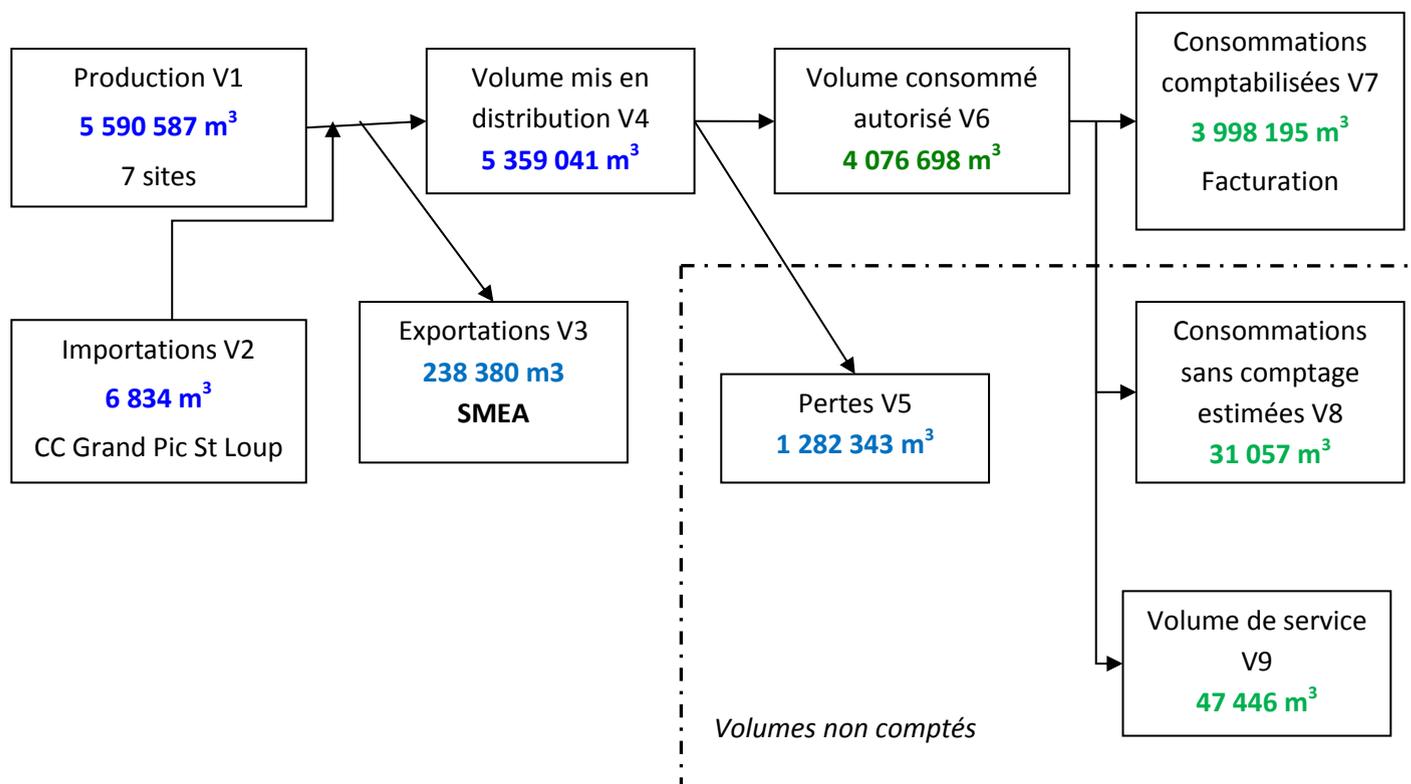
## 4.3 LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

### 4.3.1 RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

En application de la définition de l'indice de performance P104.3 spécifié dans le décret du 2 Mai 2007, il est précisé que :

- Les volumes produits **V1** sont sur 12 mois (365 ou 366 jours. Ils sont issus des ouvrages de production et introduits dans le réseau de distribution.
- Les volumes **V2** achetés en gros (importés d'un service extérieur) sont sur 12 mois (365 ou 366 jours)
- Les volumes **V3** vendus en gros (exportés) sont sur 12 mois (365 ou 366 jours)
- Le volume **V4** est le volume mis en distribution : **(V1+V2-V3)**
- Les volumes **V6** correspondent au volume consommé autorisé ; il correspond aux :
  - volumes consommés **V7** issus du relevé des compteurs chez les abonnés et autres usagers équipés de compteurs (particuliers, industriels, services municipaux, fontaines avec compteur, bornes incendie avec compteurs etc..). Ces volumes doivent faire l'objet d'un prorata temporis pour les ramener à une période de 12 mois
  - Volumes **V8** des consommateurs sans comptage (usagers connus avec autorisation). Ces volumes sont estimés
  - Les volumes **V9** de service du réseau. Ces volumes sont estimés
  - **V6 = V7+V8+V9**
- Le volume **V5**, connu par différence, correspond aux pertes

Les volumes pris en compte pour le calcul du rendement du réseau de distribution pondéré sur 365 jours sont donc les suivants :



Nota : Les consommations sans comptage (en particulier l'utilisation des poteaux incendie) et les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués par le Fermier.

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution est :

$$\frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} \times 100 = \text{---} \%$$

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Volume consommé autorisé 365 jours (m <sup>3</sup> ) .....V6	3 841 976	3 812 746	3 927 537	3 874 460	3 810 705	3 952 487	4 076 698	3,1%
Volume exporté (m <sup>3</sup> ) .....V3	-	-	-	-	68 963	235 827	238 380	1,1%
Volume produit (m <sup>3</sup> ) .....V1	5 905 448	5 771 903	5 756 354	5 562 067	5 257 962	5 472 474	5 590 587	2,2%
Volume acheté à d'autres services (m <sup>3</sup> ) .....V2	5 507	7 842	6 572	6 367	5 783	6 287	6 834	8,7%
<b>RENDEMENT</b> <b>= (V6+V3)/(V1+V2)</b>	<b>65,00%</b>	<b>65,97%</b>	<b>68,15%</b>	<b>69,58%</b>	<b>73,71%</b>	<b>76,45%</b>	<b>77,09%</b>	0,8%
Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> ) .....V4	5 910 955	5 779 745	5 762 926	5 568 434	5 194 782	5 242 934	5 359 041	2,2%
Consommation comptabilisée (m <sup>3</sup> ) .....V7	3 754 512	3 733 465	3 894 268	3 785 574	3 723 883	3 873 365	3 998 195	3,2%
<b>RATIO DE FACTURATION</b> <b>= V7/V4</b>	<b>63,5%</b>	<b>64,6%</b>	<b>67,6%</b>	<b>68,0%</b>	<b>71,7%</b>	<b>73,9%</b>	<b>74,6%</b>	1,0%

Le rendement du réseau de distribution ainsi calculé est de **77,09%** en 2016. Le rendement a augmenté de 0,8 % par rapport à 2015. Ce résultat est bon et encourageant.

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance :  
72% à partir de l'année 2015.

**L'objectif est atteint conformément au graphique ci-après.**

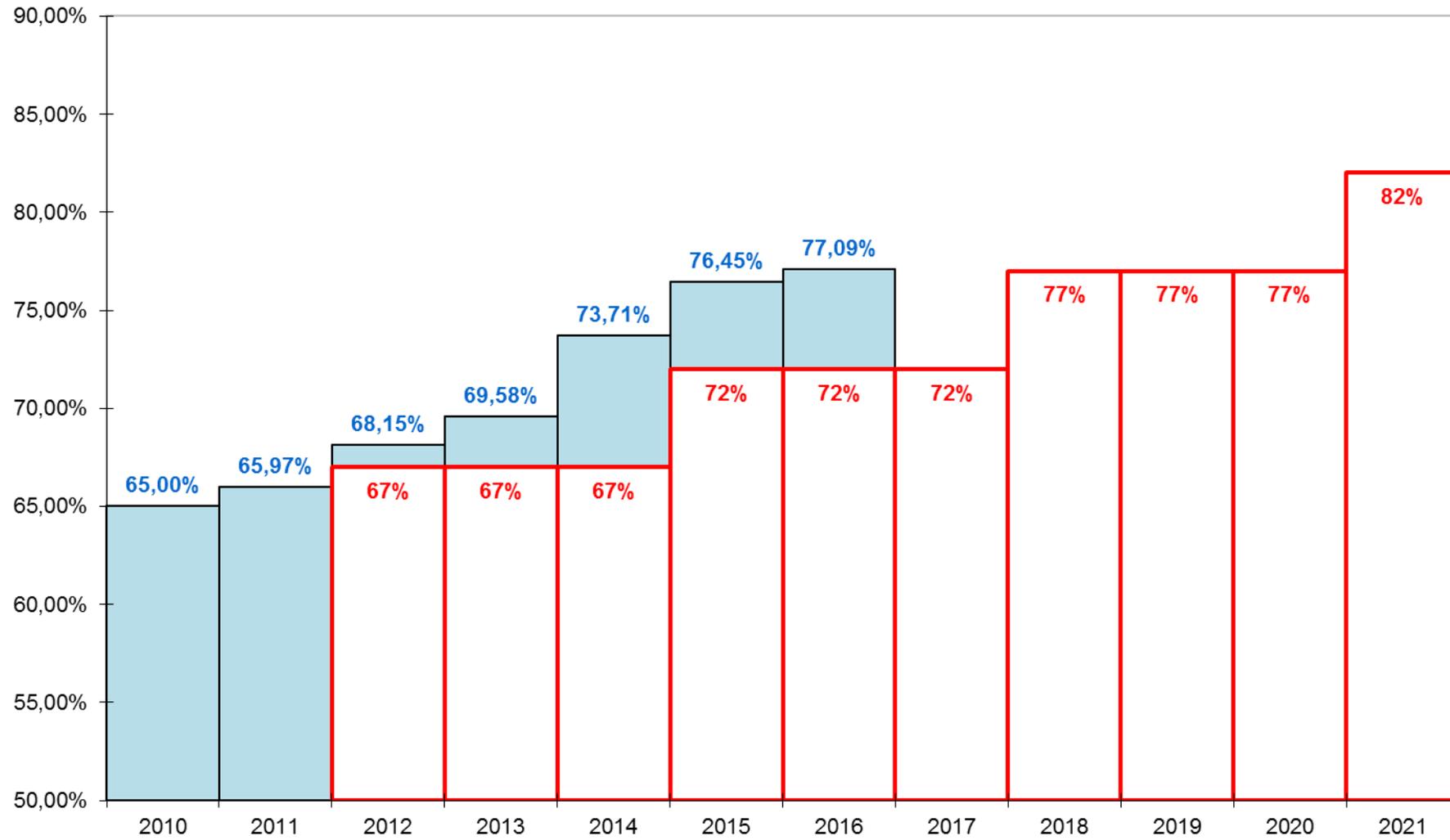
L'amélioration successive du rendement est la conséquence des investissements réalisés à la fois par la Collectivité et le Délégataire (travaux concessifs en particulier). Elle est aussi la conséquence de la sectorisation et de la modélisation des réseaux mises en place permettant une meilleure efficacité dans la recherche des fuites.

Selon le Fermier, l'essentiel des fuites se situent sur les branchements.

Ainsi en 2016, il a été constaté et réparé (entre parenthèses : rappels valeurs 2015):

- 91 (110) fuites sur branchements
- 32 (30) fuites sur canalisations
- 358 (484) sur compteurs
- 7 (41) sur équipements
- 488 (665) fuites ont été réparées

En 2016, 226,0 km de canalisations ont fait l'objet de recherches de fuites (291,6 km en 2015).

**SM GARRIGUES CAMPAGNE - Evolution des objectifs de rendement**

### 4.3.2 INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non comptés est :

$$\frac{V_4 - V_7}{366 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} = \text{---} m^3/km/jour$$

L'indice linéaire des volumes non comptés est de **8,07 m<sup>3</sup>/km/jour** sur la base des volumes pondérés sur 12 mois.

	2015	2016
Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> ).....V4	5 242 934	5 359 041
Volume consommé comptabilisé (m <sup>3</sup> ).....V7	3 873 365	3 998 195
Linéaire de réseau (km)	457,293	460,727
<b>Indice linéaire des volumes non comptés (m<sup>3</sup>/km/j)</b> <b>Ilvnc = (V4-V7)/(365*linéaire de réseau)</b>	<b>8,21</b>	<b>8,07</b>

### 4.3.3 INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau est :

$$\frac{V_4 - V_6}{366 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} = \text{---} m^3/km/jour$$

L'indice linéaire de pertes en réseau est de **7,60 m<sup>3</sup>/km/jour** sur la base des volumes pondérés sur 12 mois.

	2015	2016
Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> ).....V4	5 242 934	5 359 041
Volume consommé autorisé (m <sup>3</sup> ).....V6	3 952 487	4 076 698
Linéaire de réseau (km)	457,293	460,727
<b>Indice linéaire de pertes en réseau (m<sup>3</sup>/km/j)</b> <b>Ilp = (V4-V6)/(365*linéaire de réseau)</b>	<b>7,73</b>	<b>7,60</b>

#### 4.3.4 INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION

ILC (indice linéaire de consommation (m<sup>3</sup>/j/km) :

$$\frac{(\text{volume consommé autorisé } 365j + \text{volume vendu à d'autres services})}{(\text{linéaire de réseau de desserte}/365)} = \text{---} \text{m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

	2015	2016
Volume consommé autorisé (m <sup>3</sup> ).....V6	3 952 487	4 076 698
Volume vendus à d'autres services (m <sup>3</sup> ).....V3	235 827	238 380
Linéaire de réseau (km)	457,293	460,727
<b>Indice linéaire de consommation (m<sup>3</sup>/km/j)</b> <b>Ilc = (V6+V3)/(365*linéaire de réseau)</b>	<b>25,09</b>	<b>25,66</b>

#### 4.3.5 PERFORMANCE OPERATIONNELLE DU RESEAU DE DISTRIBUTION

Année	Rendement (%)	llp (m <sup>3</sup> /j/km)	llvnc (m <sup>3</sup> /j/km)	ILC (m <sup>3</sup> /j/km)
2015	76,45%	7,73	8,21	25,09
2016	77,09%	7,60	8,07	25,66

La Loi Grenelle 2 vise un objectif général de rendement de 85%.  
La valeur du rendement réel du réseau de distribution du Syndicat de 85% n'est donc pas atteinte.

Il est prévu dans ce cas de calculer une nouvelle valeur théorique de rendement dit « rendement Grenelle » par la formule suivante :

- Rendement « Grenelle » = TF + 1/5 ILC
  - TF = terme fixe = 65% (70% si règle de répartition pour les réseaux)
  - ILC = indice linéaire de consommation
- $$= \frac{\text{Volumes journaliers consommés par les usagers} + \text{Besoins du Service} + \text{Ventes d'eau à d'autres Services}}{\text{Linéaire de réseaux hors branchements en km}}$$

- Rendement « Grenelle » calculé = 65 + (1/5) \* 25,66 = **70,13%**

Le rendement réel en 2016 (77,09%) est supérieur à la valeur calculée du rendement « Grenelle ».

**Si le rendement réel est supérieur à la valeur calculée du rendement « Grenelle » calculé, le plan d'actions ne doit pas être établi, sous réserve de la validation par l'Agence de l'Eau. Le plan d'action inclut un suivi annuel du rendement des réseaux de distribution. En application, le diagnostic détaillé est mis à jour (indication des secteurs ayant l'objet de recherches de fuites et réparations effectuées).**

### 4.3.6 INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00% Aucune action de protection

20% Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2016, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **68 % (69% en 2015)**.

Sites de production	DUP	Indice d'avancement	Commentaires
CROUZETTE	Non*	50%	avis de l'Hydrogéologue fourni
CANDINIERES	oui	80%	travaux terminés
FONTBONNE MOUGERES	oui	80%	travaux terminés
FONTMAGNE	oui	80%	travaux terminés
BERANGE	oui	80%	travaux terminés
PEILLOU	oui	80%	travaux terminés
<b>Moyenne arithmétique pondérée</b>		<b>68%</b>	

\*Pas d'actualisation de la DUP

## 4.4 LES AUTRES INDICATEURS AU SENS DU DECRET

### 4.4.1 TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12 de l'année N est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

Est concernée la totalité de la facture y compris les redevances prélèvement et pollution et la TVA liée à ces postes.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'exercice de l'année N-1 est :

$$\frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année N - 1 tel que connu au 31/12/de l'année N}}{\text{chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N - 1}} \times 100 = \text{___}\%$$

	2015	2016
Montant des impayés au 31/12/N (sur factures N-1) en €	29 598	23 075
Montant facturé N-1 TTC en €	7 164 367	7 557 875
<b>Taux d'impayés</b>	<b>0,41%</b>	<b>0,31%</b>

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente est de **0.31 %**, ce qui constitue une diminution significative. Néanmoins, le Déléataire ne fournit aucune justification des montants impayés.

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance :	2%.
Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité :	4%.
<b>Objectif atteint</b>	

### 4.4.2 MONTANTS DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du Service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Au cours de l'exercice 2016, Le Syndicat a reçu 0 demande d'abandon de créances au cours de l'exercice et 0 € ont été abandonnés/versés à un fond de solidarité.

Un Fond Solidarité Logement départemental est en place.

Concernant le Délégataire, le nombre de demandes d'abandons de créances reçues a été de 7 en 2016 (40 en 2015). Le montant des abandons de créances ou les versements à un fonds de solidarité a été de 390,98 € en 2016 (801,00 € en 2015).

Le montant global des créances abandonnées au titre du contrat est donc de 390,98 €.

Au cours de l'année 2016, l'indicateur relatif aux abandons de créances et de versements à un fond de solidarité est donc de :

$$\frac{\text{montant des abandons de créance} + \text{versements à un fonds de solidarité}}{\text{volume facturé}} = \text{---} \text{ €/m}^3$$

$$P109.0 = \frac{390,98}{4\,267\,632} = 0 \text{ €/m}^3$$

## 4.5 LES AUTRES INDICATEURS CONTRACTUELS

### 4.5.1 RECHERCHE PREVENTIVE DE FUITES

En 2016, le Fermier déclare 226 km de réseau soumis à recherche de fuites.

Pour cet indicateur de performance, le Fermier ne s'est pas engagé sur un objectif de performance.

### 4.5.2 NOMBRE DE REPARATIONS SUR CANALISATIONS PRINCIPALES

Cet indicateur n'est pas renseigné dans le rapport technique du Fermier.

Pour cet indicateur de performance, le Fermier ne s'est pas engagé sur un objectif de performance.

### 4.5.3 AUTO SURVEILLANCE ANALYTIQUE

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance :

150 %.

Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité :

100 %.

### 4.5.4 ENGAGEMENTS ENVERS L'ABONNE, CHARTE

La Charte « Eau + » regroupe 5 engagements souscrits par VEOLIA. En cas de non-respect, VEOLIA s'engage à verser l'équivalent en € de 10 m<sup>3</sup> d'eau.

Aucune indemnisation n'a été accordée en 2016.

### 4.5.5 INDICE DE SATISFACTION DE L'ABONNE

Il s'agit d'une mesure statistique sur l'ensemble de l'Entreprise.

Satisfaction globale : 87% (87 % en 2015).

## 4.6 LES PENALITES

En application du contrat d'affermage, la Collectivité peut infliger des pénalités en cas de manquements à ses obligations :

- ✚ En cas de non-respect des délais fixés dans les demandes de la Collectivité :
  - Non - production d'attestations d'assurances, mise à jour de l'inventaire
  - Parc compteurs
  - Volumes consommés par chaque abonné (à la fin du contrat)
  - Plans, documents, fichier abonnés (à la fin du contrat)
  
- ✚ Après une mise en demeure de la Collectivité restée sans effet :
  - Interruption de la distribution, défaut de potabilité
  - Pression anormale
  - Non-respect de l'engagement de rendement pour les dates fixées
  - En cas de retard dans l'exécution des opérations confiées (branchements, compteurs, travaux concessifs)
  - En cas d'insuffisance dans la maintenance courante, le nettoyage, l'évacuation des déchets (à la fin du contrat)
  - En cas de non remise des rapports dans les délais
  - En cas de remise d'un rapport incomplet
  - En cas de non remise ou non mise à jour des plans
  - En cas de non-tenu à jour des journaux d'exploitation
  - En cas de non-respect des seuils d'inacceptabilité des objectifs de performances
  - En cas de non-intervention sur une fuite dans le délai de 24 heures après son signalement.

Pour l'exercice 2016, tous les objectifs ont été atteints.

## 5 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### 5.1 MONTANTS FINANCIERS

ANNEE	2015	2016
<b>Montant des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire</b>	<b>3 504 452.76 € HT</b>	<b>4 088 818.58 € HT</b>
Montant des subventions	23 400.00 €	245 559.00 €
Montant de l'affectation du résultat	1 048 175.78 €	2 855 598.12 €

### 5.2 ETAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31 Décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

ANNEE	2015	2016
Encours de la dette au 31 Décembre	1 851 603,82 €	1 571 571.17 €
Remboursement au cours de l'exercice	339 713.65 €	335 066.99 €
<i>Dont en intérêts</i>	62 085.06 €	55 034.33 €
<i>Dont en capital</i>	277 628.59 €	280 032.66 €

### 5.3 AMORTISSEMENTS

Durant l'exercice, la Collectivité a réalisé les amortissements suivants :

ANNEE	2015	2016
Montant de la dotation aux amortissements	1 114 725.39 €	1 093 409.21

### 5.4 PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX

Etude en cours d'une station de potabilisation d'eaux brutes de BRL.

Mise en œuvre des dispositions liées à la protection des captages.

## **5.5 PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE**

---

Le tableau ci-après rappelle le programme de travaux 2017 projeté.

## PROGRAMME TRAVAUX 2017

Localisation des travaux	Montant HT
Commune à définir : Test de chemisage de canalisations	43 000 €
Baillargues : Suppression doubles/triples réseaux, Rue des Coustouliers	45 000 €
Beaulieu : Renforcement Rue de la République	92 000 €
Boisseron : Avenue Frédéric Mistral (tranche 3)	168 000 €
Buzignargues : Reprise du chemin d'accès du réservoir du Pioch Prieur	10 000 €
Castelnau-le-Lez : Suppression double réseau Chemin des Libellules	18 000 €
Castries : Suppression double réseau Rue des Ecoles	18 000 €
Castries : renouvellement canalisation Rue du Château	42 000 €
Galargues : Modification interconnexion avec Buzignargues (pose d'un hydrostab)	25 000 €
Galargues : Clôture réservoir	3 000 €
Guzargues : Clôture réservoir	5 000 €
Saint-Bauzille de Montmel : Renforcement canalisation Chemin des Closades	66 000 €
Saint-Géniès des Mourgues : Peinture du réservoir sur tour	37 000 €
Saint-Géniès des Mourgues : Renouvellement canalisation Rue de la Libération	56 000 €
Saint-Géniès des Mourgues : Renouvellement canalisation Plan des Cafés	38 000 €
Saint-Géniès des Mourgues : Suppression double réseau Rue des Tilleuls	15 000 €
Saint-Vincent de Barbeyrargues : Maillage canalisation entre la Rue de Garaste et la Rue des Aires	48 000 €
Mise en place de Bornes monétiques (prise d'eau sur Poteau Incendie)	35 000 €
Amélioration service usine	90 000 €
Imprévus programme voirie 3M	250 000 €
Maîtrise d'œuvre	46 000 €
<b>TOTAL PROGRAMME TRAVAUX</b>	<b>1 150 000 €</b>

## 6 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

---

### 6.1 OPERATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)

---

*Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des Collectivités Territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.*

En 2016 le SMGC a alloué une subvention de 5 000 € à l'association Caritas France, participant ainsi à la réalisation d'un réseau d'eau potable et d'assainissement dans la région de Kaya, à 150 km au nord de Ouagadougou au Burkina Faso.

A compter de 2016, le SMGC participe à l'expérimentation nationale de la mise en place d'un tarif social de l'eau par le biais d'une distribution de « chèques eau » aux CCAS des Communes adhérentes et qui se chargent de leur attribution.

Cette expérimentation, autorisée par arrêté interministériel en date du 31 juillet 2015, a été adoptée par délibération du 05 novembre 2015. Seulement 50 structures y participent à l'échelon national.

\* \*  
\*

## 7 ANNEXES

### 7.1 ANNEXE 1 : NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU SUR LES REDEVANCES ET SON PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION



## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU

DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2016

### > Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (72,3 millions €)

346 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) ont permis d'économiser 38,9 millions m<sup>3</sup> en 2016 soit la consommation d'une ville de 500 000 habitants.

### > Pour dépolluer les eaux (150,3 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

51 stations d'épuration aidées en 2016. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

### > Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques (63 millions €)

48 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

8 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

### > Pour protéger les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates (9,5 millions €)

31 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Eviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux Français.

### > Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (90,8 millions €)

106 km de rivières restaurées et 167 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges) ne permettent plus aux poissons de circuler, aux sédiments de s'écouler. Ils peuvent même aggraver les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement naturel.

1740 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 693 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10 000 ha de zones humides. Telle une éponge, les zones humides participent à la régulation des eaux en absorbant l'eau en excès et en la relargant quand il fait sec.

### > Pour la solidarité internationale (4,5 millions €)

66 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement à des populations démunies dans les pays en voie de développement.

## L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

### 2017

Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m<sup>3</sup>/an, dépense en moyenne 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taxes sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

### UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

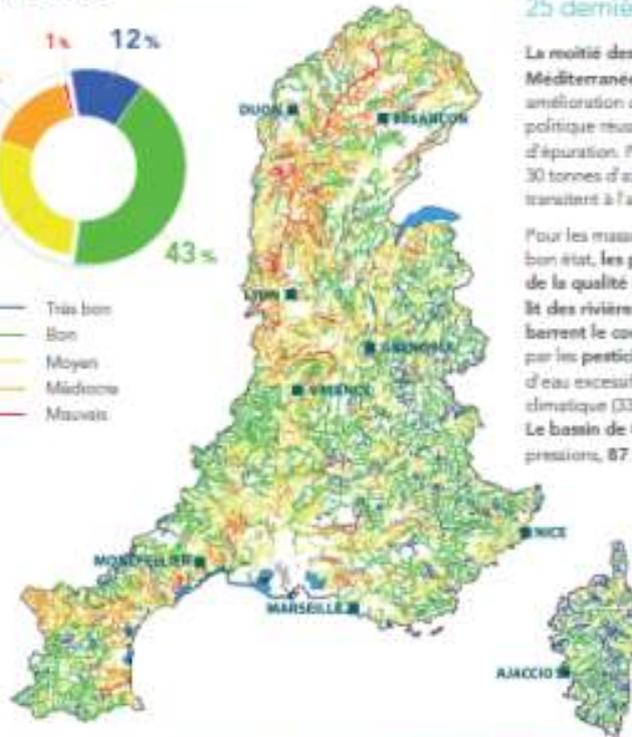
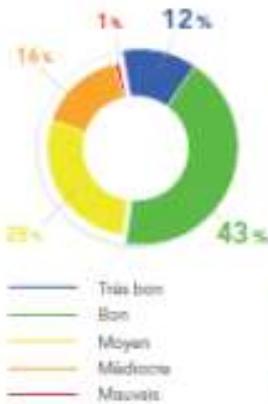
Cette redistribution bénéficie pour plus de 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.



Aides aux communes rurales : l'agence de l'eau soutient spécifiquement les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement (100 millions €/an).

## QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau  
Situation en 2015



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée sont en bon état. Cette nette amélioration depuis 25 ans est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui berrent le cours de l'eau (75 % des cas), la pollution par les pesticides (49 %) ou des prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique (33 %).

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 87 % de ses rivières sont en bon état.

### La qualité des rivières et de la Méditerranée sur smartphone et tablette



Appli qualité rivières



Appli qualité Méditerranée

Découvrez l'état de santé des rivières en France et de la Méditerranée avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

#### Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

#### Bassin de Corse

- > 320 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE  
3-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07  
Tél : 04 72 71 26 00  
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

## 7.2 ANNEXE 2 : BAREMES DE FACTURATION



# Barème de Facturation

1er Semestre 2016

## Traité 65

S.I. DE GARRIGUES CAMPAGNE

### Contrat JA065

*Barème établi le 25/11/2015*

1er Semestre 2016 (S1 2016)	Abonnements :	du 01/01/2016 au 30/06/2016
	Consommations :	du 01/07/2015 au 31/12/2015

Contrat(s)

JA065

**S.I. de Garrigues-Campagne (eau)**

Société distributrice : S.A. RUAS

Commune(s) : ASSAS (34014), BAILLARGUES (34022), BEAULIEU (34027), BOISSERON (34033), BUZIGNARGUES (34043), CAMPAGNE (34048), CASTELNAU LE LEZ (34057), CASTRIES (34058), CLAPIERS (34077), FONTANES (34102), GALARGUES (34110), GARRIGUES (34112), GUZARGUES (34118), MONTAUD (34164), RESTINCLIERES (34227), SAINT BAUZILLE DE MONTMEL (34242), SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES (34248), SAINT DREZERY (34249), SAINT GENIES DES MOURGUES (34256), SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR (34263), SAINT JEAN DE CORNIES (34265), SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES (34290), SAUSSINES (34296), TEYRAN (34309),

Prix de facturation 1er Semestre 2016  
 Contrat JA065 Traité 65



## ABONNEMENT

### 150 - 3 - Abonnement (part distributeur) - Tous Clients sauf Conv. Art. 6 (TVA 5.5%)

Coefficient d'actualisation : 1.114411 (Définitif, indices du 01/11/2015)

Code Tarif
01

Prix de base
13.00

Euro/Semestre HT
14.49

### 167 - 3 - Abonnement (part syndicale) - Tous Clients sauf Conv. Art. 6 (TVA 5.5%)

Code Tarif
01

Euro/Semestre HT
9.58

## CONSOMMATION

### 140 - 1 - Consommation (part distributeur) - Tous Clients sauf Conv. Art. 6 (TVA 5.5%)

Coefficient d'actualisation : 1.114372 (Définitif, indices du 01/05/2015)

Code Tarif
100

Prix de base
0.3344

Euro/m3 HT
0.3726

### 140 - 1 - Consommation (part distributeur) - Tous Clients (Conv. Art. 6) (TVA 5.5%)

Coefficient d'actualisation : 1.114372 (Définitif, indices du 01/05/2015)

Code Tarif	Zones	Tranches (m3/An)	Prix de base	Euro/m3 HT
120	(34043) Buzignargues	De 1 à 200	0.0000	0.0000
	(34043) Buzignargues	201 et plus	0.3344	0.3726

### 131 - 1 - Consommation (part distributeur) - V.E.G. (TVA 5.5%)

Coefficient d'actualisation : 1.049245 (Définitif, indices du 01/07/2015)

Code Tarif
600

Prix de base
0.2327

Euro/m3 HT
0.2442

### 147 - 1 - Consommation (part syndicale) - Tous Clients sauf Conv. Art. 6 (TVA 5.5%)

Code Tarif
100

Euro/m3 HT
0.5057

### 147 - 1 - Consommation (part syndicale) - Tous Clients (Conv. Art. 6) (TVA 5.5%)

Code Tarif	Zones	Tranches (m3/An)	Euro/m3 HT
120	(34043) Buzignargues	De 1 à 200	0.0000
	(34043) Buzignargues	201 et plus	0.5057

### 148 - 1 - Consommation (part syndicale) - V.E.G. (TVA 5.5%)

Coefficient d'actualisation : 1.049245 (Définitif, indices du 01/07/2015)

Code Tarif
600

Prix de base
0.3197

Euro/m3 HT
0.3354

Prix de facturation 1er Semestre 2016  
Contrat JA065 Traité 65



**432 - 1 - Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous Clients** (TVA 5.5%)

Code Tarif
------------

Euro/m3 HT
0.1050

Barème de facturation établi le 25/11/2015

Page 3 / 6

Prix de facturation 1er Semestre 2016  
 Contrat JA065 Traité 65



**(TAXES ET REDEVANCES)**

**132 - 1 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau) - Tous Clients** (TVA 5.5%)

Prix connus au 01/01/2015

Code Tarif

Euro/m3 HT

0.2900

- COMMUNES COUVERTES :
- 34014 - ASSAS
- 34022 - BAILLARGUES
- 34027 - BEAULIEU
- 34033 - BOISSERON
- 34043 - BUZIGNARGUES
- 34048 - CAMPAGNE
- 34057 - CASTELNAU LE LEZ
- 34058 - CASTRIES
- 34077 - CLAPIERS
- 34102 - FONTANES
- 34110 - GALARGUES
- 34112 - GARRIGUES
- 34118 - GUZARGUES
- 34164 - MONTAUD
- 34227 - RESTINCLIERES
- 34242 - SAINT BAUZILLE DE MONTMEL
- 34248 - SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES
- 34249 - SAINT DREZERY
- 34256 - SAINT GENIES DES MOURGUES
- 34263 - SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR
- 34265 - SAINT JEAN DE CORNIES
- 34290 - SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES
- 34296 - SAUSSINES
- 34309 - TEYRAN

Barème de facturation établi le 25/11/2015

Page 4 / 6

Prix de facturation 1er Semestre 2016  
 Contrat JA065 Traité 65



### FRAIS DIVERS

#### 048 - 3 - Frais d'accès au service - Tous Clients sauf Municipaux (TVA 10.%)

Coefficient d'actualisation : 1.078230 (Définitif, indices du 01/11/2015)

Code Tarif	Prix de base	Euro HT
	43.00	46.36

#### 097 - 1 - Fourniture & Pose Compteur (Diam. 15 mm) - Tous Clients (TVA 10.%)

Coefficient d'actualisation : 1.083815 (Définitif, indices du 01/07/2015)

Code Tarif	Prix de base	Euro HT
	65.00	70.45

#### 049 - 3 - Frais fermeture ou réouverture (par déplacement) - Tous Clients sauf Municipaux (TVA 10.%)

Coefficient d'actualisation : 1.078230 (Définitif, indices du 01/11/2015)

Code Tarif	Prix de base	Euro HT
	57.00	61.46

Prix de facturation 1er Semestre 2016  
Contrat JA065 Traité 65



Les tarifs des Collectivités et Organismes Publics sont ceux connus à ce jour et sont susceptibles d'être modifiés avant facturation sur ordre de ces organismes ou par délibération de la collectivité.

**TABLES DE DEGRESSIVITE**

**COMMENTAIRES CONTRATS**

**COMMENTAIRES D'ACTUALISATIONS**

Barème de facturation établi le 25/11/2015

Page 6 / 6

02/11/2015

S.A. RUAS  
 REGION SUD  
 Centre Languedoc Roussillon

**JA065 S.I.A.E.P. GARRIGUES-CAMPAGNE**

K : Affermage AEP - Art. 41.2 -

0,15 + 0,28 ICHT-E + 0,10 EMT(A) + 0,28 FSD2 + 0,19 TP10a

Période d'application du 01/01/2016 au 30/06/2016

Période d'application Du 1er Semestre 2016

Valeurs des indices Connues au 01/11/2015

Valeur(s) de base du 01/09/2009

Terme fixe:

0,15

Pondération	Prod/Distrib Eau, Asst, Dépollution	Résultat
	Valeur de base : ICHT-E Valeur actualisée :	
0,28	100,2 107,8	MTP.fr 20151007 du 07/10/2015 +0,301238
Pondération	ELECTRICITE MOYENNE TENSION (351002)	Résultat
	Valeur de base : EMT(A) Valeur actualisée :	
0,1	111,4 138,2	MTP.fr 20151030 du 30/10/2015 +0,148075
Pondération	Frais et Services Divers - "B" "C" "T"	Résultat
	Valeur de base : FSD2 Valeur actualisée :	
0,28	113 123,4	MTP.fr 20151030 du 30/10/2015 +0,305770
Pondération	Canalisations Egouts Ass. et Adduction d'Eau=Sup	Résultat
	Valeur de base : TP10a. Valeur actualisée :	
0,19	122,2 106	MTP.fr 20151015 du 15/10/2015 +0,209328

K intermédiaire: 1,114411

**Coefficient K = 1,114411**

**Electricité - Tarif vert A5 (351107)**

**EI-A5**

L'indice EI-A5 (351107) est désormais publié en base 2010. Le coefficient de raccordement base 100 - 2005/2010 (octobre 2012) est de 1,1936.

L'indice 351002 "Electricité Moyenne Tension, tarif vert A" est supprimé. Il est remplacé par l'indice 351107 "Electricité tarif vert A5 option base". Le coefficient de raccordement est de 1.

L'indice TP10a. "Canalisations, égouts, Assainissement & Eau avec fourn. tuyaux" -base 2004- est supprimé. Il est remplacé par TP10a "Canalisations, Assainissement & Eau avec fourn. tuyaux" -base 2010- Le coeff. de raccordement = 1,2701.

01/07/2015

S.A. RUAS  
 REGION SUD  
 Centre Languedoc Roussillon



### JA065 S.I.A.E.P. GARRIGUES-CAMPAGNE

Conv. Fourniture E.P. - Art. 4.1.2 -

0,15 + 0,33 ICHT-E + 0,29 EMT(A) + 0,23 FSD2

Période d'application du 01/07/2015 au 31/12/2015

Période d'application Du 2ème Semestre 2015

Valeurs des indices Connues au 01/07/2015

Valeur(s) de base du 01/07/2012

Terme fixe:

0,15

Pondération	Prod/Distrib Eau, Asst, Dépollution	Résultat
	Valeur de base : ICHT-E Valeur actualisée :	
0,33	107 107,6 MTP.fr 20150408 du 08/04/2015	+0,331851
	<b>ELECTRICITE MOYENNE TENSION (351002)</b>	<b>Résultat</b>
	Valeur de base : EMT(A) Valeur actualisée :	
0,29	136,1 134,3 MTP.fr 20150630 du 30/06/2015	+0,341566
	<b>Frais et Services Divers - "B" "C" "T"</b>	<b>Résultat</b>
	Valeur de base : FSD2 Valeur actualisée :	
0,23	126,8 124,5 MTP.fr 20150630 du 30/06/2015	+0,225828

K intermédiaire: 1,049245

**Coefficient K = 1,049245**

**Electricité - Tarif vert A5 (351107)**

**EI-A5**

L'indice EI-A5 (351107) est désormais publié en base 2010. Le coefficient de raccordement base 100 - 2005/2010 (octobre 2012) est de 1,1936.

L'indice 351002 "Electricité Moyenne Tension, tarif vert A" est supprimé. Il est remplacé par l'indice 351107 "Electricité tarif vert A5 option base". Le coefficient de raccordement est de 1.

02/11/2015

S.A. RUAS  
 REGION SUD  
 Centre Languedoc Roussillon

**JA065 S.I.A.E.P. GARRIGUES-CAMPAGNE**

K1 : F.A.S. + Ferm. / Ouv. - Art. 42.3.a -

0,15 + 0,85 FSD2

Période d'application du 01/01/2016 au 30/06/2016

Période d'application Du 1er Semestre 2016

Valeurs des indices Connues au 01/11/2015

Valeur(s) de base du 01/09/2009

Terme fixe:

0,15

Pondération	Frais et Services Divers - "B" "C" "T"		Résultat
	Valeur de base :	FSD2	Valeur actualisée :
0,85	113	123,4	MTP.fr 20151030 du 30/10/2015
			+0,928230

K intermédiaire: 1,078230

Coefficient K = 1,078230

25/11/2015

S.A. RUAS  
 REGION SUD  
 Centre Languedoc Roussillon



**JA065 S.I.A.E.P. GARRIGUES-CAMPAGNE  
 20065E2**

K2 : Bordereau de Prix AEP - Art. 42.3.b -

0,15 + 0,85 TP10a

Période d'application du 01/07/2015 au 31/12/2015

Période d'application Du 2ème Semestre 2015

Valeurs des indices Connues au 01/07/2015

Valeur(s) de base du 01/09/2009

Terme fixe:

0,15

Pondération	Canalisations Egouts Ass. et Adduction d'Eau=Sup		Résultat
	Valeur de base :	TP10a. Valeur actualisée :	
0,85	122,2	105,7	MTP.fr 20150612 du 12/06/2015 +0,933815

K intermédiaire: 1,083815

**Coefficient K = 1,083815**

*L'indice TP10a. "Canalisations, égouts, Assainissement & Eau avec fourm. tuyaux" -base 2004- est supprimé. Il est remplacé par TP10a "Canalisations, Assainissement & Eau avec fourm. tuyaux" -base 2010- Le coeff. de raccordement = 1,2701.*



Prix de facturation 2ème Semestre 2016  
*Traité 65*

JA054	<b>St-Hilaire-de-Beauvoir (Redev. Asst)</b> Société distributrice : S.A. RUAS Commune(s) : SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR (34263),
JA055	<b>St-Jean-de-Cornies (Redev. Asst)</b> Société distributrice : S.A. RUAS Commune(s) : SAINT JEAN DE CORNIES (34265),
JA056	<b>Sainte Croix de Quintillargues (Redev. Asst)</b> Société distributrice : S.A. RUAS Commune(s) : SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES (34248),
JA075	<b>S.I.A. Vidourle et Bénovie (asst) =&gt; A compter du 25/01/2016</b> Société distributrice : S.A. RUAS Commune(s) : BOISSERON (34033), SAUSSINES (34296),
JA086	<b>St Vincent de Barbeyrargues (Redev. Asst)</b> Société distributrice : S.A. RUAS Commune(s) : SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES (34290),
JA160	<b>Boisseron (Redev. Asst) =&gt; Jusqu'au 24/01/2016</b> Société distributrice : S.A. RUAS Commune(s) : BOISSERON (34033),
JA161	<b>Saussines (Redev. Asst) =&gt; Jusqu'au 24/01/2016</b> Société distributrice : S.A. RUAS Commune(s) : SAUSSINES (34296),
JA164	<b>Fontanès (Redev. Asst)</b> Société distributrice : S.A. RUAS Commune(s) : FONTANES (34102),
JA165	<b>Guzargues (Redev. Asst)</b> Société distributrice : S.A. RUAS Commune(s) : GUZARGUES (34118),
JA167	<b>Teyran (Redev. Asst)</b> Société distributrice : S.A. RUAS Commune(s) : TEYRAN (34309),
JA168	<b>Assas (Redev. Asst)</b> Société distributrice : S.A. RUAS Commune(s) : ASSAS (34014),
JA169	<b>Galgargues (Redev. Asst)</b> Société distributrice : S.A. RUAS Commune(s) : GALARGUES (34110),
JA202	<b>Buzignargues (Redev. Asst)</b> Société distributrice : S.A. RUAS Commune(s) : BUZIGNARGUES (34043),
JA203	<b>Garrigues (Redev. Asst)</b> Société distributrice : S.A. RUAS Commune(s) : GARRIGUES (34112),
J3401	<b>St-Bauzille-de-Montmel (asst)</b> Société distributrice : VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX Commune(s) : SAINT BAUZILLE DE MONTMEL (34242),

Prix de facturation 2ème Semestre 2016  
*Traité 65*

J3551	<b>Montpellier Métropole / Collecte MAERA</b> Société distributrice : VEOLIA EAU - Cie GENERALE DES EAUX Commune(s) : CASTELNAU LE LEZ (34057), CASTRIES (34058), CLAPIERS (34077),
J3561	<b>Montpellier Métropole / Traitement MAERA</b> Société distributrice : VEOLIA EAU - Cie GENERALE DES EAUX Commune(s) : ASSAS (34014), CASTELNAU LE LEZ (34057), CASTRIES (34058), CLAPIERS (34077), TEYRAN (34309),
JA065	<b>Montpellier Métropole / Secteur Est (Redev. Asst ALTEAU)</b> Société distributrice : VEOLIA EAU - Cie GENERALE DES EAUX Commune(s) : BAILLARGUES (34022), BEAULIEU (34027), MONTAUD (34164), RESTINCLIERES (34227), SAINT DREZERY (34249), SAINT GENIES DES MOURGUES (34256),
T5P07	<b>Campagne (Redev. Asst)</b> Société distributrice : S.A. RUAS Commune(s) : CAMPAGNE (34048),
JAJ80	<b>C.C. du Grand Pic St Loup / Ex-C.C. Ceps et Sylves (A.N.C.)</b> Société distributrice : S.A. RUAS Commune(s) : BUZIGNARGUES (34043), SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR (34263), SAINT JEAN DE CORNIES (34265),
JAJ81	<b>Galargues / Ex-C.C. Ceps et Sylves (A.N.C.)</b> Société distributrice : S.A. RUAS Commune(s) : GALARGUES (34110),
JAJ82	<b>Garrigues / Ex-C.C. Ceps et Sylves (A.N.C.)</b> Société distributrice : S.A. RUAS Commune(s) : GARRIGUES (34112),
JAJ83	<b>Campagne / Ex-C.C. Ceps et Sylves (A.N.C.)</b> Société distributrice : S.A. RUAS Commune(s) : CAMPAGNE (34048),
T5521	<b>Boisseron (Redev. A.N.C.)</b> Société distributrice : S.A. RUAS Commune(s) : BOISSERON (34033),
T5P23	<b>Saussines (Redev.A.N.C.)</b> Société distributrice : S.A. RUAS Commune(s) : SAUSSINES (34296),

## Distribution de l'eau

JA065 - S.I. DE GARRIGUES-CAMPAGNE (EAU)

### ABONNEMENT

**150 - 3 - Abonnement (part distributeur) - Tous Clients sauf Conv. Art. 6** (TVA 5.5%)

Coefficient d'actualisation : 1.105689 (Définif, indices du 01/03/2016)

Code Tarif
01

Prix de base	Euro/Semestre HT
13.00	14.38

**167 - 3 - Abonnement (part syndicale) - Tous Clients sauf Conv. Art. 6** (TVA 5.5%)

Code Tarif
01

Euro/Semestre HT
9.58

### CONSUMMATION

**140 - 1 - Consommation (part distributeur) - Tous Clients sauf Conv. Art. 6** (TVA 5.5%)

Coefficient d'actualisation : 1.114411 (Définif, indices du 01/11/2015)

Code Tarif
100

Prix de base	Euro/m <sup>3</sup> HT
0.3344	0.3727

**140 - 1 - Consommation (part distributeur) - Tous Clients (Conv. Art. 6)** (TVA 5.5%)

Coefficient d'actualisation : 1.114411 (Définif, indices du 01/11/2015)

Code Tarif	Zones	Tranches (m <sup>3</sup> /An)	Prix de base	Euro/m <sup>3</sup> HT
120	(34043) Buzignergues	De 1 à 200	0.0000	0.0000
	(34043) Buzignergues	201 et plus	0.3344	0.3727

**131 - 1 - Consommation (part distributeur) - V.E.G.** (TVA 5.5%)

Coefficient d'actualisation : 1.057241 (Définif, indices du 01/01/2016)

Code Tarif
600

Prix de base	Euro/m <sup>3</sup> HT
0.2327	0.2480

**147 - 1 - Consommation (part syndicale) - Tous Clients sauf Conv. Art. 6** (TVA 5.5%)

Code Tarif
100

Euro/m <sup>3</sup> HT
0.5057

**147 - 1 - Consommation (part syndicale) - Tous Clients (Conv. Art. 6)** (TVA 5.5%)

Code Tarif	Zones	Tranches (m <sup>3</sup> /An)	Euro/m <sup>3</sup> HT
120	(34043) Buzignergues	De 1 à 200	0.0000
	(34043) Buzignergues	201 et plus	0.5057

Prix de facturation 2ème Semestre 2016  
*Traité 65*

**148 - 1 - Consommation (part syndicale) - V.E.G.**

(TVA 5.5%)

Coefficient d'actualisation : 1.057241 (Défini, indices du 01/01/2016)

Code Tarif  
800

Prix de base  
0.3197

Euro/m<sup>3</sup> HT  
0.3380

**432 - 1 - Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous Clients** (TVA 5.5%)

Code Tarif

Euro/m<sup>3</sup> HT  
0.1050

Prix de facturation 2<sup>ème</sup> Semestre 2016  
*Traité 65*

## Collecte et traitement des eaux usées

### JA054 - ST-HILAIRE-DE-BEAUVOIR (REDEV. ASST)

#### ABONNEMENT

483 - 1 - Rémunération Assainissement - Collectivité

(TVA 10.%)

Coefficient d'actualisation : 1.075973 (Définitif, indices du 01/01/2016)

Code Tarif

Prix de base

2.50

EuroFacture HT

2.89

253 - 4 - Abonnement (part communale) - Tous Clients sauf Municipaux (TVA Exonéré)

Code Tarif

191

EuroSemestre HT

15.00

#### CONSUMMATION

233 - 2 - Consommation (part communale) - Tous Clients sauf Municipaux (TVA Exonéré)

Code Tarif

191

Euro/m3 HT

0.9000

### JA055 - ST-JEAN-DE-CORNIES (REDEV. ASST)

#### ABONNEMENT

483 - 1 - Rémunération Assainissement - Collectivité

(TVA 10.%)

Coefficient d'actualisation : 1.075973 (Définitif, indices du 01/01/2016)

Code Tarif

Prix de base

2.50

EuroFacture HT

2.89

#### CONSUMMATION

233 - 2 - Consommation (part communale) - Tous Clients sauf Municipaux (TVA Exonéré)

Code Tarif

201

Euro/m3 HT

1.2000

Prix de facturation 2ème Semestre 2016  
Traité 63

**JA056 - SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES (REDEV. ASST)**

**ABONNEMENT**

**483 - 1 - Rémunération Assainissement - Collectivité** (TVA 10.%)

Coefficient d'actualisation : 1.075973 (Défini, indices du 01/01/2015)

Code Tarif

Prix de base	EuroFacture HT
2.50	2.66

**CONSOMMATION**

**233 - 2 - Consommation (part communale) - Tous Clients sauf Municipaux** (TVA Exonéré)

Code Tarif  
221

Euro/m3 HT
0.6100

**JA075 - S.I.A. VIDOURLE ET BENOIVIE (ASST)**

**ABONNEMENT**

**250 - 3 - Abonnement (part distributeur) - Tous clients** (TVA 10.%)

Coefficient d'actualisation : 1.000000 (Défini, indices du 01/10/2015)

Code Tarif

Prix de base	Euro/Semestre HT
9.20	9.20

**250 - Régularisation Abonnement 1<sup>er</sup> Semestre 2016 (part distributeur) - Tous clients** (TVA 10.%)

Code Tarif

		Euro/HT
(24035) Boisseron	(0,26 / 163 ) x 126	+ 6.43
(34296) Serraines	(0,26 / 163 ) x 126	+ 6.43

**CONSOMMATION**

**240 - 1 - Consommation (part distributeur) - Tous clients** (TVA 10.%)

Coefficient d'actualisation : 1.000000 (Défini, indices du 01/10/2015)

**A compter du 25/01/2016**

Code Tarif

Prix de base	Euro/m3 HT
0.500	0.500

**247 - 1 - Consommation (part syndicale) - Tous clients** (TVA 10.%)

**A compter du 25/01/2016**

Code Tarif

Euro/m3 HT
0.8000

Prix de facturation 2<sup>ème</sup> Semestre 2016  
Traité 65

**JA086 - ST VINCENT DE BARBEYRARGUES (REDEV. ASST)**

**ABONNEMENT**

**483 - 1 - Rémunération Assainissement - Collectivité** (TVA 10.%)

Coefficient d'actualisation : 1.978973 (Défini, indices du 01/01/2010)

Code Tarif

Prix de base	EuroFacture HT
2.50	2.69

**CONSOMMATION**

**233 - 2 - Consommation (part communale) - Tous Clients sauf Municipaux**(TVA Exonéré)

Code Tarif

Euro/m <sup>3</sup> HT
0.6600

**JA160 - BOISSERON (REDEV. ASST)**

**CONSOMMATION**

**233 - 2 - Consommation (part communale) - Tous Clients sauf Municipaux**(TVA Exonéré)

Code Tarif

*Jusqu'au 24/01/2018*

Euro/m <sup>3</sup> HT
1.2000

**JA161 - SAUSSINES (REDEV. ASST)**

**ABONNEMENT**

**253 - Régularisation Abonnement 1<sup>er</sup> Semestre 2016 (part communale) - Tous Clients sauf Municipaux** (TVA Exonéré)

Code Tarif

$[(10,00 \text{ €} / 183 \text{ j}) \times 66 \text{ j}] - 10,00 \text{ €}$

Euro / HT
- 7,69

**CONSOMMATION**

**233 - 2 - Consommation (part communale) - Tous Clients sauf Municipaux**(TVA Exonéré)

Code Tarif

*Jusqu'au 24/01/2018*

Euro/m <sup>3</sup> HT
1.4000

Prix de facturation 2ème Semestre 2016  
*Traité 65*

**JA164 - FONTANES (REDEV. ASST)**

**ABONNEMENT**

**483 - 1 - Rémunération Assainissement - Collectivité** (TVA 10.%)

Coefficient d'actualisation : 1.075973 (Défini, indices du 01/01/2016)

Code Tarif

Prix de base  
2,50

Euro/Facture HT  
2,69

**253 - 4 - Abonnement (part communale) - Tous Clients** (TVA Exonéré)

Code Tarif  
131

Euro/Semestre HT  
85,00

**253 - Régularisation Abonnement 1<sup>er</sup> Semestre 2016 (part communale) - Tous Clients** (TVA Exonéré)

Code Tarif  
131

85,00 € - 60,00 €

Euro / HT  
+ 25,00

**CONSOMMATION**

**233 - 2 - Consommation (part communale) - Tous Clients** (TVA Exonéré)

Code Tarif  
131

Euro/m3 HT  
1,5000

**JA165 - GUZARGUES (REDEV. ASST)**

**ABONNEMENT**

**483 - 1 - Rémunération Assainissement - Collectivité** (TVA 10.%)

Coefficient d'actualisation : 1.075973 (Défini, indices du 01/01/2016)

Code Tarif

Prix de base  
2,50

Euro/Facture HT  
2,69

**CONSOMMATION**

**233 - 2 - Consommation (part communale) - Tous Clients sauf Municipaux** (TVA Exonéré)

Code Tarif  
161

Euro/m3 HT  
0,5300

Prix de facturation 2ème Semestre 2016  
Traité 65

**JA167 - TEYRAN (REDEV. ASST)**

**ABONNEMENT**

**483 - 1 - Rémunération Assainissement - Collectivité** (TVA 10.%)

Coefficient d'actualisation : 1.075973 (Défini, Index du 01/01/2016)

Code Tarif

Prix de base	EuroFacture HT
2.50	2.68

**CONSOMMATION**

**233 - 2 - Consommation Collecte (part communale) - Tous Clients** (TVA 10.%)

Code Tarif

Eurom3 HT
0.1620

**JA168 - ASSAS (REDEV. ASST)**

**ABONNEMENT**

**483 - 1 - Rémunération Assainissement - Collectivité** (TVA 10.%)

Coefficient d'actualisation : 1.075973 (Défini, Index du 01/01/2016)

Code Tarif

Prix de base	EuroFacture HT
2.50	2.68

**CONSOMMATION**

**233 - 2 - Consommation Collecte (part communale) - Tous Clients** (TVA 10.%)

Code Tarif

Eurom3 HT
0.1620

**JA169 - GALARGUES (REDEV. ASST)**

**ABONNEMENT**

**483 - 1 - Rémunération Assainissement - Collectivité** (TVA 10.%)

Coefficient d'actualisation : 1.075973 (Défini, Index du 01/01/2016)

Code Tarif

Prix de base	EuroFacture HT
2.50	2.68

Prix de facturation 2ème Semestre 2016  
Traité 65

**CONSOMMATION**

233 - 2 - Consommation (part communale) - Tous Clients

(TVA Exonéré)

Code Tarif  
141

Euro/m<sup>3</sup> HT  
0.9100

**JA202 - BUZIGNARGUES (REDEV. ASST)**

**ABONNEMENT**

483 - 1 - Rémunération Assainissement - Collectivité

(TVA 10.5%)

Coefficient d'actualisation : 1.075873 (Défini, indices du 01/01/2016)

Code Tarif

Prix de base  
2.50

Euro/Facture HT  
2.68

253 - 4 - Abonnement (part communale) - Tous Clients

(TVA Exonéré)

Code Tarif  
081\*083

Euro/Semestre  
HT  
50.00

**CONSOMMATION**

233 - 2 - Consommation (part communale) - Tous Clients

(TVA Exonéré)

Code Tarif  
081\*083

Euro/m<sup>3</sup> HT  
0.9100

**JA203 - GARRIGUES (REDEV. ASST)**

**ABONNEMENT**

483 - 1 - Rémunération Assainissement - Collectivité

(TVA 10.5%)

Coefficient d'actualisation : 1.079735 (Défini, indices du 01/12/2015)

Code Tarif

Prix de base  
2.50

Euro/Facture HT  
2.70

**CONSOMMATION**

233 - 2 - Consommation (part communale) - Tous Clients

(TVA 10.5%)

Code Tarif  
151

Euro/m<sup>3</sup> HT  
1.0000

Prix de facturation 2ème Semestre 2016  
Traité 65

**J3401 - ST-BAUZILLE-DE-MONTMEL (ASST)**

**CONSUMMATION**

**243 - 2 - Consommation (part distributeur) - Tous Clients** (TVA 10.%)

Coefficient d'actualisation : 1,038437 (Défini, indices du 01/11/2015)

Code Tarif
171

Prix de base
0.8500

Euro/m3 HT
0.8610

**233 - 2 - Consommation (part communale) - Tous Clients** (TVA 10.%)

Code Tarif
171

Euro/m3 HT
0.3048

**J3551 - MONTPELLIER METROPOLE / COLLECTE MAERA**

**CONSUMMATION**

**234 - 2 - Consommation (part Intercommunale) - Tous Clients** (TVA 10.%)

Code Tarif Zones

101(34057) Castelnaud-le-Les
111(34058) Castries
121(34077) Clapiers

Euro/m3 HT

0.7132
0.7132
0.7132

**243 - 2 - Consommation Collecte (part distributeur) - Tous Clients** (TVA 10.%)

Coefficient d'actualisation : 1,000556 (Défini, indices du 01/12/2015)

Code Tarif Zones

101(34057) Castelnaud-le-Les
111(34058) Castries
121(34077) Clapiers

Prix de base

0.2226
0.2226
0.2226

Euro/m3 HT

0.2226
0.2226
0.2226

**J3561 - MONTPELLIER METROPOLE / TRAITEMENT MAERA**

**CONSUMMATION**

**234 - 2 - Consommation Traitement (part Intercommunale) - Tous Clients** (TVA 10.%)

Code Tarif Zones

(34014) Aenas
(34309) Teyran

Euro/m3 HT

0.5600
0.5600

Prix de facturation 2<sup>ème</sup> Semestre 2016  
Traité 65

**274 - 2 - Consommation Transport (part Intercommunale) - Tous Clients** (TVA 10.%)

Coefficient d'actualisation : 1.180100 (Défini, indice du 01/11/2015)

Code Tarif Zones	Prix de base	Euro/m <sup>3</sup> HT
(34014) Assas	0.1400	0.1652
(34306) Teyran	0.1400	0.1652

**244 - 2 - Consommation Traitement (part distributeur) - Tous Clients** (TVA 10.%)

Coefficient d'actualisation : 1.000558 (Défini, indice du 01/12/2015)

Code Tarif Zones	Prix de base	Euro/m <sup>3</sup> HT
(34014) Assas	0.3540	0.3542
(34057) Castelnau-le-Lez	0.3540	0.3542
(34058) Castries	0.3540	0.3542
(34077) Clapiers	0.3540	0.3542
(34306) Teyran	0.3540	0.3542

**JA065 – MONTPELLIER METROP. / SECTEUR EST (REDEV. ASST ALTEAU)**

**CONSUMATION**

**234 - 2 - Consommation (part Intercommunale) - Tous Clients**

(TVA 10.%)

Code Tarif Zones	Euro/m <sup>3</sup> HT
051 (34022) Ballegues	0.2800
021 (34027) Beaulieu	0.2800
031 (34184) Montaud	0.2800
041 (34227) Restinclières	0.2800
061 (34248) St Drézéry	0.2800
181 (34258) St Génès-des-Mourgues	0.2800

**235 - 2 - Consommation Collecte & Traitement (part distributeur) - Tous Clients**

(TVA 10.%)

Code Tarif Zones	Euro/m <sup>3</sup> HT
051 (34022) Ballegues	1.0000
021 (34027) Beaulieu	1.0000
031 (34184) Montaud	1.0000
041 (34227) Restinclières	1.0000
061 (34248) St Drézéry	1.0000
181 (34258) St Génès-des-Mourgues	1.0000

Prix de facturation 2ème Semestre 2016  
Traité 65

**T5P07 - CAMPAGNE (REDEV. ASST)****ABONNEMENT****483 - 1 - Rémunération Assainissement - Collectivité** (TVA 10%)

Coefficient d'actualisation : 1.075973 (DMF/AN, Indose du 01/01/2016)

Code Tarif

Prix de base	Euro/Facture HT
2.80	2.89

**CONSOMMATION****233 - 2 - Consommation (part communale) - Tous Clients** (TVA Exonéré)Code Tarif  
001

Euro/m3 HT
1.0000

Prix de facturation 2ème Semestre 2016  
Traité 65

## Organismes publics

### JA065 - S.I. DE GARRIGUES-CAMPAGNE (EAU)

#### TAXES ET REDEVANCES

**132 - 1 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau) - Tous Clients** (TVA 5,5%)

Prix connus au 01/01/2016

Code Tarif

Euro/m<sup>3</sup> HT  
0,2900

- COMMUNES COUVERTES :

34014 - ASSAS	34022 - BAILLARGUES
34027 - BEAULIEU	34033 - BOISSERON
34043 - BUZIGNARGUES	34048 - CAMPAGNE
34057 - CASTELNAU LE LEZ	34058 - CASTRIES
34077 - CLAPIERS	34102 - FONTANES
34110 - GALARGUES	34112 - GARRIGUES
34118 - GUZARGUES	34164 - MONTAUD
34227 - RESTINCLIERES	34242 - ST BAUZILLE DE MONTMEL
34248 - STE CROIX DE QUINTILLARGUES	34249 - ST DREZERY
34256 - ST GENIES DES MOURGUES	34263 - ST HILAIRE DE BEAUVOIR
34265 - ST JEAN DE CORNIES	34290 - ST VINCENT DE BARBEYRARGUES
34296 - SAUSSINES	34309 - TEYRAN

### JA054 - ST-HILAIRE-DE-BEAUVOIR (REDEV. ASST)

#### TAXES ET REDEVANCES

**133 - 1 - Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) - Tous Clients** (TVA Exonérée)

Prix connus au 01/01/2016

Code Tarif

Euro/m<sup>3</sup> HT  
0,1600

### JA055 - ST-JEAN-DE-CORNIES (REDEV. ASST)

#### TAXES ET REDEVANCES

**133 - 1 - Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) - Tous Clients sauf Municipaux** (TVA Exonérée)

Prix connus au 01/01/2016

Code Tarif

Euro/m<sup>3</sup> HT  
0,1600

Prix de facturation 2<sup>ème</sup> Semestre 2016  
*Traité 65*

**JA056 - SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES (REDEV. ASST)**

**(TAXES ET REDEVANCES)**

**133 - 1 - Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) - Tous Clients sauf Municipaux** (TVA Exonéré)

Prix connus au 01/01/2016

Code Tarif

Euro/m<sup>3</sup> HT  
0.1600

**JA075 - S.I.A. VIDOURLE ET BENOIVIE (ASST)**

**(TAXES ET REDEVANCES)**

**133 - 1 - Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) - Tous Clients** (TVA 10.%)

Prix connus au 01/01/2016

À compter du 25/01/2016

Code Tarif	Zone
(34233)	Boisseron
(34296)	Saussemes

Euro/m<sup>3</sup> HT  
0.1600  
0.1600

**JA086 - ST VINCENT DE BARBEYRARGUES (REDEV. ASST)**

**(TAXES ET REDEVANCES)**

**133 - 1 - Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) - Tous Clients sauf Municipaux** (TVA Exonéré)

Prix connus au 01/01/2016

Code Tarif

Euro/m<sup>3</sup> HT  
0.1600

**JA160 - BOISSERON (REDEV. ASST)**

**(TAXES ET REDEVANCES)**

**133 - 1 - Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) - Tous Clients sauf Municipaux** (TVA Exonéré)

Prix connus au 01/01/2016

Jusqu'au 24/01/2016

Code Tarif

Euro/m<sup>3</sup> HT  
0.1600

Barème de facturation établi le 06/06/2016

Page 16 / 23

Prix de facturation 2ème Semestre 2016  
Traité 65

**JA161 - SAUSSINES (REDEV. ASST)**

**(TAXES ET REDEVANCES)**

**133 - 1 - Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) - Tous Clients sauf Municipaux** (TVA Exonéré)

Prix connus au 01/01/2016

Jusqu'au 24/01/2016

Code Tarif

Euro/m<sup>3</sup> HT  
0,1600

**JA164 - FONTANES (REDEV. ASST)**

**(TAXES ET REDEVANCES)**

**133 - 1 - Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) - Tous Clients** (TVA Exonéré)

Prix connus au 01/01/2016

Code Tarif

Euro/m<sup>3</sup> HT  
0,1600

**JA165 - GUZARGUES (REDEV. ASST)**

**(TAXES ET REDEVANCES)**

**133 - 1 - Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) - Tous Clients sauf Municipaux** (TVA Exonéré)

Prix connus au 01/01/2016

Code Tarif

Euro/m<sup>3</sup> HT  
0,1600

**JA167 - TEYRAN (REDEV. ASST)**

**(TAXES ET REDEVANCES)**

**133 - 1 - Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) - Tous Clients** (TVA 10.5%)

Prix connus au 01/01/2016

Code Tarif

Euro/m<sup>3</sup> HT  
0,1600

Barème de facturation établi le 06/06/2016

Page 17 / 23

Prix de facturation 2ème Semestre 2016  
Traité 65

**JA168 - ASSAS (REDEV. ASST)****(TAXES ET REDEVANCES)**

133 - 1 - Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) - Tous  
Clients (TVA 10.%)

Prix connus au 01/01/2016

Code Tarif

Euro/m<sup>3</sup> HT  
0.1800

**JA169 - GALARGUES (REDEV. ASST)****(TAXES ET REDEVANCES)**

133 - 1 - Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) - Tous  
Clients (TVA Exonéré)

Prix connus au 01/01/2016

Code Tarif

Euro/m<sup>3</sup> HT  
0.1600

**JA202 - BUZIGNARGUES (REDEV. ASST)****(TAXES ET REDEVANCES)**

133 - 1 - Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) - Tous  
Clients (TVA Exonéré)

Prix connus au 01/01/2016

Code Tarif

Euro/m<sup>3</sup> HT  
0.1800

**JA203 - GARRIGUES (REDEV. ASST)****(TAXES ET REDEVANCES)**

133 - 1 - Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) - Tous  
Clients (TVA 10.%)

Code Tarif

Euro/m<sup>3</sup> HT  
0.1800

Barème de facturation établi le 06/06/2016

Page 18 / 23

Prix de facturation 2ème Semestre 2016  
*Traité 63*

**J3401 - ST-BAUZILLE-DE-MONTMEL (ASST)**

**(TAXES ET REDEVANCES)**

**133 - 1 - Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) - Tous Clients** (TVA 10.5%)

*Prix connus au 01/01/2016*

Code Tarif

Euro/m<sup>3</sup> HT  
0.1600

**J3551 - MONTPELLIER METROPOLE / COLLECTE MAERA**

**(TAXES ET REDEVANCES)**

**133 - 1 - Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) - Tous Clients** (TVA 10.5%)

*Prix connus au 01/01/2016*

Code Tarif	Zones
	(34057) Castelnau-le-Laz
	(34066) Cambres
	(34077) Clapiers

Euro/m <sup>3</sup> HT
0.1600
0.1600
0.1600

**JA065 - MONTPELLIER METROP. / SECTEUR EST (REDEV. ASST ALTEAU)**

**(TAXES ET REDEVANCES)**

**133 - 1 - Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) - Tous Clients** (TVA 10.5%)

*Prix connus au 01/01/2016*

Code Tarif

Euro/m<sup>3</sup> HT  
0.1600

**T5P07 - CAMPAGNE (REDEV. ASST)**

**(TAXES ET REDEVANCES)**

**133 - 1 - Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) - Tous Clients** (TVA Exonéré)

Code Tarif

Euro/m<sup>3</sup> HT  
0.1600

Barème de facturation établi le 06/06/2016

Page 19 / 23

Prix de facturation 2ème Semestre 2016  
Traité 65

### Assainissement Non Collectif (A.N.C.)

<b>JAJ80 - C.C. DU GRAND PIC-ST-LOUP / A.N.C.</b> <b>JAJ81 - GALARGUES / A.N.C.</b> <b>JAJ82 - GARRIGUES / A.N.C.</b> <b>JAJ83 - CAMPAGNE / A.N.C.</b>
---

#### ABONNEMENT

##### 275 - 1 - Contrôle ANC - Conception & Réalisation - Tous Clients ANC (TVA 10.%)

Coefficient d'actualisation : 1.170614 (Défini, indices du 01/01/2016)

Code Tarif	Prix de base	Euro HT
	310.00	342.88

##### 275 - 1 - Contrôle ANC - Réalisation - Tous Clients ANC (TVA 10.%)

Coefficient d'actualisation : 1.170614 (Défini, indices du 01/01/2016)

Code Tarif	Prix de base	Euro HT
	90.00	105.36

##### 275 - 1 - Contrôle Assainissement Autonome (part distributeur) - Tous Clients ANC (TVA 10.%)

Coefficient d'actualisation : 1.170614 (Défini, indices du 01/01/2016)

Code Tarif	Prix de base	Euro/Semestre HT
081*936	19.00	22.24

##### 266 - 1 - Entretien Assainissement Autonome - Tous Clients ANC (TVA 10.%)

Coefficient d'actualisation : 1.170614 (Défini, indices du 01/01/2016)

Code Tarif	Capacité fosse (en M3)	Prix de base	Euro/Semestre HT
081*833	3	16.25	19.02
834	4	19.75	23.12
835	5	23.25	27.22
836	6	26.75	31.31
837	7	30.25	35.41
838	8	33.75	39.51
839	9	37.25	43.61

##### 286 - 1 - Contrôle ANC (part Intercommunale) - Tous Clients ANC (TVA 10.%)

Code Tarif	Euro/Semestre HT
081*939	5.00

Prix de facturation 2<sup>ème</sup> Semestre 2016  
*Traité 65*

**JA160 - BOISSERON (REDEV. ASST)**

**ABONNEMENT**

**273 - 2 - Redevance Assainissement Non Collectif - Tous Clients non raccordés**

(TVA Exonéré)

Code Tarif
971

Euro/Semestre HT
18.00

**483 - 1 - Rémunération facturation A.N.C. - Collectivité**

(TVA 10.%)

Coefficient d'actualisation : 0.971311 (Défini, Indices du 01/01/2016)

Code Tarif
------------

Prix de base
2.50

Euro/Facture HT
2.42

**JA161 - SAUSSINES (REDEV. ASST)**

**ABONNEMENT**

**273 - 2 - Redevance Assainissement Non Collectif - Tous Clients sauf Municipaux**

(TVA Exonéré)

Code Tarif
------------

Euro/An HT
15.00

**483 - 1 - Rémunération facturation A.N.C. - Collectivité**

(TVA 10.%)

Coefficient d'actualisation : 0.965076 (Défini, Indices du 01/01/2016)

Code Tarif
------------

Prix de base
2.75

Euro/Facture HT
2.69

Prix de facturation 2ème Semestre 2016

Traité 65

Autres

JA065 - S.I. DE GARRIGUES-CAMPAGNE (EAU)

**FRAIS DIVERS****048 - 3 - Frais d'accès au service - Tous Clients sauf Municipaux** (TVA 10.%)

Coefficient d'actualisation : 1.054912 (Définitif, indices du 01/05/2016)

Code Tarif

Prix de base	Euro HT
43.00	48.36

**097 - 1 - Fourniture & Pose Compteur (Diam. 15 mm) - Tous Clients** (TVA 10.%)

Coefficient d'actualisation : 1.081164 (Définitif, indices du 01/01/2016)

Code Tarif

Prix de base	Euro HT
65.00	70.26

**049 - 3 - Frais fermeture ou réouverture (par déplacement) - Tous Clients  
sauf Municipaux** (TVA 10.%)

Coefficient d'actualisation : 1.054912 (Définitif, indices du 01/05/2016)

Code Tarif

Prix de base	Euro HT
57.00	60.13

**FRAIS SUITE A IMPAYES****050 - 3 - Frais rétablissement du Service - Tous Clients sauf Municipaux**(TVA 10.%)

Coefficient d'actualisation : 1.054912 (Définitif, indices du 01/05/2016)

Code Tarif

Prix de base	Euro HT
57.00	60.13

Prix de facturation 2ème Semestre 2016  
*Traité 65*

## Informations

Les tarifs des Collectivités et Organismes Publics sont ceux connus à ce jour et sont susceptibles d'être modifiés avant facturation sur ordre de ces organismes ou par délibération de la collectivité.

TABLES DE DEGRESSIVITE

COMMENTAIRES CONTRATS

COMMENTAIRES D'ACTUALISATIONS

### **7.3 ANNEXE 3 : DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES ET FICHES TECHNIQUES PAR COMMUNE**

---

### Nature du service assuré :

Le Syndicat Mixte de Garrigues Campagne exerce en lieu et place des communes adhérentes, des intercommunalités que sont la Communauté De Communes Du Grand Pic Saint Loup et la Communauté d' Agglomération de Montpellier et dans l'intérêt collectif, la constitution et l'exploitation des réseaux de distribution d'eau potable.

Par autorisation d'avis préfectoral n°2008-1-3240 du 22/12/2008 le Syndicat a pris la compétence eau brute.

Sa mission regroupe les obligations suivantes en matière d'eau potable :

- ✓ Etudes et travaux nécessaires à la recherche en eau,
- ✓ Aménagements et exploitation de ses ressources,
- ✓ Construction des réseaux d'adduction et des équipements nécessaires (réservoirs, stations de reprise et de traitement...),
- ✓ Renouvellement et renforcement des réseaux de distribution,
- ✓ Réalisation des raccordements, des branchements particuliers et des comptages individuels des usagers ou des abonnés du Syndicat,
- ✓ Acquisitions foncières nécessaires aux installations,
- ✓ Livraison, distribution et fourniture d'eau potable,
- ✓ Contrôle de la qualité de l'eau distribuée,
- ✓ Facturation des volumes livrés aux comptages des usagers,
- ✓ Fourniture d'eau éventuellement à des abonnés ou Collectivités hors des limites du territoire syndical après avis du Comité,
- ✓ Application stricte des diverses lois et décrets concernant la distribution et la qualité de l'eau potable,
- ✓ Rechercher et mettre en œuvre les dispositifs contribuant à assurer la continuité du service public (protection des installations, sources d'approvisionnement externe, ..).

Le S.M.G.C est constitué de 24 Communes ayant délégué en totalité la gestion, la production, le traitement et la distribution d'eau potable (**hors installations de secours contre l'incendie**).

Les Communes formant le S.M.G.C et la date de leur adhésion sont :

ASSAS	4 août 1970	GUZARGUES	31 décembre 1940
BAILLARGUES	31 décembre 1940	MONTAUD	29 août 1984
BEAULIEU	13 novembre 1937	RESTINCLIERES	13 novembre 1937
BOISSERON	02 juin 1938	SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	16 août 1945
BUZIGNARGUES	17 avril 1980	SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	18 janvier 1961
CAMPAGNE	01 décembre 1931	SAINT DREZERY	13 novembre 1937
CASTELNAU le LEZ	31 décembre 1940	SAINT GENIES DES MOURGUES	13 novembre 1937
CASTRIES	31 décembre 1940	SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	13 novembre 1937
CLAPIERS	31 décembre 1940	SAINT JEAN de CORNIES	13 novembre 1937
FONTANES	02 juin 1938	SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	31 mai 1943
GALARGUES	13 novembre 1937	SAUSSINES	15 avril 1969
GARRIGUES	01 décembre 1931	TEYRAN	31 décembre 1940

### Service Délégué :

Par contrat d'affermage, le Syndicat a délégué la production, le traitement, la distribution et la facturation d'eau potable à la SA. RUAS Michel le **01 janvier 1998**.

Après une procédure de mise en œuvre de délégation de service public, Le contrat de délégation a été reconduit avec la SA. RUAS Michel Groupe VEOLIA EAU le 01 janvier 2010 pour les 12 prochaines années, avec de nouvelles clauses contractuelles.

-

Les prestations confiées à la société S.A. RUAS Michel Groupe VEOLIA EAU sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des demandes de renseignement des clients
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	des branchements, des canalisations de moins de 6 m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	de la voirie, des canalisations, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
-----------------------	--

### Constitution et gestion du service :

- La distribution d'eau potable est assurée par les forages de :
  - Crouzette (Commune de Castelnau le Lez),
  - Bérange (Commune de St-Géniès des Mourgues),
  - Mougères (commune de Galargues),
  - Candinières (Commune de Castries),
  - Fontmagne (commune de Castries)
  - Peillou (Commune de St-Hilaire de Beauvoir).

Et par l'importation d'eau potable du SIAE Pic St-Loup pour la distribution de la zone artisanale du Patus (Commune de St-Vincent de Barbeyrargues).

A compter du 01 janvier 2010 et suite à la prise de la compétence eau potable par la **Communauté De Communes Du Grand Pic Saint Loup** et la **Communauté d'Agglomération de Montpellier**, les communes adhérentes à ces structures intercommunales sont représentées au SMGC par voie de représentation substitution.

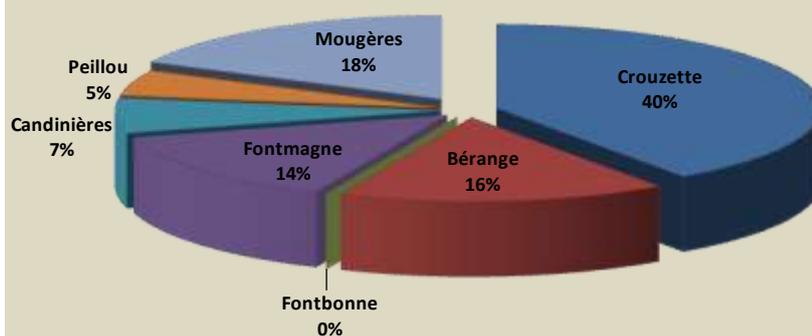
Tableau ci-dessous :

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MONTPELLIER	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT LOUP	COMMUNES EN ADHÉSION DIRECTE
BAILLARGUES	ASSAS	BOISSERON
BEAULIEU	BUZIGNARGUES	CAMPAGNE
CASTELNAU LE LEZ	FONTANÈS	GALARGUES
CASTRIES	GUZARGUES	GARRIGUES
CLAPIERS	ST. BAUZILLE- DE- MONTMEL	SAUSSINES
MONTAUD	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	
RESTINCLIÈRES	ST JEAN DE CORNIES	
ST DRÉZÉRY	ST VINCENT DE BARBEYRARGUES	
ST- GENIÈS-DES-MOURGUES	STE CROIX DE QUINTILLARGUES	
	TEYRAN	

**Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2016.**

**ORIGINE DE LA RESSOURCE**

Captages (m3)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Crouzette	2 566 000	2 601 000	2 588 000	2 347 961	2 349 437	2 356 018	2 151 001	2 073 086	2 059 992	2 249 674
Bérange	925 605	1 085 346	1 100 362	1 081 384	998 015	1 151 856	870 116	924 642	886 798	913 452
Fontbonne	977 834	889 742	834 256	886 440	808 830	812 136	682 308	0	0	0
Fontmagne	951 246	734 333	941 916	885 297	888 997	944 414	861 140	857 671	831 698	789 470
Candinières	395 152	411 480	395 222	477 103	504 045	261 573	493 084	318 901	398 515	375 038
Peillou	311 180	336 690	326 732	227 263	222 503	261 124	219 346	120 358	288 641	275 876
Mougères	0	0	0	0	77	0	317 279	963 304	1 006 830	987 077
<b>Total</b>	<b>6 127 017</b>	<b>6 058 591</b>	<b>6 186 488</b>	<b>5 905 448</b>	<b>5 771 904</b>	<b>5 787 121</b>	<b>5 594 274</b>	<b>5 257 962</b>	<b>5 472 474</b>	<b>5 590 587</b>
Achat SIAEP	6 918	7 120	7 084	5 507	7 842	6 572	6 367	5 783	6 287	6 834

**RÉPARTITION DES RESSOURCES DU S.M.G.C. EN 2016**

## CONSOMMATION DES ABONNÉS PAR COMMUNE DE 2007 À 2016 (en m<sup>3</sup>)

### RÉPARTITION DES VOLUMES COMPTABILISÉS DANS LE PÉRIMÈTRE SYNDICAL

COMMUNES	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016
ASSAS	118 524	87 481	147 330	111 731	110 981	118 270	111 651	114 302	114 378	112 863
BAILLARGUES	378 174	330 185	355 145	375 376	364 867	371 680	387 111	400 788	409 361	412 130
BEAULIEU	85 113	72 347	93 176	83 133	88 377	95 494	86 694	84 719	86 454	96 237
BOISSERON	85 844	69 277	98 827	94 077	94 073	96 728	92 798	94 703	102 694	102 229
BUZIGNARGUES	13 711	14 862	13 226	15 612	17 321	13 439	17 256	16 482	18 499	19 060
CAMPAGNE	14 430	12 248	17 652	14 648	14 937	16 338	15 331	14 248	13 448	15 266
CASTELNAU LE LEZ	1 332 875	1 110 383	1 279 235	1 237 000	1 249 128	1 362 129	1 315 355	1 463 270	1 430 716	1 445 326
CASTRIES	340 347	287 250	394 250	344 063	352 837	350 110	343 313	388 024	354 630	356 128
CLAPIERS	369 605	308 865	365 956	338 026	341 417	362 922	344 817	376 676	346 054	348 710
FONTANES	25 042	21 020	25 443	24 208	25 803	26 624	24 586	25 134	25 213	24 935
GALARGUES	29 924	29 217	30 131	30 410	31 291	31 898	32 062	36 090	32 085	30 589
GARRIGUES	8 143	7 374	9 105	9 616	7 907	8 224	7 808	7 337	7 919	8 616
GUZARGUES	38 962	25 111	30 484	30 997	31 506	31 292	27 479	27 365	28 723	26 987
MONTAUD	55 766	48 741	56 419	56 443	59 887	61 817	58 114	58 952	69 645	63 268
RESTINCLIERES	88 042	82 225	93 663	94 986	90 835	105 744	99 702	100 061	101 672	107 449
ST BAUZILLE	54 238	61 992	63 845	58 287	58 101	61 267	56 381	58 035	65 255	61 118
ST DREZERY	161 408	128 143	156 155	147 072	142 115	158 533	148 814	157 214	158 812	160 839
ST GENIES	89 553	76 608	89 150	87 893	88 490	92 701	94 000	95 681	95 507	103 097
ST HILAIRE	19 926	18 241	21 510	20 345	21 400	20 304	20 276	19 075	20 769	20 480
ST JEAN	41 157	18 711	59 862	40 943	40 442	41 152	36 094	36 322	35 395	37 158
ST VINCENT	61 094	52 218	59 538	57 923	55 373	62 935	54 105	55 192	55 335	56 923
STE CROIX	34 173	15 606	50 961	36 726	37 365	39 380	39 523	44 924	51 376	50 635
SAUSSINES	44 081	39 856	43 373	43 290	41 905	45 561	42 786	48 347	44 756	49 004
TEYRAN	287 667	264 371	291 430	298 844	285 278	289 726	282 373	307 015	289 565	288 878
<b>TOTAL</b>	<b>3 777 799</b>	<b>3 182 332</b>	<b>3 845 866</b>	<b>3 651 649</b>	<b>3 651 636</b>	<b>3 864 268</b>	<b>3 738 429</b>	<b>4 029 956</b>	<b>3 958 261</b>	<b>3 997 925</b>
Evolution en nbre	3 574	-595 467	663 534	-194 217	-13	212 632	-125 839	291 527	-71 695	39 664
Evolution en %	0,09%	-15,76%	20,85%	-5,05%	0,00%	5,82%	-3,26%	7,80%	-1,78%	1,00%

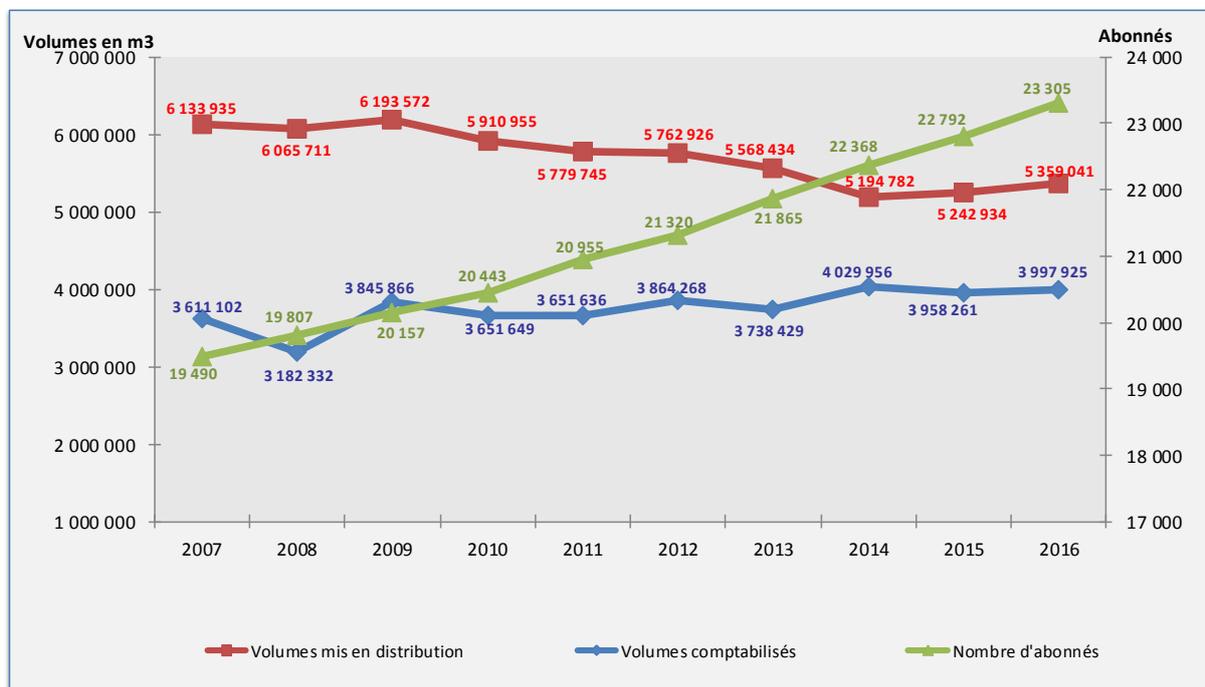
## ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS PAR COMMUNE DE 2007 À 2016

COMMUNES	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
ASSAS	578	587	591	597	604	602	611	613	624	627
BAILLARGUES	2 231	2 266	2 317	2 334	2 467	2 479	2 596	2 633	2 658	2 661
BEAULIEU	578	583	588	595	605	617	624	655	716	744
BOISSERON	600	621	650	676	698	719	737	749	725	816
BUZIGNARGUES	111	112	112	115	118	127	130	139	140	159
CAMPAGNE	119	121	119	119	121	128	127	128	129	134
CASTELNAU Le Lez	5 178	5 199	5 273	5 292	5 380	5 522	5 641	5 749	5 797	5 990
CASTRIES	2 119	2 154	2 189	2 214	2 238	2 253	2 327	2 378	2 412	2 434
CLAPIERS	1 806	1 813	1 840	1 880	1 985	1 999	2 024	2 106	2 109	2 142
FONTANES	126	127	135	147	152	152	156	157	158	158
GALARGUES	224	255	232	239	242	248	260	276	303	293
GARRIGUES	69	71	70	70	72	72	73	78	79	87
GUZARGUES	159	164	168	174	174	177	180	181	180	181
MONTAUD	344	356	361	371	374	384	398	404	414	417
RESTINCLÈRES	544	551	561	603	628	631	647	687	699	714
ST BAUZILLE	387	389	394	398	407	413	418	428	447	452
ST DREZERY	782	796	801	835	841	854	870	904	970	996
ST GENIES	699	736	768	776	788	789	803	803	840	857
ST HILAIRE	126	138	131	132	138	144	150	155	169	169
ST JEAN	231	238	237	241	243	246	249	248	278	286
ST VINCENT	284	293	292	293	294	298	297	299	302	310
STE CROIX	202	213	223	219	224	261	295	312	322	333
SAUSSINES	368	368	384	385	391	398	400	406	415	423
TEYRAN	1 625	1 656	1 721	1 738	1 771	1 807	1 852	1 880	1 906	1 922
Total	19 490	19 807	20 157	20 443	20 955	21 320	21 865	22 368	22 792	23 305
Évolution en nbre	202	317	350	286	512	365	545	503	424	513
Évolution en %	1,05%	1,63%	1,77%	1,41%	2,50%	1,74%	2,56%	2,30%	1,90%	2,25%

+ 3 abonnés de Prades Le Lez hors syndicat = 22 371

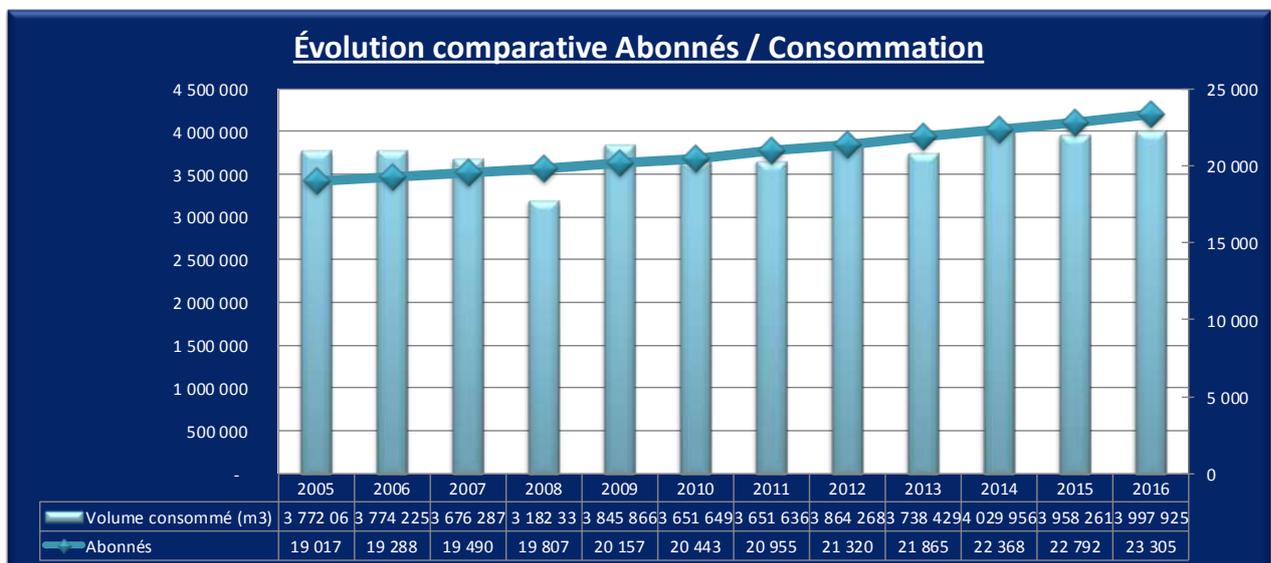
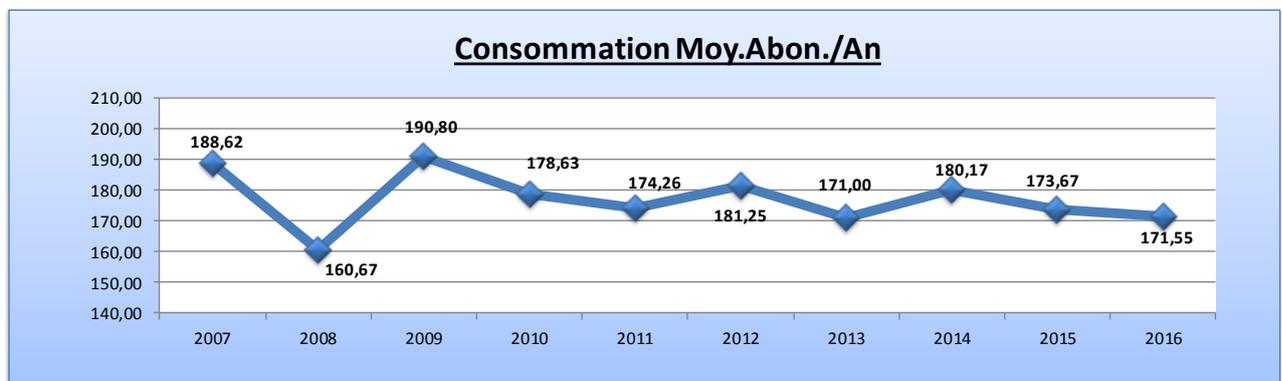
**PRODUCTION ET VENTE****ÉVOLUTION DES ABONNÉS****RÉCAPITULATIF**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Volumes mis en distribution</b>	6 133 935	6 065 711	6 193 572	5 910 955	5 779 745	5 762 926	5 568 434	5 194 782	5 242 934	5 359 041
<b>Volumes comptabilisés</b>	3 611 102	3 182 332	3 845 866	3 651 649	3 651 636	3 864 268	3 738 429	4 029 956	3 958 261	3 997 925
<b>Nombre d'abonnés</b>	19 490	19 807	20 157	20 443	20 955	21 320	21 865	22 368	22 792	23 305



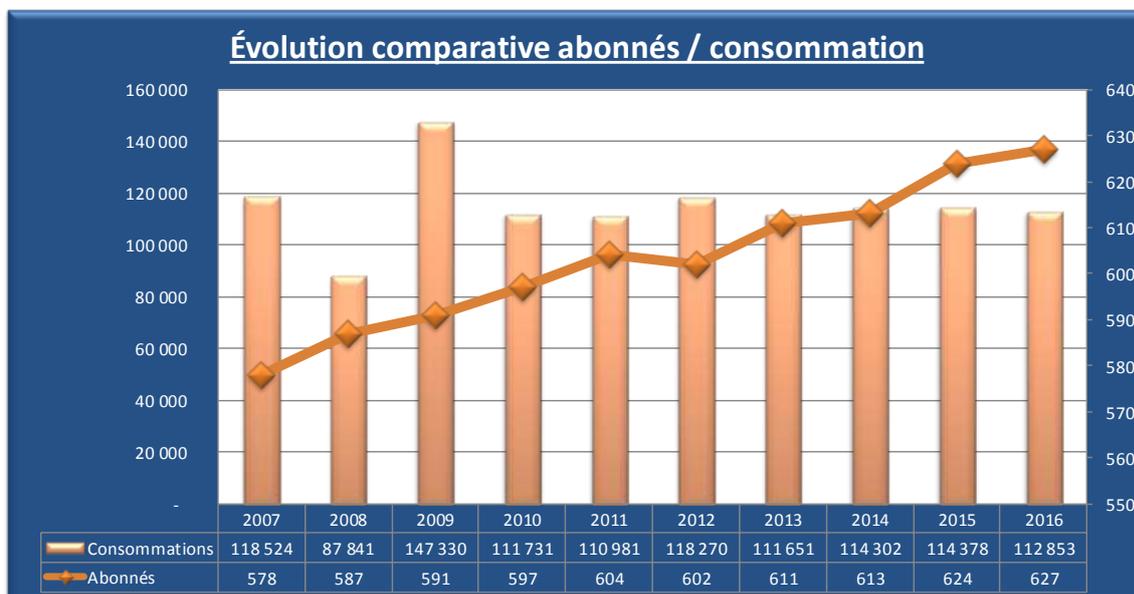
## TOTALITÉ DES COMMUNES DU SYNDICAT

	Volume consommé (m3)	Abonnés	Moy. Abon./An
2007	3 777 799	19 490	193,83
2008	3 182 332	19 807	160,67
2009	3 845 866	20 157	190,80
2010	3 651 649	20 443	178,63
2011	3 651 636	20 955	174,26
2012	3 864 268	21 320	181,25
2013	3 738 429	21 865	170,98
2014	4 029 956	22 368	180,17
2015	3 958 261	22 792	173,67
2016	3 997 925	23 305	171,55



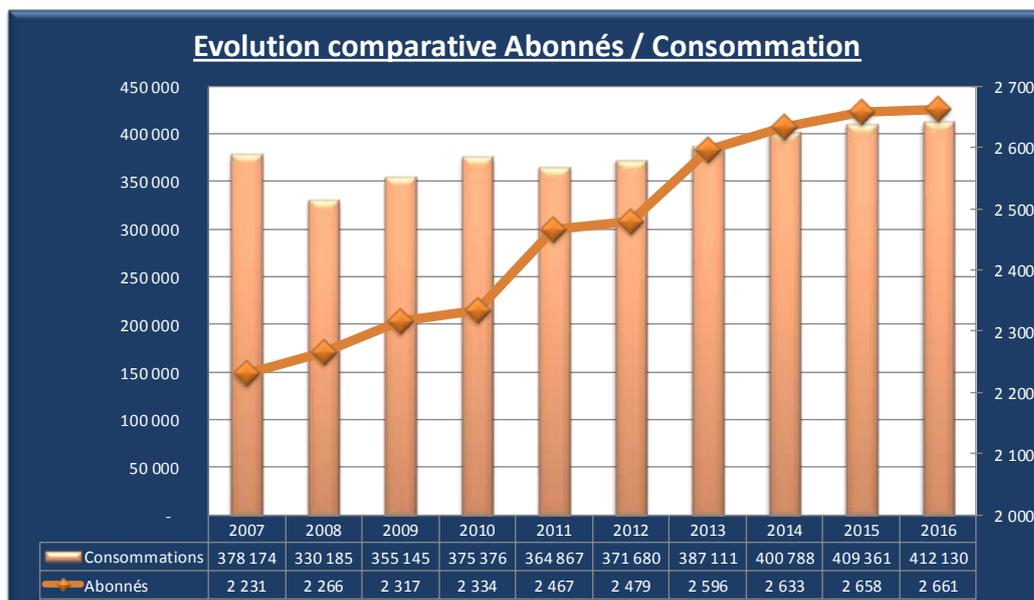
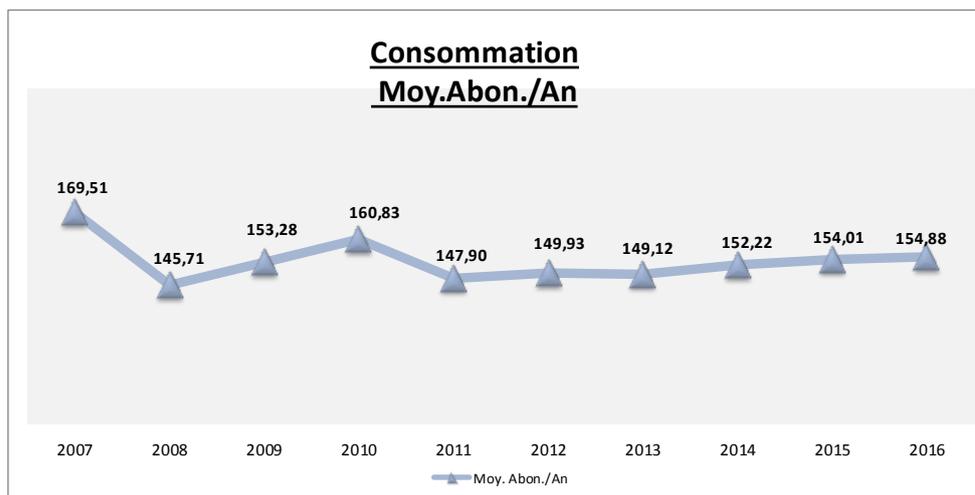
**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2007 À 2016****Commune : ASSAS**

	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Abonnés	Moy. Abon./An
2007	118 524	578	205,06
2008	87 481	587	149,03
2009	147 330	591	249,29
2010	111 731	597	187,15
2011	110 981	604	183,74
2012	118 270	602	196,46
2013	111 651	611	182,73
2014	114 302	613	186,46
2015	114 378	624	183,30
2016	112 863	627	180,00



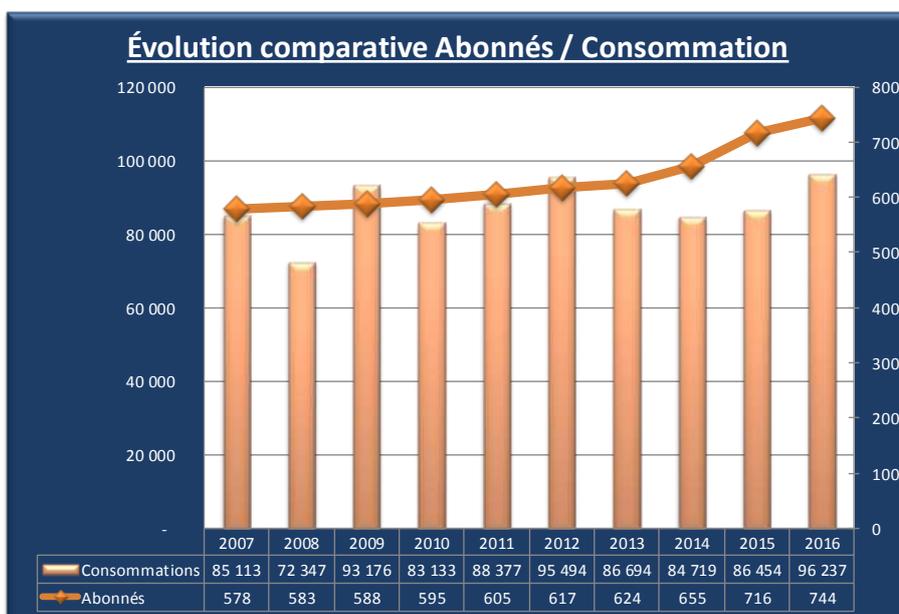
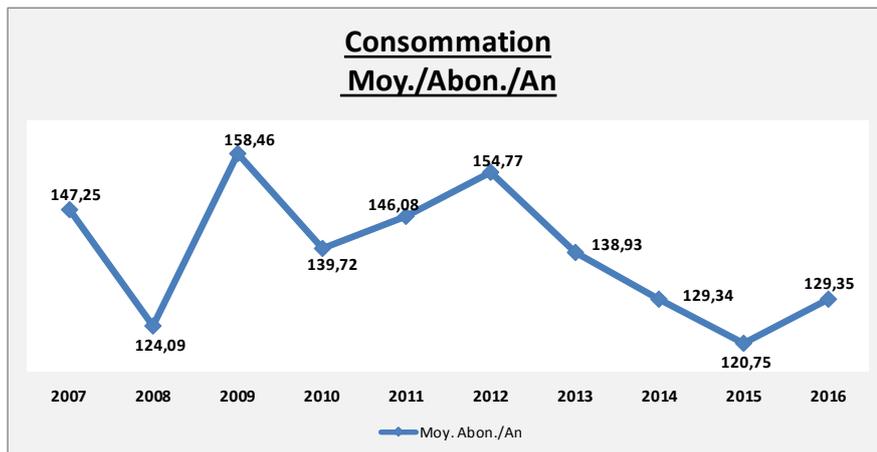
**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2007 À 2016**Commune : **BAILLARGUES**

	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Abonnés	Moy. Abon./An
2007	378174,00	2 231	169,51
2008	330185,00	2 266	145,71
2009	355145,00	2 317	153,28
2010	375376,00	2 334	160,83
2011	364867,00	2 467	147,90
2012	371680,00	2 479	149,93
2013	387111,00	2 596	149,12
2014	400788,00	2 633	152,22
2015	409361,00	2 658	154,01
2016	412130,00	2 661	154,88



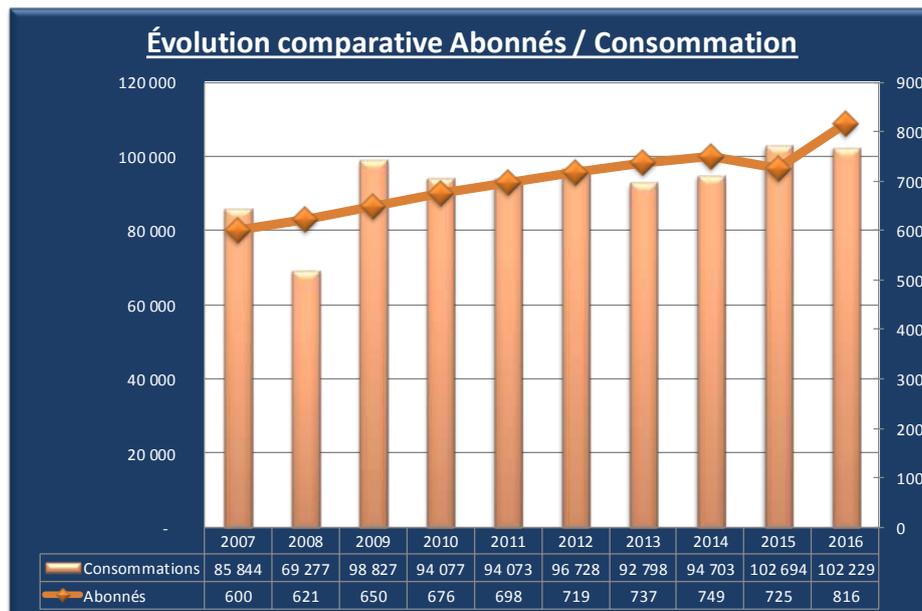
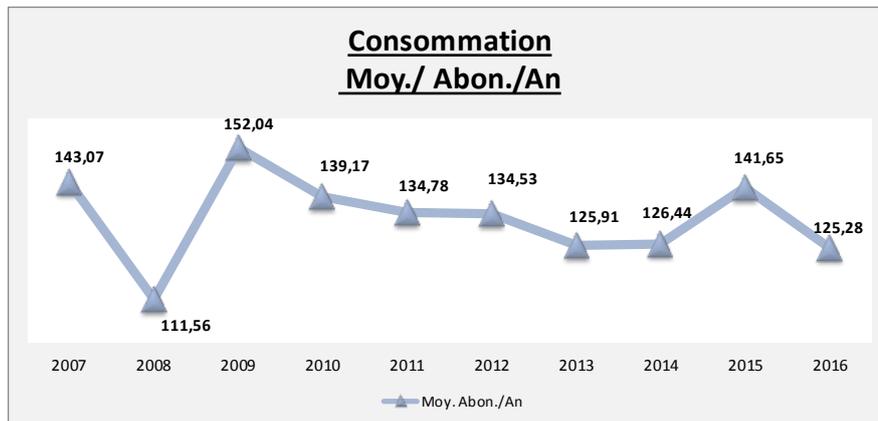
**DETAIL PAR COMMUNE DE 2007 à 2016**Commune : **BEAULIEU**

	Consommation Abonnés		Moy. Abon./An
2007	85 113	578	147,25
2008	72 347	583	124,09
2009	93 176	588	158,46
2010	83 133	595	139,72
2011	88 377	605	146,08
2012	95 494	617	154,77
2013	86 694	624	138,93
2014	84 719	655	129,34
2015	86 454	716	120,75
2016	96 237	744	129,35



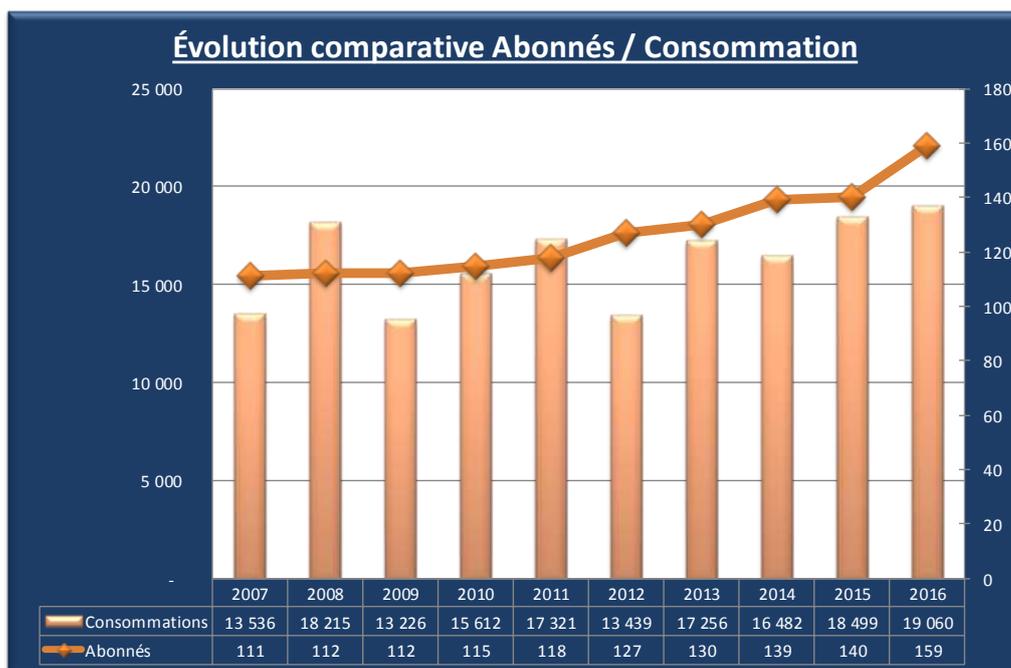
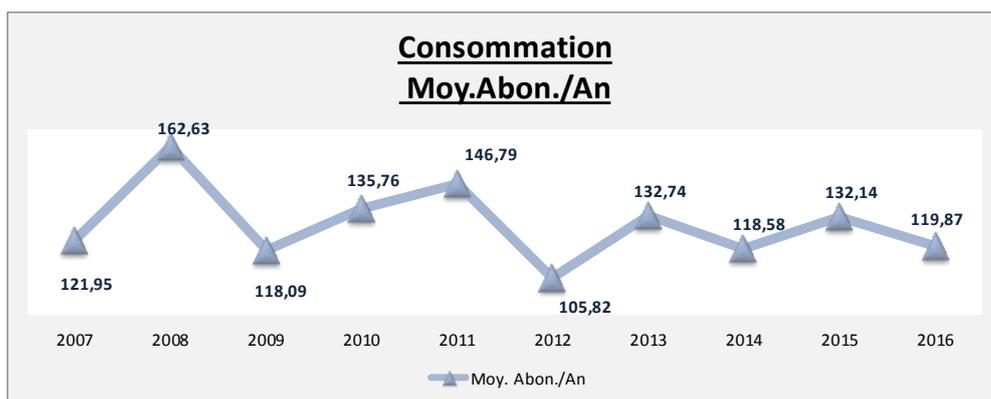
**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2007 à 2016**Commune : **BOISSERON**

	Consommations	Abonnés	Moy. Abon./An
2007	85 844	600	143,07
2008	69 277	621	111,56
2009	98 827	650	152,04
2010	94 077	676	139,17
2011	94 073	698	134,78
2012	96 728	719	134,53
2013	92 798	737	125,91
2014	94 703	749	126,44
2015	102 694	725	141,65
2016	102 229	816	125,28



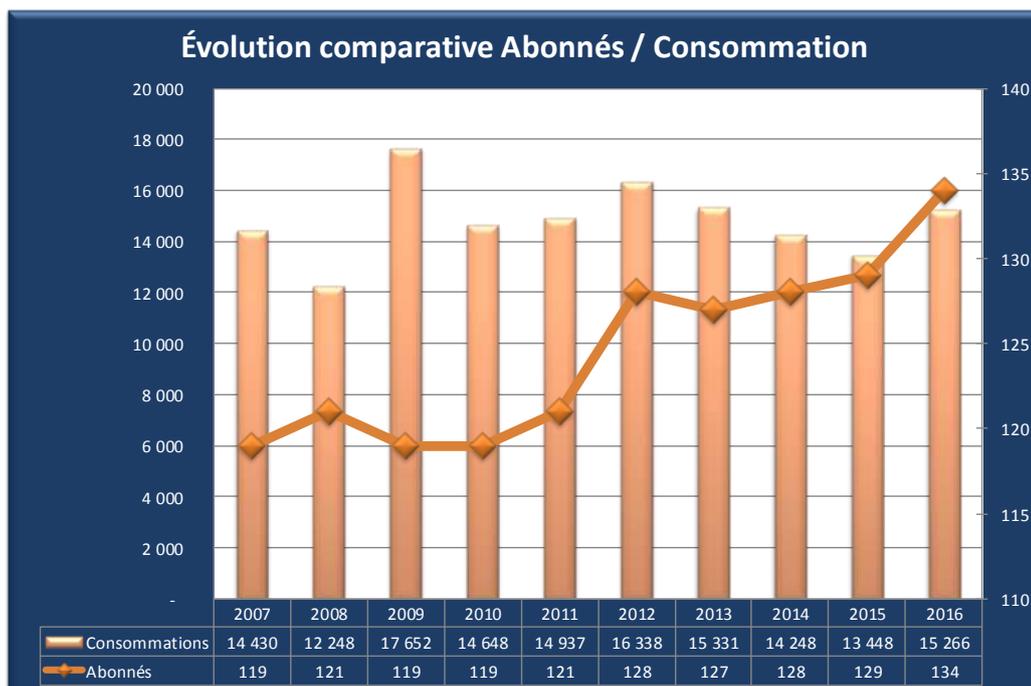
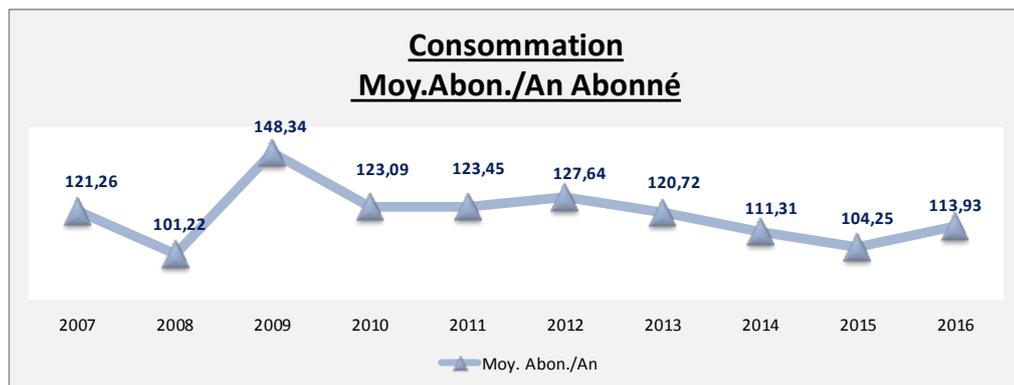
**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2007 à 2016****Commune : BUZIGNARGUES**

	Volume consommé(m <sup>3</sup> )	Abonnés	Moy. Abon./An
2007	13 536	111	121,95
2008	18 215	112	162,63
2009	13 226	112	118,09
2010	15 612	115	135,76
2011	17 321	118	146,79
2012	13 439	127	105,82
2013	17 256	130	132,74
2014	16 482	139	118,58
2015	18 499	140	132,14
2016	19 060	159	119,87



**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2007 À 2016**Commune : **CAMPAGNE**

	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Abonnés	Moy. Abon./An
2007	14 430	119	121,26
2008	12 248	121	101,22
2009	17 652	119	148,34
2010	14 648	119	123,09
2011	14 937	121	123,45
2012	16 338	128	127,64
2013	15 331	127	120,72
2014	14 248	128	111,31
2015	13 448	129	104,25
2016	15 266	134	113,93

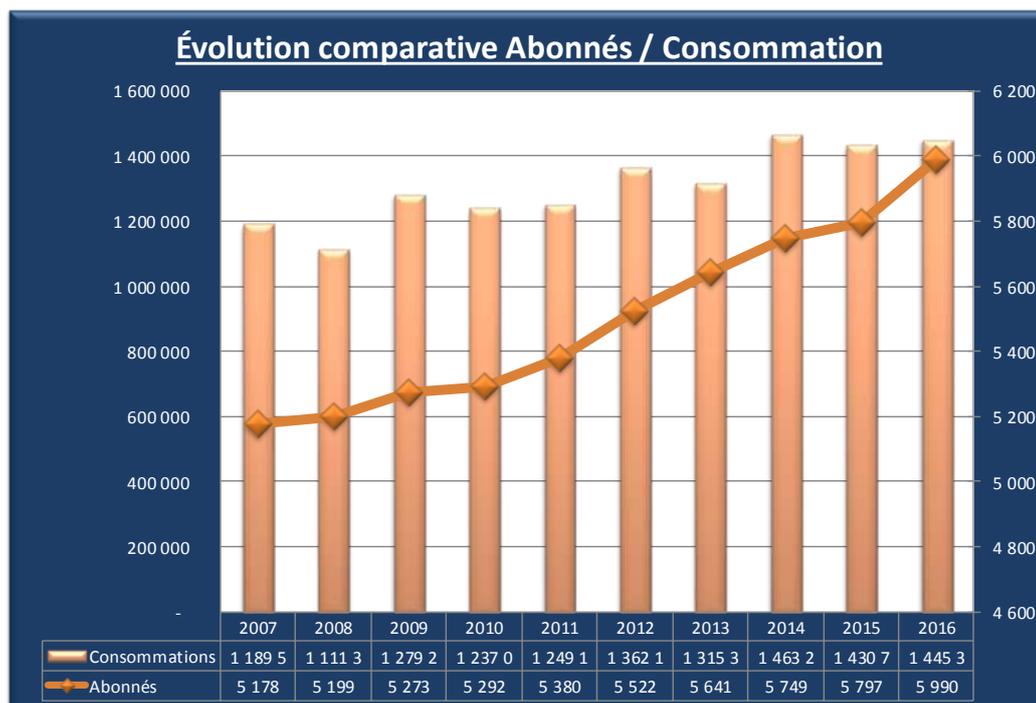


**DETAIL PAR COMMUNE DE 2007 À 2016**

Commune

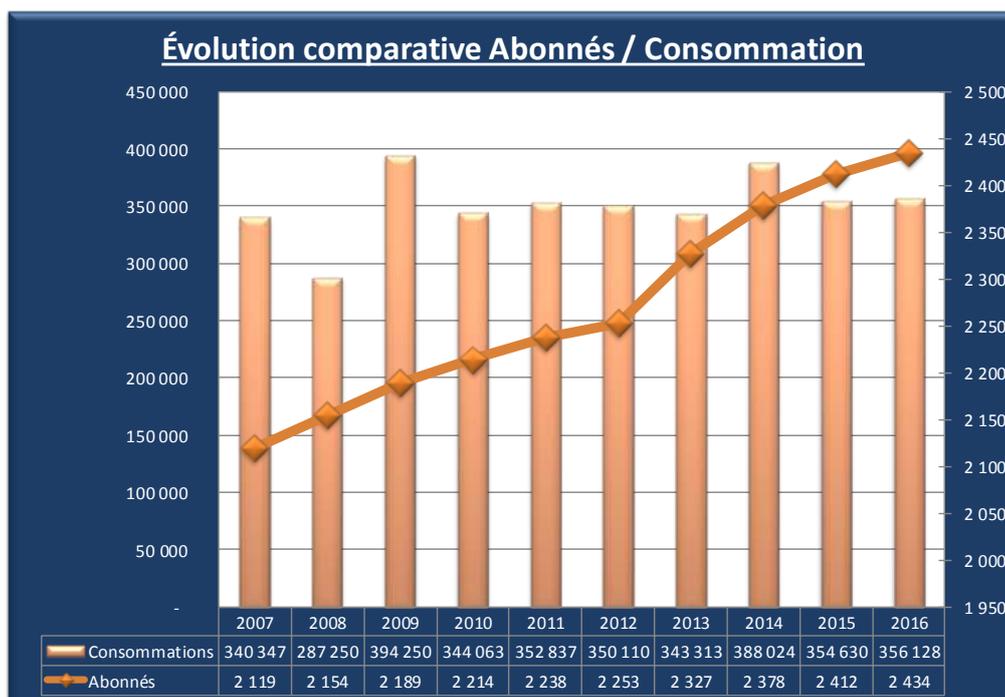
CASTELNAU LE LEZ

	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Abonnés	Moy. Abon./An
2007	1 332 875	5 178	257,41
2008	1 110 383	5 199	213,58
2009	1 279 235	5 273	242,60
2010	1 237 000	5 292	233,75
2011	1 249 128	5 380	232,18
2012	1 362 129	5 522	246,67
2013	1 315 355	5 641	233,18
2014	1 463 270	5 749	254,53
2015	1 430 716	5 797	246,80
2016	1 445 326	5 990	241,29



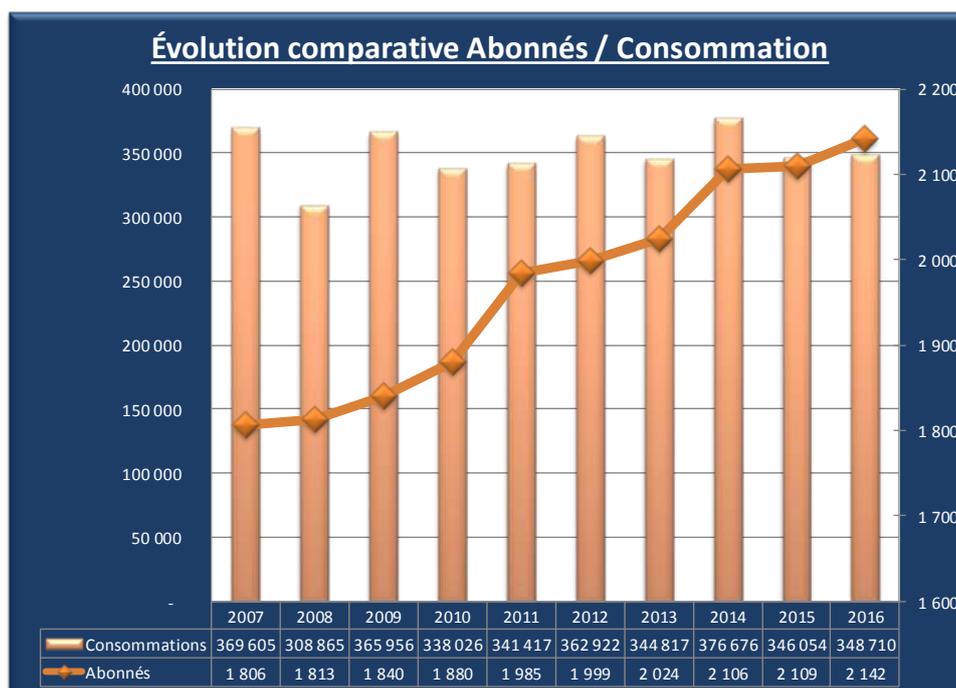
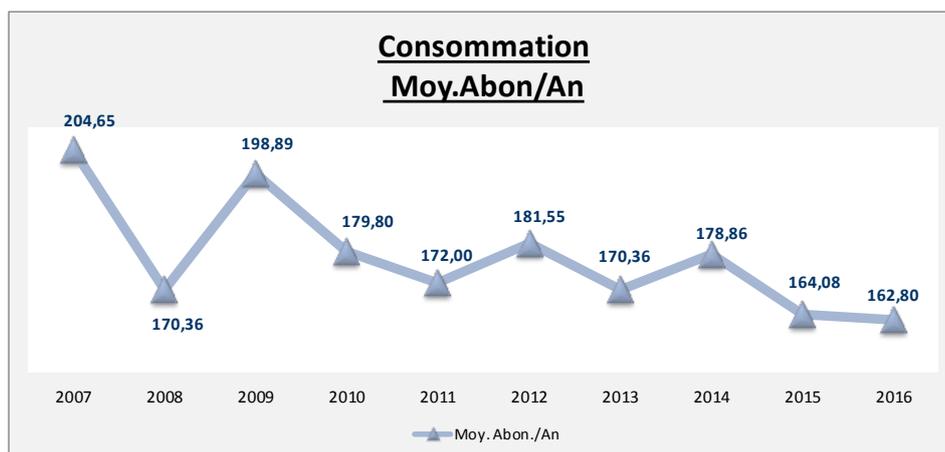
**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2007 À 2016**Commune : **CASTRIES**

	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Abonnés	Moy. Abon./An
2007	340 347	2 119	160,62
2008	287 250	2 154	133,36
2009	394 250	2 189	180,11
2010	344 063	2 214	155,40
2011	352 837	2 238	157,66
2012	350 110	2 253	155,40
2013	343 313	2 327	147,53
2014	388 024	2 378	163,17
2015	354 630	2 412	147,03
2016	356 128	2 434	146,31



**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2007 À 2016**Commune : **CLAPIERS**

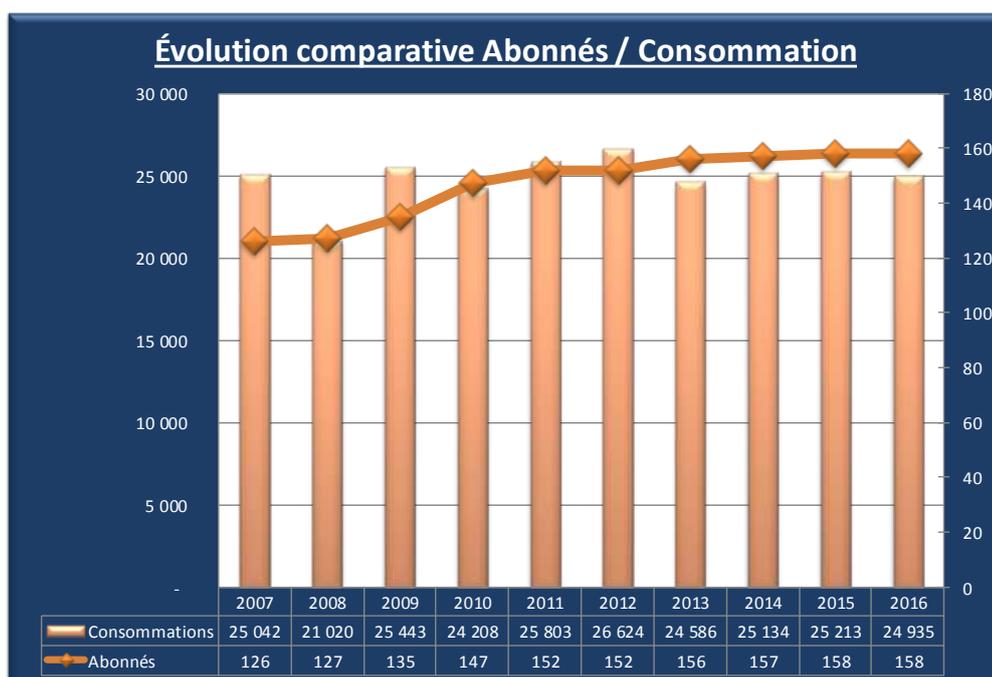
	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Abonnés	Moy. Abon./An
2007	369 605	1 806	204,65
2008	308 865	1 813	170,36
2009	365 956	1 840	198,89
2010	338 026	1 880	179,80
2011	341 417	1 985	172,00
2012	362 922	1 999	181,55
2013	344 817	2 024	170,36
2014	376 676	2 106	178,86
2015	346 054	2 109	164,08
2016	348 710	2 142	162,80



## DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2007 À 2016

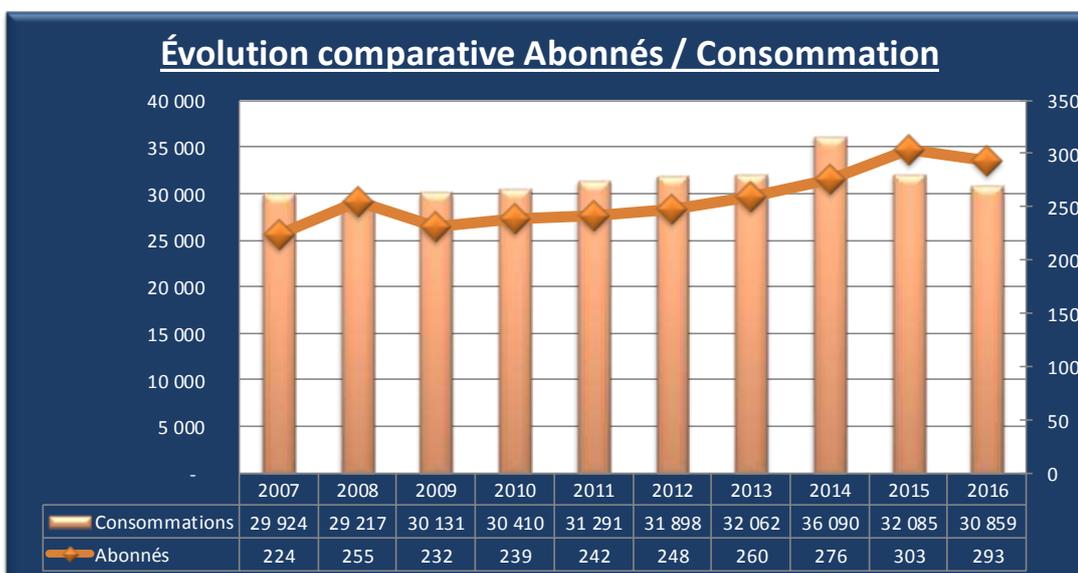
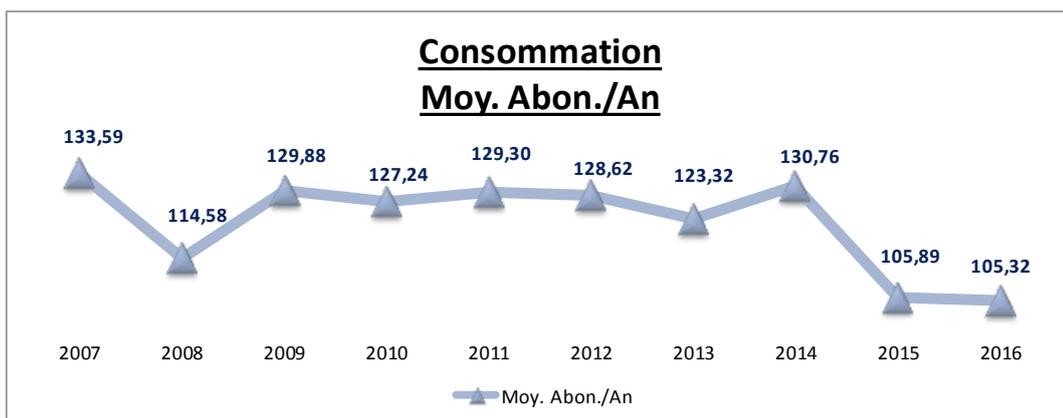
Commune : FONTANÈS

	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Abonnés	Moy. Abon./An
2007	25 042	126	198,75
2008	21 020	127	165,51
2009	25 443	135	188,47
2010	24 208	147	164,68
2011	25 803	152	169,76
2012	26 624	152	175,16
2013	24 586	156	157,60
2014	25 134	157	160,09
2015	25 213	158	159,58
2016	24 935	158	157,82



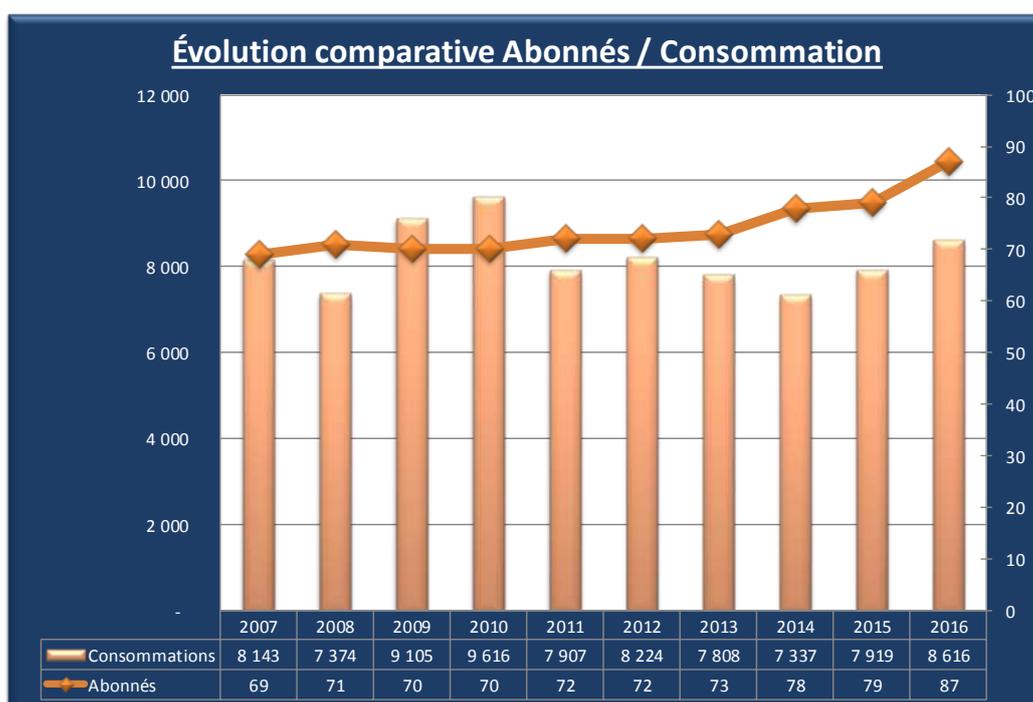
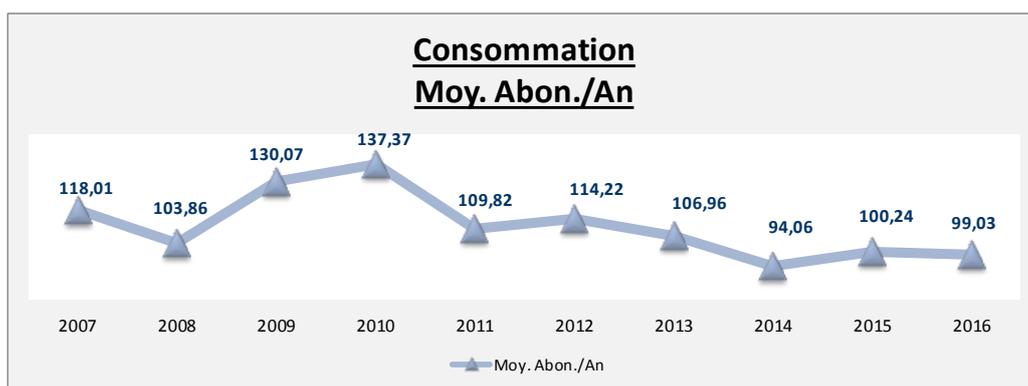
**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2007 À 2016**Commune : **GALARGUES**

	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Abonnés	Moy. Abon./An
2007	29 924	224	133,59
2008	29 217	255	114,58
2009	30 131	232	129,88
2010	30 410	239	127,24
2011	31 291	242	129,30
2012	31 898	248	128,62
2013	32 062	260	123,32
2014	36 090	276	130,76
2015	32 085	303	105,89
2016	30 859	293	105,32



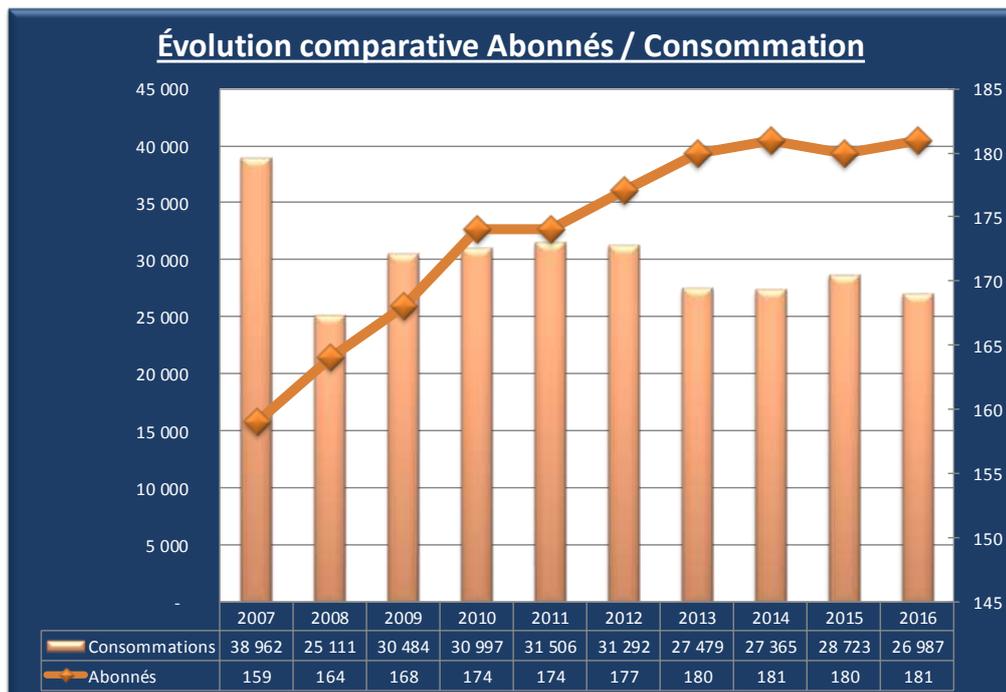
**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2007 À 2016**Commune : **GARRIGUES**

	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Abonnés	Moy. Abon./An
2007	8 143	69	118,01
2008	7 374	71	103,86
2009	9 105	70	130,07
2010	9 616	70	137,37
2011	7 907	72	109,82
2012	8 224	72	114,22
2013	7 808	73	106,96
2014	7 337	78	94,06
2015	7 919	79	100,24
2016	8 616	87	99,03



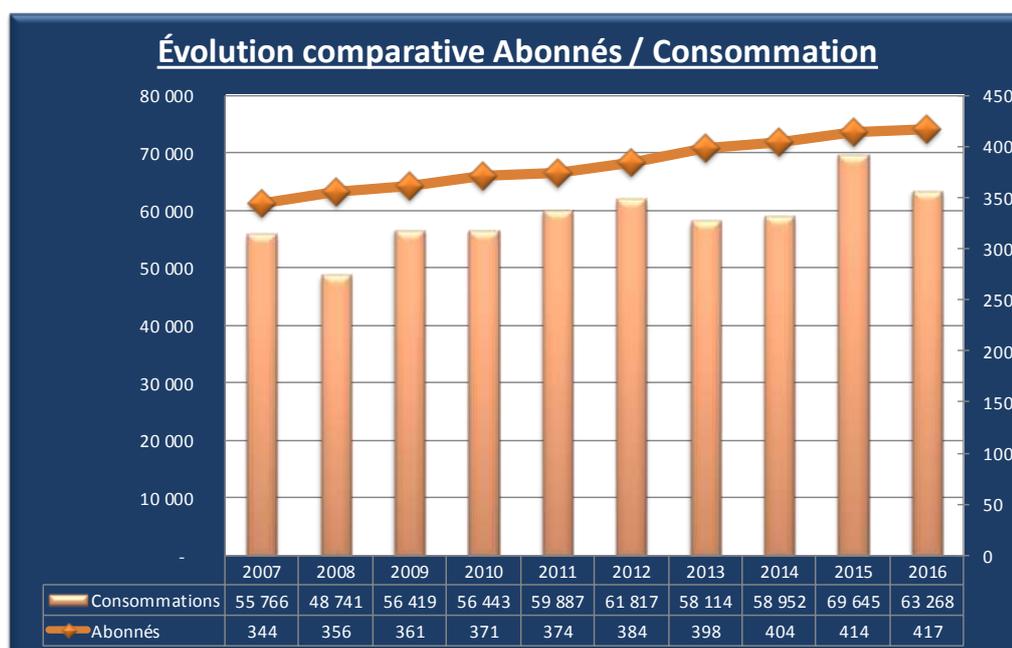
**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2007 À 2016**Commune : **GUZARGUES**

	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Abonnés	Moy. Abon./An
2007	38 962	159	245,04
2008	25 111	164	153,12
2009	30 484	168	181,45
2010	30 997	174	178,14
2011	31 506	174	181,07
2012	31 292	177	176,79
2013	27 479	180	152,66
2014	27 365	181	151,19
2015	28 723	180	159,57
2016	26 987	181	149,10



**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2007 À 2016**Commune : **MONTAUD**

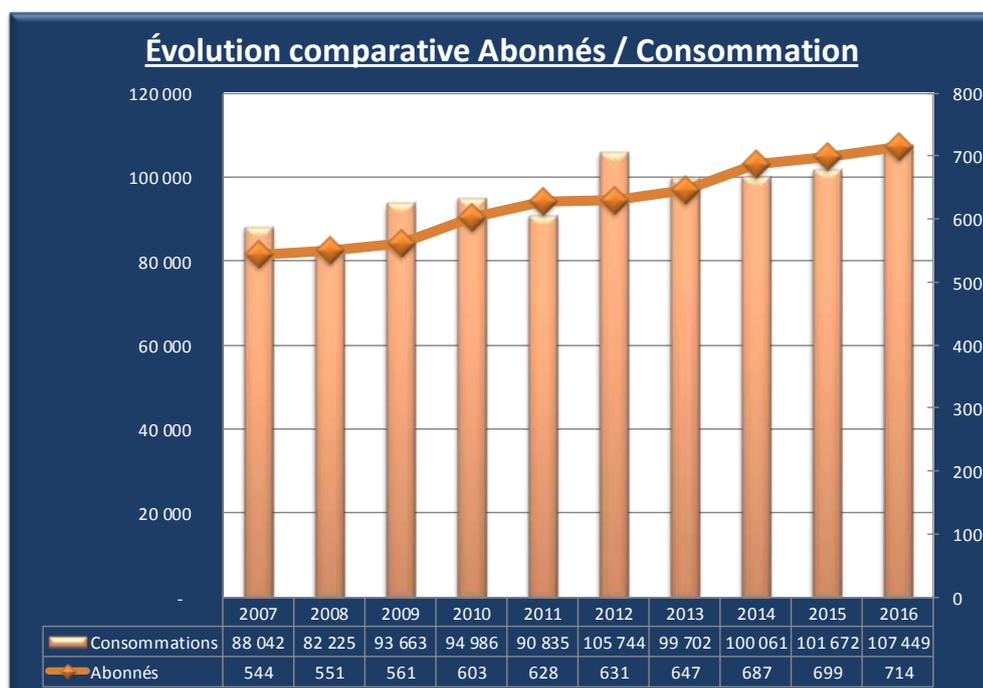
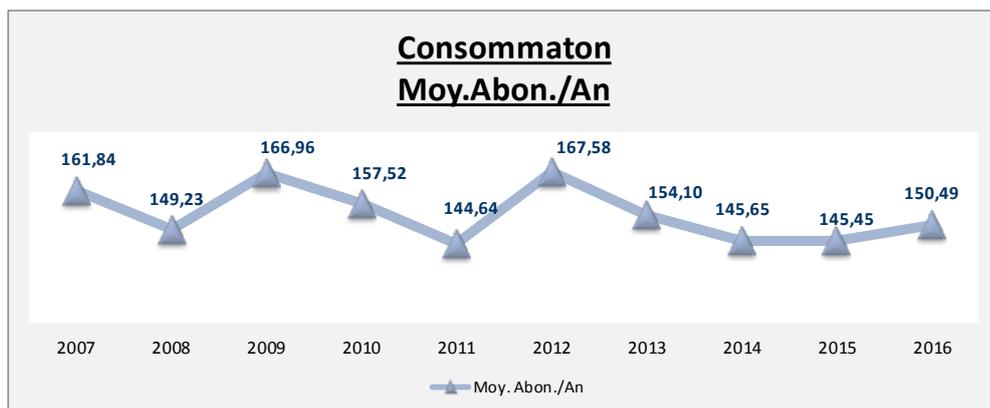
	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Abonnés	Moy. Abon./An
2007	55 766	344	162,11
2008	48 741	356	136,91
2009	56 419	361	156,29
2010	56 443	371	152,14
2011	59 887	374	160,13
2012	61 817	384	160,98
2013	58 114	398	146,02
2014	58 952	404	145,92
2015	69 645	414	168,22
2016	63 268	417	151,72



## DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2007 À 2016

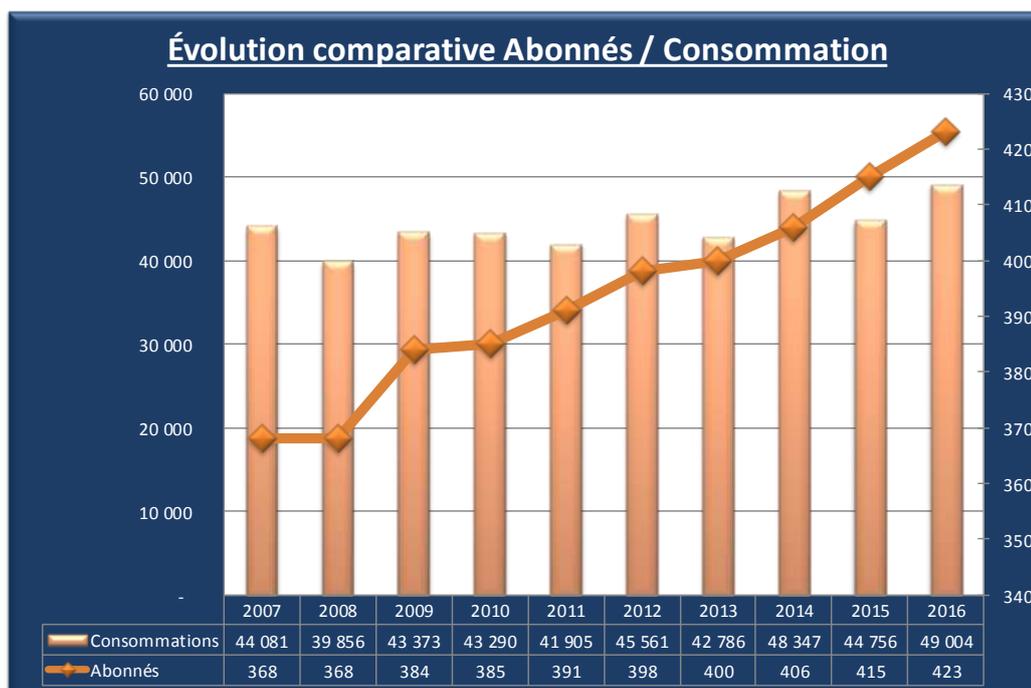
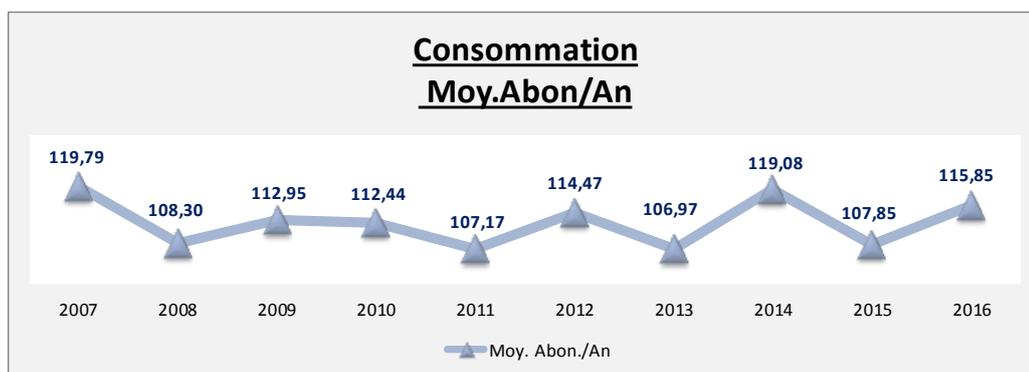
Commune : **RESTINCLIÈRES**

	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Abonnés	Moy. Abon./An
2007	88 042	544	161,84
2008	82 225	551	149,23
2009	93 663	561	166,96
2010	94 986	603	157,52
2011	90 835	628	144,64
2012	105 744	631	167,58
2013	99 702	647	154,10
2014	100 061	687	145,65
2015	101 672	699	145,45
2016	107 449	714	150,49



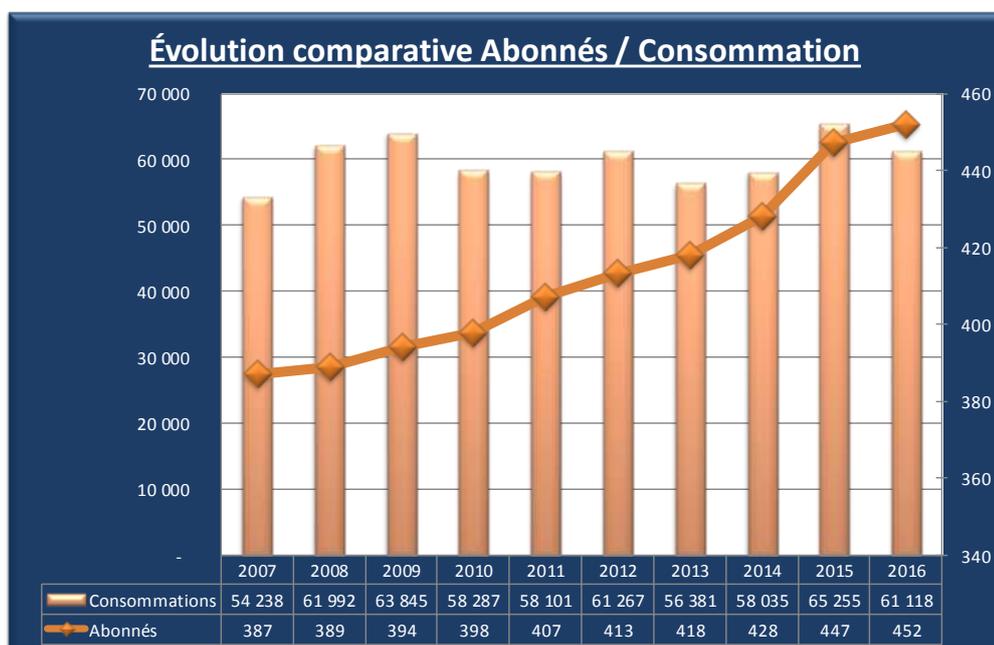
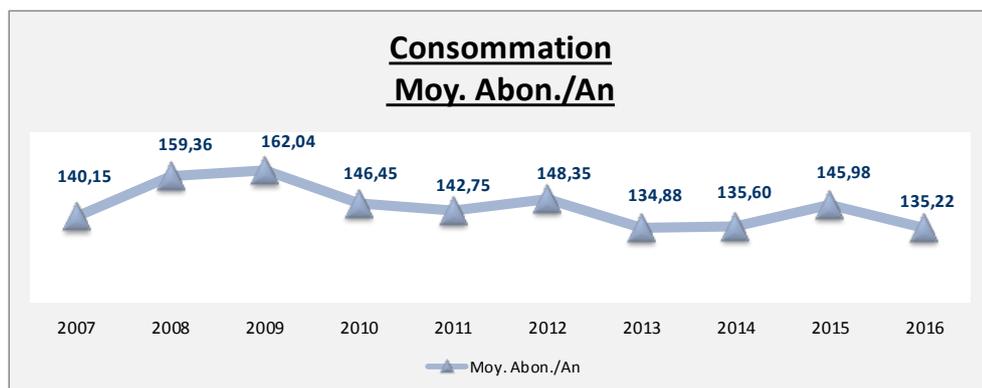
**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2007 À 2016**Commune : **SAUSSINES**

	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Abonnés	Moy. Abon./An
2007	44 081	368	119,79
2008	39 856	368	108,30
2009	43 373	384	112,95
2010	43 290	385	112,44
2011	41 905	391	107,17
2012	45 561	398	114,47
2013	42 786	400	106,97
2014	48 347	406	119,08
2015	44 756	415	107,85
2016	49 004	423	115,85



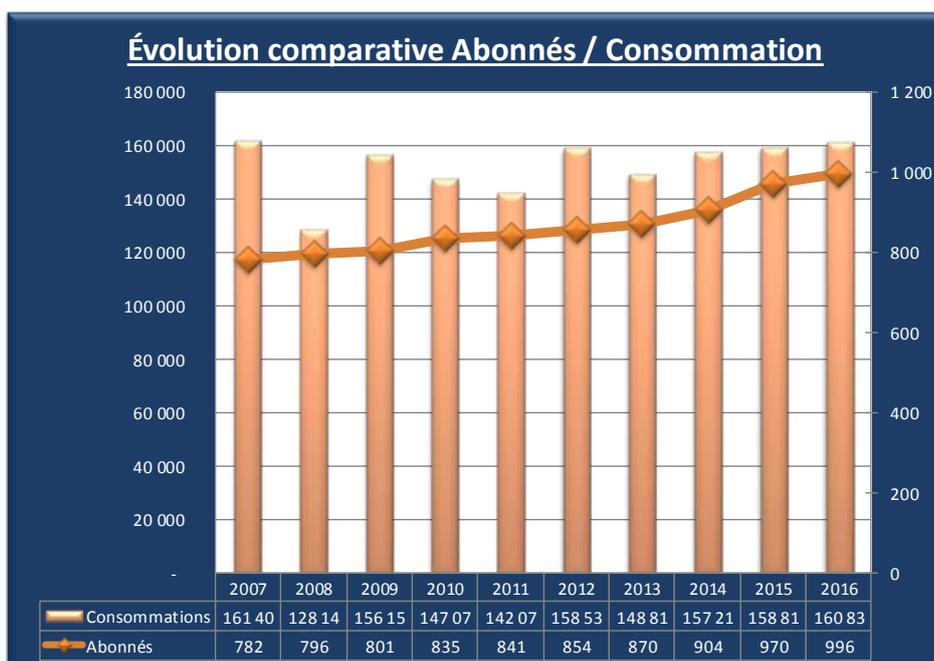
**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2007 À 2016****Commune S<sup>T</sup> BAUZILLE DE MONTMEL**

	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Abonnés	Moy. Abon./An
2007	54 238	387	140,15
2008	61 992	389	159,36
2009	63 845	394	162,04
2010	58 287	398	146,45
2011	58 101	407	142,75
2012	61 267	413	148,35
2013	56 381	418	134,88
2014	58 035	428	135,60
2015	65 255	447	145,98
2016	61 118	452	135,22



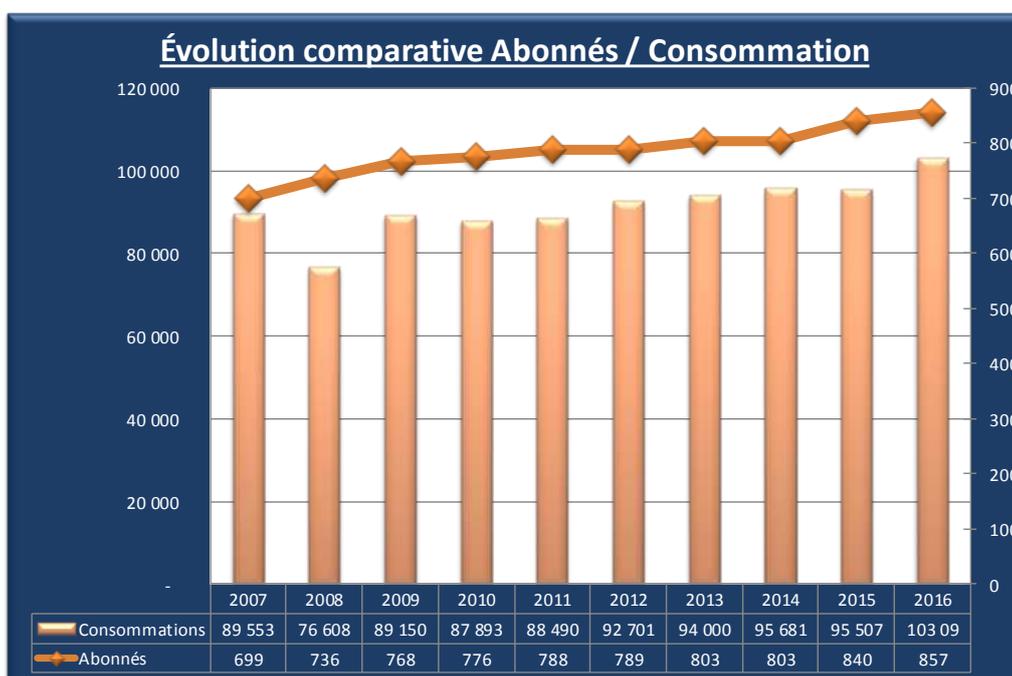
**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2007 À 2016**Commune **S<sup>T</sup> DRÉZÉRY**

	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Abonnés	Moy. Abon./An
2007	161 408	782	206,40
2008	128 143	796	160,98
2009	156 155	801	194,95
2010	147 072	835	176,13
2011	142 115	841	168,98
2012	158 533	854	185,64
2013	148 814	870	171,05
2014	157 214	904	173,91
2015	158 812	970	163,72
2016	160 839	996	161,48



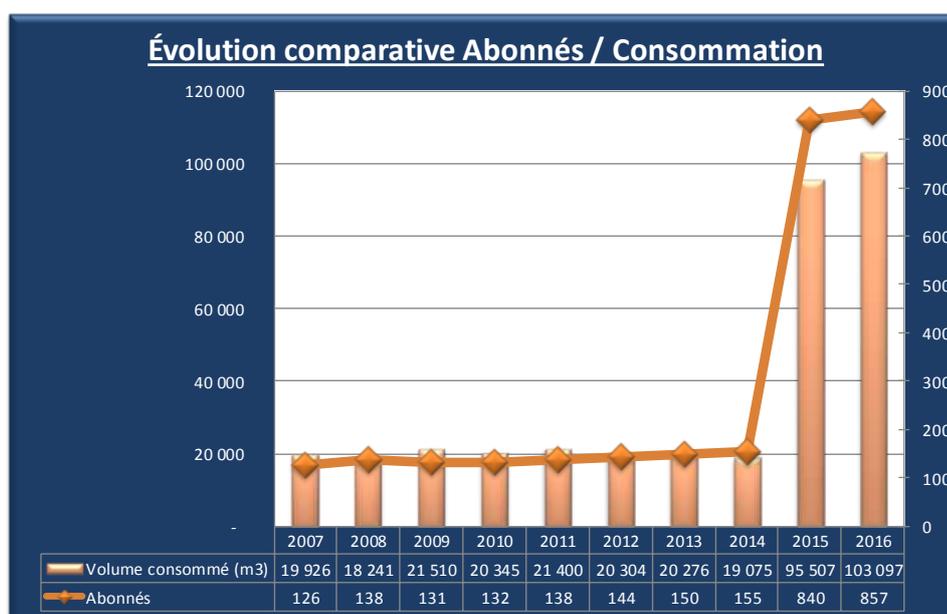
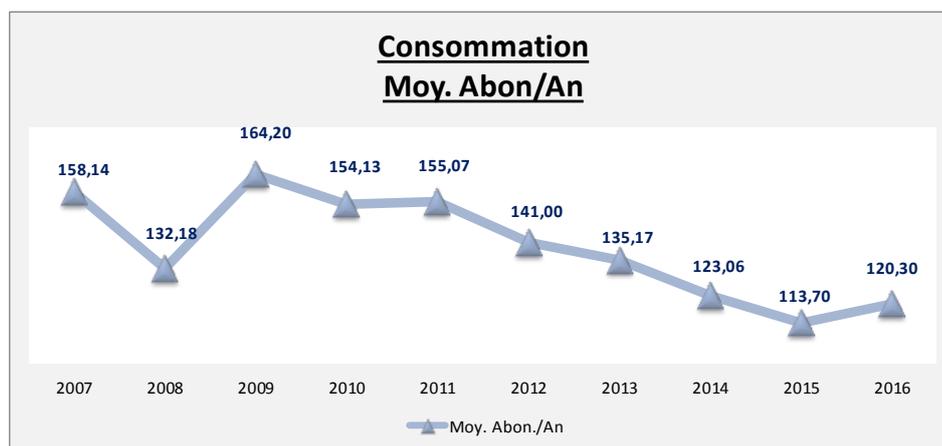
**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2007 À 2016**Commune **ST GENIÈS DES MOURGUES**

	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Abonnés	Moy. Abon./An
2007	89 553	699	128,12
2008	76 608	736	104,09
2009	89 150	768	116,08
2010	87 893	776	113,26
2011	88 490	788	112,30
2012	92 701	789	117,49
2013	94 000	803	117,06
2014	95 681	803	119,15
2015	95 507	840	113,70
2016	103 097	857	120,30



**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2007 À 2016**Commune **S<sup>T</sup> HILAIRE DE BEAUVOIR**

	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Abonnés	Moy. Abon./An
2007	19 926	126	158,14
2008	18 241	138	132,18
2009	21 510	131	164,20
2010	20 345	132	154,13
2011	21 400	138	155,07
2012	20 304	144	141,00
2013	20 276	150	135,17
2014	19 075	155	123,06
2015	95 507	840	113,70
2016	103 097	857	120,30

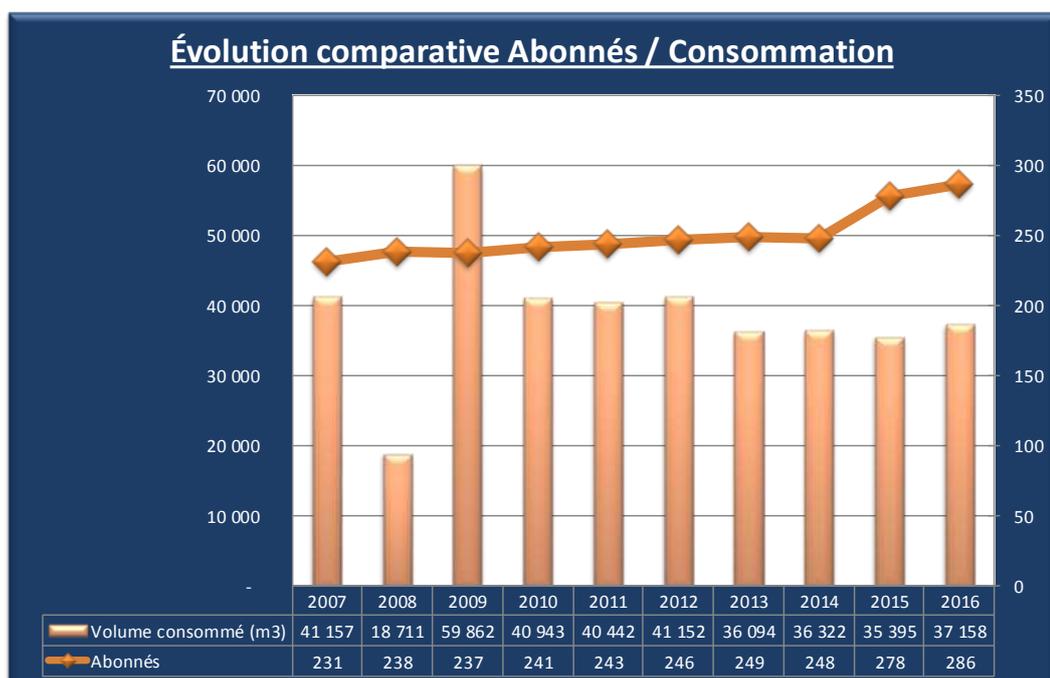


**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2007 À 2016**

Commune

**S<sup>T</sup> JEAN DE CORNIES**

	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Abonnés	Moy. Abon./An
2007	41 157	231	178,17
2008	18 711	238	78,62
2009	59 862	237	252,58
2010	40 943	241	169,89
2011	40 442	243	166,43
2012	41 152	246	167,28
2013	36 094	249	144,96
2014	36 322	248	146,46
2015	35 395	278	127,32
2016	37 158	286	129,92

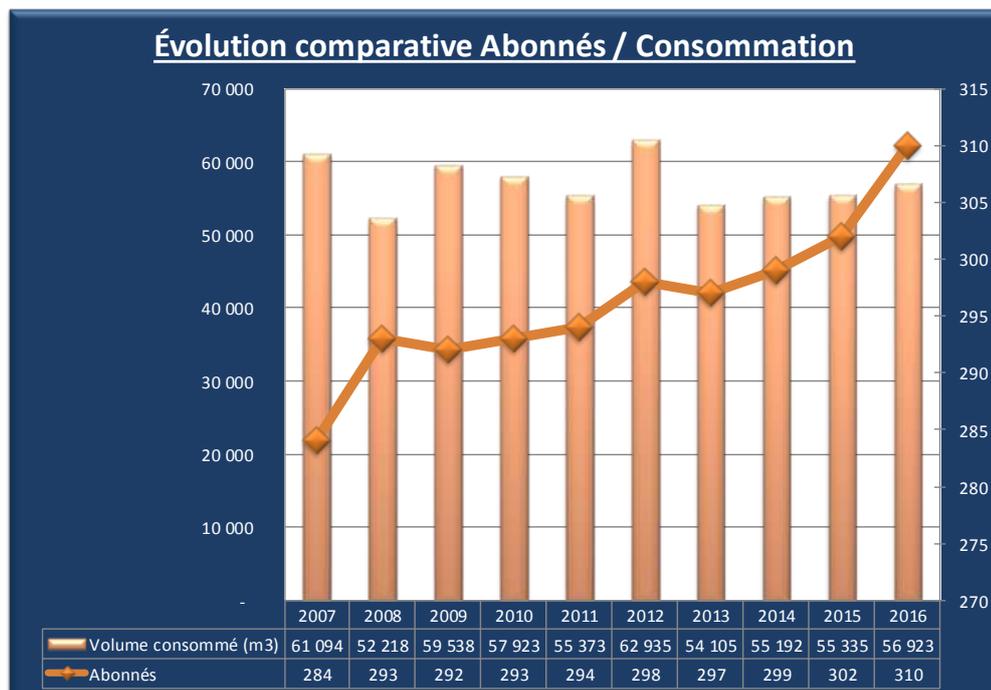


**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2007 À 2016**

Commune

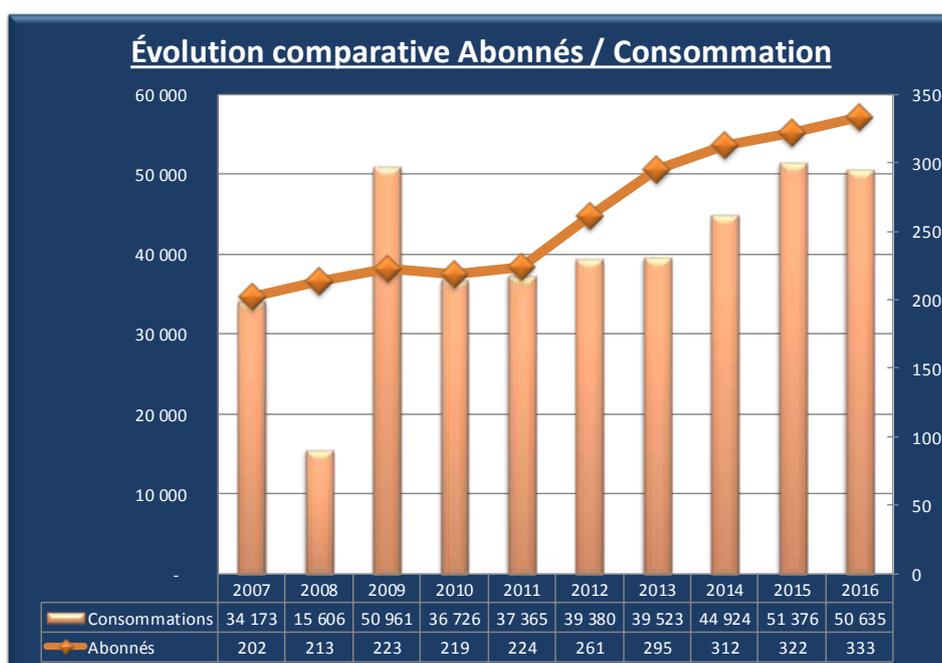
**S<sup>T</sup> VINCENT DE BARBEYRARGUES**

	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Abonnés	Moy. Abon./An
2007	61 094	284	215,12
2008	52 218	293	178,22
2009	59 538	292	203,90
2010	57 923	293	197,69
2011	55 373	294	188,34
2012	62 935	298	211,19
2013	54 105	297	182,17
2014	55 192	299	184,59
2015	55 335	302	183,23
2016	56 923	310	183,62



**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2007 À 2016**Commune **S<sup>TE</sup> CROIX DE QUINTILLARGUES**

	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Abonnés	Moy. Abon./An
2007	34 173	202	169,17
2008	15 606	213	73,27
2009	50 961	223	228,52
2010	36 726	219	167,70
2011	37 365	224	166,81
2012	39 380	261	150,88
2013	39 523	295	133,98
2014	44 924	312	143,99
2015	51 376	322	159,55
2016	50 635	333	152,06



**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2007 À 2016****Commune : TEYRAN**

	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Abonnés	Moy. Abon./An
2007	287 667	1 625	177,03
2008	264 371	1 656	159,64
2009	291 430	1 721	169,34
2010	298 844	1 738	171,95
2011	285 278	1 771	161,08
2012	289 726	1 807	160,34
2013	282 373	1 852	152,47
2014	307 015	1 880	163,31
2015	289 565	1 906	151,92
2016	288 878	1 922	150,30

